

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU HAVRE



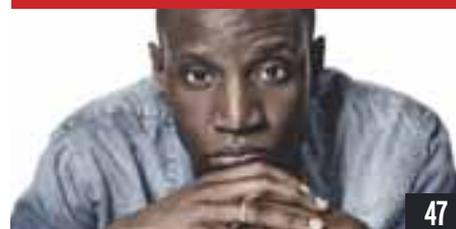
7

LE DUR CHEMIN DES ROMS



34-35

ABD AL MALIK A FAIT UN RÊVE



47

Pr Bonnie Bassler

USA, Microbiologiste.

Lauréate 2012 pour l'Amérique du Nord.

Pour avoir défini le mode de communication entre les bactéries, découverte cruciale pour le développement de nouveaux traitements contre les infections.

**PRIX,
L'ORÉAL
UNESCO**

*NOUS AIDONS LES FEMMES
QUI FONT AVANCER LA SCIENCE.*

FOR WOMEN
IN SCIENCE



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

L'ORÉAL
FONDATION
D'ENTREPRISE

www.forwomeninscience.com

ALAIN JAKUBOWICZ | Président de la Licra

Dring ! Dring !



LA LICRA | LE DROIT DE VIVRE

N° 648 |
DÉCEMBRE 2013
JANVIER 2014

- Fondateur : Bernard Lecache
- Directeur de la publication : Alain Jakubowicz.
- Directeur délégué : Roger Benguigui
- Rédacteur en chef : Antoine Spire
- Comité de rédaction : Delphine Auffret, Karen Benchetrit, Raphaël Bocobza, Michèle Colomès, Alain David, Georges Dupuy, Baudouin-Jonas Eschapasse, Maria Giuseppina Bruna, David Olivier Kaminski, Marina Lemaire, Alain Lewkowicz, Malik Lounes, Justine Mattioli, Déborah Piekarz, Ivan Sand, Mano Siri.
- Coordinatrice rédaction : Mad Jaegge.
- Éditeur photo : Guillaume Vieira.
- Abonnements : Patricia Fitoussi.
- Maquette et réalisation : Sitbon & associés
Tél. : 04 37 85 11 22.
- Société éditrice : Le Droit de vivre
42, rue du Louvre, 75001 Paris
Tél. : 01 45 08 08 08
E-mail : ddv@licra.org
- Imprimeur : Riccobono Offset
Presse
115, chemin des Valettes,
83490 Le Muy
- Régie publicitaire : OPAS
Hubert Bismuth
41, rue Saint-Sébastien, 75001 Paris
Tél. : 01 49 29 11 00

Tous droits de reproduction réservés
- ISSN 09992774

Nous rappelons que les propos tenus dans les tribunes et interviews ne sauraient engager la responsabilité du « Droit de vivre » et de la Licra.

Dès la dépêche publiée, la France est en émoi, frappée dans ses fondements mêmes. Les chaînes de télévision suspendent leurs programmes pour diffuser l'information et la commenter. Le Premier ministre intervient en direct à l'Assemblée nationale. Les réseaux sociaux ne parlent que de « ça »... La nouvelle se répand à l'étranger. Les Français sont atterrés, prostrés. L'effèt « 11 septembre » s'abat sur la France. On se pince, on n'y croit pas, on ne veut pas y croire.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence : en ce triste automne 2013 on a, dans notre pays, comparé une ministre à une guenon pour la seule raison qu'elle est noire. Joignant le geste à la parole, on lui a même jeté des bananes comme à un simple joueur de football...

Qui est ce « on » qui nous renvoie aux heures les plus sombres de notre histoire ? Une candidate aux prochaines élections municipales, d'un parti qui s'indigne d'être qualifié d'extrême droite, mais dont la présidente valse à Vienne (ça ne s'invente pas !) avec tout ce que l'Europe compte de fascistes, de racistes et d'antisémites.

L'indignation est unanime, transcendant les appartenances partisans. A l'Assemblée nationale, la ministre que ciblent ces attaques ignobles est acclamée sur tous les bancs de l'hémicycle. Il n'y a plus de droite, il n'y a plus de gauche, il n'y a que la France, debout comme un seul homme. Les quelques associations et syndicats qui se risquent à tenter une récupération politicienne en sont pour leurs frais. Pourquoi pas un grand concert au Trocadéro, pendant qu'ils y sont ?

Les manifestations auxquelles ils appellent ne réunissent qu'une poignée d'apparatchiks qui n'ont rien compris à l'histoire. A l'instar de ce qui s'est produit au lendemain de la profanation du cimetière de Carpentras, le peuple de France est descendu spontanément dans la rue, sans autre étendard que celui de la République, sans autre slogan que « fraternité ». Les Français ont besoin de se retrouver, d'être ensemble, de se

laver les poumons de l'odeur pestilentielle du racisme. Cette France-là n'est pas la leur. La marée humaine est bigarrée, tous sexes, générations, origines et croyances, confondus. Pour un peu, on croirait qu'on a remporté la coupe du monde de football. Et un, et deux, et trois, zéro ! Elle est pas belle, la France ?

La préfecture de police estime le nombre de manifestants à plus d'un million à Paris. Marine Le Pen, qui tente de s'infiltrer dans le cortège, est poliment mais fermement invitée à regagner ses pénates. Dieudonné est hué, Soral conspué. Mais que viennent-ils faire là ? Zemmour, lui, est resté chez lui, bougonnant contre le « politiquement correct » et le « droit-de-l'hommisme ». Alors que la tête du cortège atteint la place de la Bastille, un véhicule sombre s'immobilise dans une rue transversale. Le président François Hollande en descend par la portière arrière droite. Quand la portière gauche s'entrouvre, les quelques badauds présents s'attendent à en voir sortir sa compagne. Mais c'est Nicolas Sarkozy qui apparaît. Les deux hommes se joignent à la foule et sont accueillis par une même clameur. Ils serrent des mains sans se soucier de savoir si elles sont de droite ou de gauche. Ils sourient à la France. On ne saura jamais lequel, de l'ancien ou de l'actuel Président, a eu cette idée. L'essentiel est qu'ils soient là, ici et maintenant. Leur message est clair : il est des sujets sur lesquels on ne transige pas, et les valeurs de la France sont de ceux-là. Les pronostics des prochaines échéances électorales pourraient en être modifiés... Quelle était déjà cette belle formule ? Ah oui, c'est ça : « *Il vaut mieux perdre les élections que perdre son âme* »... Mais on peut aussi gagner les élections sans perdre son âme...

Voilà que François et Nicolas sont rejoints par Valérie et Carla... Ça devient tout flou... Dring ! Dring ! C'est déjà l'heure ? Dieu que les réveils sont difficiles...

Mais que c'est bon de rêver... ■



Open
New
Frontiers
in Hospitality®

Ouvrir de nouvelles frontières, c'est **vivre et imaginer autrement l'hôtellerie de demain**. C'est réinventer nos offres, nos services et nos métiers, avec passion. Cette passion, nous la cultivons jour après jour avec l'exigence de faire grandir les 160 000 collaborateurs*, respecter les communautés qui nous accueillent et transmettre le meilleur aux générations futures.

Du luxe à l'économique, nos 3 500 hôtels répondent à toutes vos envies de voyage, à tous vos besoins et à tous vos budgets. Partout dans le monde.

*sous enseignes Accor

SOFITEL
LUXURY HOTELS

PULLMAN



GRAND MERCURE

NOVOTEL

Life NOVOTEL

Mercure

adagio

ibis

ibis
styles

ibis
budget

hotelF1



ANTOINE SPIRE | Rédacteur en chef

Un terrible retour de flamme



Tout a commencé le 17 octobre. Dans l'émission « *Envoyé spécial* », Anne Sophie Leclerc, tête de liste FN à Rethel (Ardennes) pour les municipales de 2014, compare la ministre de la Justice, Christiane Taubira, à un singe, et affirme qu'elle « *préfère la voir dans un arbre qu'au gouvernement* ».

Huit jours plus tard, la garde des Sceaux est accueillie à Angers par des enfants de militants de « la Manif pour tous » aux cris de « *La guenon, mange ta banane* ». Et, quelques jours plus tard, un torchon d'extrême droite, « *Minute* », fait enfin l'unanimité contre lui avec sa couverture présentant la ministre de la Justice affublée de ce titre prétendument satirique : « *Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane.* »

Nous savons, nous, à la Licra, que tout cela fait suite à des années de dérapages racistes dans la classe politique comme dans la société civile.

A Dakar, Sarkozy avait déclaré : « *Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire.* » A Grenoble, il avait dit que « *la nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique* ».

De l'autre côté de la politique, Manuel Valls déclare sur France Inter que les Roms ont vocation à retourner en Bulgarie ou en Roumanie, et juge leurs modes de vie « *en confrontation avec les nôtres* ».

Cet été, le maire UDI de Cholet, Gilles Bourdouleix, avait dit à propos des gens du voyage : « *Hitler n'en a peut-être pas tué assez.* »

Inlassablement, la petite voix de la Licra s'élève chaque fois qu'un discours de ce genre relance le racisme ordinaire. Christiane Taubira s'étonne qu'aucune « *belle et haute voix* » ne se soit élevée pour la défendre, n'ayant pas entendu l'offre de notre président de se porter partie civile à ses côtés si elle se décidait à saisir les tribunaux. Evidemment, notre écho médiatique est trop faible pour que la garde des Sceaux nous gratifie d'une constance et d'un acharnement militant difficilement contestables.

La convergence des organisations de droit de l'homme esquissée au Havre, lors de notre université d'automne, a commencé à jouer son rôle. Ensemble, nous avons saisi les parlementaires de tous les partis, les syndicats et les associations, pour impulser une grande mobilisation.

Mais le ras-le-bol de nos concitoyens a tout changé : pas moins de six dates d'initiatives « *massives* » furent proposées par les uns et par les autres, avant que le 30 novembre ne devienne la bannière de ralliement de tous les antiracistes. Impossible de taire les fureurs de tous ceux qui crièrent un temps à la récupération politique, refusant de rejoindre le grand fleuve protestataire, mais ce dernier emporta tout sur son passage.

Face au terrible retour de flamme de l'invective raciste, le peuple de France retrouve ses fondamentaux et marche contre le racisme.

Droite et gauche réunies.

Espérons que rien ne viendra l'arrêter. ■

SOMMAIRE | LE DROIT DE VIVRE

■ **ÉDITORIAL** | p. 3
par Alain Jakubowicz

■ **LE MOT** | p. 5
par Antoine Spire

■ **UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU HAVRE**
| p. 7 à 12

■ **DOSSIER** | p.13 à 31
Vous avez dit laïcité ?



■ **INTERNATIONAL** | p. 33
La double vie de Yamina

■ **ACTUALITÉS** | p. 34-36
• Le dur chemin des Roms

• Ces nouveaux électeurs sont-ils prêts, par désespoir, à nous plonger tous dans la nuit ?

■ **CHRONIQUE DE LA HAINE** | p. 37
Soral : première victoire juridique de la Licra

■ **SPORT** | p. 38-39
• Le sport, vecteur d'intégration des Roms ?
• Le FARE, une locomotive du combat contre le racisme en Europe

■ **CULTURE** | p. 41 à 50

■ **CINÉMA** /
Claude Lanzmann et le Dernier des Injustes

LIVRES /

- Un kaléidoscope des judéités françaises
- Au nom du père
- L'éminence grise se met à table
- 14 siècles de relations entre musulmans et juifs : quelle grande histoire... commune !
- Comment « la science » a roulé pour les nazis
- Arrachons à l'oubli l'explosif « Sang du ciel »
- Charles Mopsik... une œuvre intellectuelle toujours en mouvement
- L'hommage de Léo Lévy à Benny
- Louis-Georges Tin, un historien de Cran
- Abd Al Malik a fait un rêve

MUSIQUE /

Rencontres au festival des Enfants du jazz, à Barcelonnette

EXPOSITION /

Quand la BD raconte l'immigration

■ VIE DES SECTIONS | p. 51-53

■ PORTRAIT /

- Salima Ait-Mohamed, une vie d'engagement
- Le Cercle explore la désobéissance civile
- La section de Colmar : un effectif limité, mais une volonté sans faille

■ COURRIER | p. 54

***2013, 2014, 2015... Avec la Région,
la culture c'est pour toujours !***

Villa Méditerranée
FRAC
La Friche
Le Palais Longchamp
Le Conservatoire d'Aix
La FabricA
L'Usine Badin
Le Théâtre Liberté
Le Camp des Milles
Le Musée de l'Arles antique
Le Musée Cocteau

Région



regionpaca.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU HAVRE

Le Havre 2013 restera une date, d'abord en raison de nos retrouvailles avec toutes les organisations défendant les droits de l'homme dans ce pays. Depuis des dizaines d'années, jamais le dialogue n'avait rassemblé ainsi tous ceux qui se battent contre le racisme et l'antisémitisme, par-delà les désaccords et les divergences. Incontestablement, nos méfiances réciproques en ont pris un coup et certaines préventions se sont avérées construites sur des fantasmes. Cela ne veut pas dire que l'histoire et la pratique de nos organisations ne justifient pas la pluralité associative, mais nous avons progressé dans la compréhension réciproque de ce passé. Ce qui importe, c'est qu'au présent nous étions tous là, d'accord pour un premier projet commun : faire du combat contre le racisme et l'antisémitisme la grande cause nationale 2014.

■ Antoine Spire

Marcher, et après... Le débat entre la Licra et les mouvements antiracistes

Pour ne pas se contenter de « freiner » la montée du racisme, il faut retrouver... le sens de la marche, et frayer la voie aux réformes.



©Guillaume Vieira

Que reste-il des grandes mobilisations populaires ? Lors du débat animé, le 11 octobre, par Antoine Spire, rédacteur en chef du « *Droit de vivre* », Jean Costil, pasteur et ancien délégué de la Cimade, Fodé Sylla, ancien président de SOS-Racisme, Djida Tazdaït, ex-députée européenne, et Louis-Georges Tin, président du Cran, ont analysé l'apport et l'impact des grandes marches, celle de Martin Luther King, en 1963, et celle pour de l'égalité, en France, en 1983. Si les points de vue ont notamment divergé sur la non-violence, force est de constater « l'ouverture », chère à Alain Jakubowicz, président de la Licra, créée par un tel rassemblement.

« OÙ EN ÊTES-VOUS SUR LA NON-VIOLENCE ? » (Antoine Spire)

Pour inviter les intervenants à s'interroger sur l'héritage de Martin Luther King, Antoine Spire a évoqué la célébration du cinquantième anniversaire du discours « *I have a dream* ».

« *Son fils, a-t-il rappelé, était présent. Il a remercié l'Amérique de ce qu'elle avait fait depuis un demi-siècle pour faire avancer la cause des Noirs, mais il a souligné qu'il restait beaucoup à faire en matière de lutte contre les discriminations...* »

Le président du Cran, Louis-Georges Tin, a reconnu « *l'admiration légitime, en France* », pour le pasteur nord-américain, mais distingue

■ LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

« Il faut des combats structurants »

C'est l'invitation lancée par Fodé Sylla, notamment sur le droit de vote, « *une question qui n'est pas anecdotique.*

Si on [les associations] y était arrivé, les gens diraient que le travail des associations sert à quelque chose.

Le droit de vote des étrangers doit être de nouveau central dans les mouvements antiracistes ».

« la capacité à appliquer dans notre pays ce qu'il a dit et fait ». Convaincu qu'il faut « relier la question du racisme et des effets délétères du colonialisme à l'étranger comme en France », il a également relevé le besoin de réparation et de justice. Antoine Spire a insisté sur la notion de pacifisme : « Revendiquez-vous, tous, cette non-violence ? »

« LA MAIN DE CES JEUNES BEURS N'A PAS ÉTÉ SAISIE ! » (Djida Tazdaït)

Dans les années 1980, Djida Tazdaït a suivi plusieurs grèves de la faim pour soutenir les minorités. C'était pour elle « une question de survie. Le contentieux avec la police était considérable ! [...] Les jeunes avaient besoin d'éveil ». De son côté, Jean Costil, ancien de la Cimade et proche de Christian Delorme - le pasteur non violent à l'initiative de la Marche pour l'égalité -, a témoigné de « la volonté de mettre en œuvre une autre "méthode" pour donner une autre image de cette jeunesse ».

Un argument toutefois insuffisant pour Djida Tazdaït : « Ils n'ont eu le choix que d'être non violents. L'autre méthode, c'était mourir ! » Son regret ? « Que la main de ces jeunes n'ait pas été saisie. »

UNE VICTOIRE SEULEMENT MORALE ? OU ÉGALEMENT POLITIQUE ?

C'est pourtant bien une main qui est devenue l'image de l'association SOS-Racisme, créée en 1984 et représentée par Fodé Sylla, son ancien président. Aux yeux de ce dernier, la non-violence était « une réponse à une époque violente où l'on pouvait être arabe ou noir et ne pas être reconnu comme Français. [...] Ces marches nous ont rendus plus forts et plus intelligents, parce qu'elles ont intégré des personnalités plus radicales⁽¹⁾. »

Selon lui, la marche de 1983 a permis à une génération de « s'affirmer dans la sphère sociale et politique ». Et d'être « prise en compte par la France », a surenchéri Jean Costil.

Louis-Georges Tin y voit en revanche une victoire « plus morale que politique ». Et maintenant ? « Une marche serait utile, mais très difficile », avoue-t-il, rejoint par Fodé Sylla sur la nécessité de mener des « combats identifiés ». « Gagnons la bataille de l'égalité » a-t-il conclu.

■ Marina Lemaire

*

1. Comme Malcolm X pour le mouvement de Martin Luther King.

Refonder la culture d'entreprise

Si les pratiques de recrutement se sont diversifiées, les discriminations persistent. Etat des lieux dans les milieux professionnels en lien avec les réflexions développées par la Licra.

Akila Chelitah,
étudiante à l'Edhec Lille,
Licra Dijon. >



©Guillaume Yézin

■ PORTRAITS

Maria Giuseppina Bruna,
déléguée exécutive de la
Licra, chargée du label
« Licra diversité-laïcité ».

Fodé Sylla, vice-président
« Energies renouvelables
Areva Afrique ».

Yazid Sabeg, homme
d'affaires, ancien
commissaire à la Diversité
et à l'Égalité des chances
(2008-2012).

Ari Sebag, vice-président
de la Licra, directeur
général du groupe
Partouche.

« La diversité en entreprise permet de renouveler le management au quotidien », précise Maria Giuseppina Bruna. Elle introduit l'atelier en évoquant les travaux scientifiques qui traduisent la situation française aujourd'hui.

L'échange d'expertise entre recherches théoriques et constats empiriques a fait émerger quelques questions : le retard, voire la régression, de la France en matière de diversité dans le milieu professionnel et l'absence de dialogue entre les responsables sociaux s'ajoutent aux lourdeurs administratives, vestiges du

jacobinisme français, et handicapent la progression des « bonnes pratiques » dans le domaine managérial.

UNE TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE À LONG TERME

D'aucuns s'accordent pour évoquer la nécessité de créer des instruments de mesure et/ou d'évaluation de la diversité dans les entreprises. Le cheminement est laborieux, et il est essentiel de développer des outils et des formations correspondant aux nouveaux profils salariaux. De nombreux échanges traitant de situations concrètes ponctuent l'atelier. Ils mettent en évidence que la diversité dans l'entreprise se développe plus facilement dans les petites entités qu'au sein des grands groupes.

Ari Sebag ajoute que « le problème vient de l'absence d'intégration de tout un chacun dans l'entreprise. Cela doit être traité par les chefs d'entreprise, qui doivent veiller à l'intégration de chacun au nom de la responsabilité managériale qui est la leur ».

■ Justine Mattioli

Quelle France habitons-nous ?

Deux thèmes constituent l'axe de cette rencontre : « Comment gérer les transformations de la France ? », en premier sujet. Et, en deuxième : « Quel est le rôle des associations antiracistes ? »

« COMMENT GÉRER LES TRANSFORMATIONS DE LA FRANCE ? »

Jacques Lévy. « Plus on vit au centre des grandes villes, plus on est exposé et ouvert aux altérités. » La question revient donc à se demander comment les gérer. La République française n'a-t-elle pas fonctionné comme un communautarisme d'Etat qui aurait effacé historiquement des allégeances communautaires au profit de l'allégeance à l'Etat ? Cela expliquerait en partie, avec la panne de l'intégration, le retour en force de ces allégeances...

Luc Gruson rappelle que la France est un pays d'immigration depuis la Révolution française, mais qu'avant 1983, l'histoire ne traitait pas de l'immigration ; pourtant, plus d'un quart des Français ont un grand-père immigré. Or, le vivre-ensemble et la construction de ce pays depuis deux siècles sont de vrais sujets : l'exode rural fut le grand moteur des émigrations ; les gens quittent leur terre parce qu'ils ne peuvent plus y vivre. Les gens sont trop souvent ignorants de leur histoire.

Marc Chebsun insiste sur les évolutions positives et les durcissements en cours.

D'un côté, l'enseignement de l'histoire de l'esclavage marque la fin de l'invisibilité ; de l'autre, les radios, les sites internet sont des expressions d'un fil communautaire qui raconte l'histoire de la société française, mais sont porteurs d'un communautarisme inconscient ; enfin, il y a un communautarisme défensif qui s'érige contre des actes qu'il qualifie d'islamophobes, comme la récente couverture de « L'Express »⁽¹⁾ : il faut s'en saisir pour le faire reculer.

Pour Nacer Kettane, les mêmes questions reviennent : quelle France nous habite ? De quelle France nous réclamons-nous ? Toujours cette assignation à l'origine dans le discours des hommes politiques. Or, l'Algérie fait partie de l'histoire de France et vice versa.

Mais les années Sarkozy ont fait de nous les nouveaux barbares. Alors que les jeunes qui habitent ici, c'est la France qui les fait bouger. Il faut en finir avec la diabolisation, et leur dire « on vous aime »...

Le message des marcheurs - « je marche je suis français » - est toujours vivant..

« LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ANTIRACISTES »

Jacques Lévy se demande si les associations antiracistes sont convaincantes ou combattantes : pour empêcher les racistes de nuire, faut-il mobiliser les antiracistes ou faire changer d'avis les racistes ?

Il faut éviter les simplifications et reconnaître que dire que l'immense majorité des musulmans ne sont pas des terroristes et que l'immense majorité des terroristes sont des musulmans sont deux énoncés justes...

Le problème n'est donc pas de fabriquer des camps incommunicables, mais des vases communicants : aller chercher dans le discours de l'autre de quoi le faire changer d'avis...

Marc Chebsun voudrait qu'on arrête de transmettre du réflexe raciste à des gens qui ne le sont pas : ne pas ramener la présence des musulmans au « problème musulman ».

Luc Gruson, de même, appelle à déconstruire les amalgames : notamment les discours qui alimentent des pensées repoussoirs ; l'assignation permanente des minorités visibles à être d'éternels immigrés ou étrangers. La politique

de la ville ne doit pas se confondre avec celle de l'immigration.

Jacques Lévy rappelle que les approximations du post-colonialisme caritatif du type « toutes les religions se valent » ne nous aident pas. Par exemple, la fin de la discrimination envers les femmes étant récente en Occident, on peut comprendre que de la voir réapparaître pose problème. Mais on oublie que le christianisme n'est pour rien dans l'évolution précoce de ce statut.

Il faut penser les migrations comme un projet de vie, et tenir ce discours aux gens tentés par le racisme.

Nacer Kettane a le mot de la fin : cesser de hiérarchiser les racismes, développer l'antiracisme sans l'instrumentaliser... et soutenir tous les mouvements qui, depuis très longtemps, éclairent l'islam et essayent de le séculariser.

Tel est notre rôle.

Mano Siri

DÉBAT

Des interventions de la salle

Le problème du relais de l'islam laïque est souligné : qui se souvient de cette campagne des années 80, « L'islam c'est bien ; l'intégrisme, ça craint » ? Ou du mouvement des musulmans laïques en 2005 (appel publié dans « Marianne ») ?

Malik Lounès, de la Licra Ile-de-France, s'interroge sur la pertinence de l'idée d'un communautarisme d'Etat...

Car l'Etat peut être conçu comme le bras armé du projet universaliste des droits de l'homme, à contre-courant de ce que le monde entier promet : la concurrence, le droit du plus fort.

Les intervenants de la table ronde

- Jacques Lévy, géographe, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

- Nacer Kettane, directeur général de Beur TV et Pdg de Beur TV

- Luc Gruson, directeur de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

- Marc Chebsun, auteur, éditorialiste, fondateur de Respect Magplus fort...

*

1. La couverture de « L'Express » n° 3 249 (10 octobre 2013), « Islam, le danger communautariste », présentait une série de poupées Barbie portant le hidalgo. Elle fait suite à la une de « Valeurs actuelles » du (26 sept. au 2 oct. 2013), « Naturalisés, l'invasion qu'on cache », illustrée par une Marianne voilée.

En route pour un militantisme virtuel

La Licra doit développer des liens, notamment avec les équipes de Google. Alors que la commission la « Licra-net » est à l'offensive dans le militantisme numérique, un module de formation sera dédié à des « e-militants ».

« La Licra-net »

C'est le nom d'une nouvelle sous-commission composée d'avocats de la commission juridique. En cours de création, elle aura pour objectif de traiter avec réactivité, et donc plus d'efficacité, tous les signalements racistes et antisémites sur Internet.

*

1. « Le Droit de vivre » n° 644.

Lors du Congrès national de la Licra⁽¹⁾, en mars dernier, Robert Badinter incitait à combattre « la diffusion de la haine sur la toile ». Présidente de la section de Bordeaux Gironde, l'avocate Clothilde Chapuis, également chargée de l'action numérique, a rappelé d'emblée ces propos lors d'un atelier consacré à la défense des valeurs de l'association. La juriste l'animait avec Vincent Lucide, chargé de communication digitale au siège de la Licra, à Paris, et Benoît Louvet, avocat bénévole de la commission juridique, spécialisé dans le droit de l'Internet.

Tous trois sont conscients du retard de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet. « Nos adversaires sont présents sur la toile depuis dix ans ! », assène Clothilde Chapuis. « Nous devons produire des contenus avec une ligne éditoriale précise », convient Vincent Lucide, tandis que Benoît Louvet déplore le manque d'uniformisation des lois internationales

en la matière, même s'il n'est pas impossible de faire fermer un compte sur Tweeter.

Car c'est bien le fameux réseau social qui a suscité un flot de questions. Des pages du web ont été commentées sur un écran. « C'est là que se trouve l'influence digitale, rappelle l'avocate, et c'est là aussi que nos opposants viennent nous chercher. » « Ne pas riposter, c'est laisser diffuser », a soufflé quelqu'un dans le public. Indiscutablement, semblaient dire en substance les intervenants.

La Licra doit accroître sa présence sur le net et, pour affermir ses valeurs, elle doit aussi développer des liens, notamment avec les équipes de Google.

Enfin, pour que les messages postés dans l'espace virtuel ne demeurent pas des bouteilles à la mer, un module de formation débutera en 2014 pour former des « e-militants ».

■ Marina Lemaire

La Licra dans les quartiers populaires

Axée sur la transmission de la culture et d'un savoir de base sur la citoyenneté, l'action de terrain s'inscrit dans une démarche qui intègre les parents. La Licra n'est pas présente dans le 93 parisien : « On y va », a dit la salle...



©Guillaume Victra

Dans une salle bien remplie, le débat s'est rapidement focalisé sur la façon d'agir dans les « quartiers ». Désormais, les deux interventions historiques de la Licra - le plaidoyer et la fonction mémorielle - doivent, là, laisser la place à l'action de terrain.

Zohra Bitan, déléguée exécutive en charge de l'action dans les territoires, a insisté sur l'éducation, qui doit devenir une priorité, en intégrant les parents. Le rôle de la Licra est alors tout trouvé : compléter l'école pour faire découvrir la culture aux jeunes et transmettre un savoir de base sur la citoyenneté.

Roger Benguigui, secrétaire général de la Licra, animait le débat. Il a noté que la Licra n'est

pas présente dans le 93. La salle lui a répondu avec conviction : « On y va ! »

Bernard Cassagnabère, à la tête de Havre Athlétic Club-mon parrain (HAC)⁽¹⁾, cherche à recentrer les jeunes formés par l'association sur les valeurs fondamentales. Ils pourront ainsi les transmettre à leur entourage.

Christophe Revault, ex-footballeur professionnel et conseiller du HAC, a ajouté qu'aujourd'hui, dans le meilleur des cas, les sportifs ont une carrière de six ans. Ces actions sont un moyen de ne pas se couper du « monde normal » !

Les échanges avec la salle ont permis d'évoquer les difficultés des quartiers, comme les discriminations permanentes que doivent affronter les jeunes des cités ou les « barbus ».

Malik Lounès, ancien « Marcheur », membre de la direction de la Licra, propose de ne pas faire l'amalgame entre foulard et voile, de prendre acte de la différence, et s'interroge sur les besoins que révèle cette affirmation identitaire. Face à la mondialisation, la réponse est le repli sur soi. Il faut donc se battre pour nos valeurs, et soutenir une politique démocratique du logement pour éviter les ghettos.

■ Déborah Piekartz

*

1. Hac-mon-parrain est une association havraise qui promeut la citoyenneté « en utilisant le football comme vecteur d'échange ». www.hac-foot.com
La Licra est présente dans le sport, notamment avec le tournoi FARE.

Tous ensemble pour agir

Avant même l'affaire Taubira, une table ronde rassemblant la Licra, le Mrap, la Ligue des droits de l'homme, SOS-Racisme, le Cran et SOS Homophobie a appelé au rassemblement de tous les humanistes antiracistes pour organiser la riposte.

Il fallait bien un « envoyé spécial » pour animer le débat sur la refonte de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Le 12 octobre dernier, le journaliste Paul Nahon a relié en toute sobriété les interventions du président de la Licra, Alain Jakubowicz, de Cindy Léoni, présidente de SOS Racisme, de Pierre Mairat, coprésident du Mrap, d'Elisabeth Ronzier, présidente de SOS Homophobie, de Pierre Tartakowsky, président de la Ligue des droits de l'homme, et de Louis-George Tin, président du Cran. Tous ont reconnu la nécessité d'une alliance commune pour défendre les valeurs humanistes.

UN SONDAGE QUI DÉRANGE

D'après l'enquête de l'institut Opinion Way, réalisée pour la Licra à l'occasion de l'université d'automne, 74 % des Français connaissent mal les associations antiracistes ; 70 % jugent leur action peu efficace, mais 74 % considèrent le racisme comme un danger... Sur ces chiffres, la présidente de SOS Racisme s'est montrée lucide. « Nous souffrons tous d'un déficit de communication et de visibilité de nos actions sur le terrain », a constaté Cindy Léoni.

Tous les intervenants se sont d'ailleurs accordés sur le manque de moyens. Le président du Cran, Louis-Georges Tin, souhaite la création d'un « ministère de l'Égalité et des Discriminations [...] ». Nous travaillons avec peu de financements. Il n'y a pas de politique de lutte contre le racisme. Ce n'est pas une priorité ».

Elle résiderait plutôt dans la convergence des mouvements de lutte pour les droits de l'homme. La présence d'Elisabeth Ronzier, présidente de SOS Homophobie, a donc été unanimement saluée. Cindy Léoni l'affirme autrement : « Etre antiraciste en 2013, c'est aussi être un défenseur LGBT⁽¹⁾, et c'est être féministe. »

Ces luttes « se ressemblent », résume Pierre Mairat, coprésident du Mrap. Puisque la société a évolué et qu'Internet a modifié la communication, il apparaît urgent de renouveler le militantisme « à la papa », semblaient constater en chœur les orateurs.

**« RACISME ANTI-BLANC »,
« ISLAMOPHOBIE »...
DES TERMINOLOGIES EN QUESTIONS**
Les désaccords sur la notion de « racisme anti-



De gauche à droite :
Jonathan Hayoun, président de l'UEJF,
Louis-Georges Tin, fondateur du Cran,
Cindy Léoni, présidente de SOS Racisme,
Alain Jakubowicz, président de la Licra,
Elisabeth Ronzier, présidente
de SOS Homophobie,
Pierre Tartakowsky, président de la LDH,
Pierre Mairat, coprésident du Mrap. ▲

Blanc », mais aussi l'emploi du terme « islamophobie » ont suscité de vives réactions. Gêné par la première de ces deux expressions, Alain Jakubowicz a évoqué l'absence de la notion de « discrimination ». « On n'est pas discriminé parce qu'on est blanc dans la société française ! », s'est-il exclamé. Et Pierre Mairat d'ajouter : « Je n'ai jamais été contrôlé... »

Cindy Léoni préfère, quant à elle, l'usage des mots « envers les Blancs ». Très applaudie, la présidente de SOS Racisme, native de Brignoles, s'est interrogée sur le poids du terme « islamophobie », qu'elle récuse.

Inquiète sur le maintien du « pacte laïque », elle a attiré l'attention sur l'action néfaste d'associations qui, à ses yeux, prônent l'antiracisme « mais ne visent en réalité que le repli identitaire. [...] Notre force, c'est de demeurer des associations militantes universalistes ».

Inquiet, Alain Jakubowicz, président de la Licra, l'est aussi : révolté par une « parole politique polluée » amplifiée par les médias. Sur ce point, il a été rejoint par son confrère Mairat, qui a souligné « la racialisation des esprits » et dénoncé les propos de Manuels Valls sur les Roms. « Imaginons les petits Roms dans les cours d'école face à leurs camarades... »

L'avenir du combat ? Il sera dans la communauté d'actions et pas dans le communautaire.

Dont acte : une « intersyndicale associative » a été lancée...

■ Marina Lemaire

Pétition sur le web

Le 22 octobre, la Ligue des droits de l'homme, la Licra, le Mrap et SOS racisme ont lancé au monde politique un appel commun pour « refuser la haine ». La Licra a créé une pétition sur le web pour obtenir que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme devienne Grande Cause nationale 2014. <http://stop-racisme.licra.org/p/racisme>

*

1. LGBT : lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

Que faire aujourd'hui ?

Le dimanche 13 octobre, un dernier débat, animé par Antoine Spire, réunissait Rokhaya Diallo, Edouard Philippe, Dominique Sopo et Djida Tazdaït.



La tribune du débat de clôture. ▲

■ PORTRAITS

Rokhaya Diallo

est militante antiraciste, auteur et éditorialiste. Engagée au sein d'Attac et de Mix-Cité, elle a fondé le mouvement des Indivisibles, qui se propose de combattre les préjugés ethno-raciaux grâce à l'humour et l'ironie.

Edouard Philippe

est député UMP et maire de Havre depuis 2010.

Dominique Sopo

est l'ancien président de SOS-Racisme.

Djida Tazdaït

est la fondatrice de l'association de femmes Zaâma d'banlieue. Elle fut députée européenne entre 1989 et 1994.

BILAN : LA FRANCE, CE N'EST PAS LES ÉTATS-UNIS

La discussion s'ouvre après la projection du film de Mme Diallo qui, suivant un groupe de jeunes Américains en France, invite à comparer les deux grandes marches : celle pour les droits civiques en 1963, et celle pour l'égalité de 1983.

Si leur impact reste fort, c'est qu'elles ont conduit à des transformations politiques majeures, mais leur portée et leurs objectifs sont différents.

Les Etats-Unis ont élu un Président noir, alors qu'on a dû attendre 2007 pour voir apparaître des taches de couleur sur le perron de l'Élysée. Mais on peut toujours tuer un jeune Noir aux Etats-Unis.

Les Afro-Américains ont lutté pour ne plus être considérés comme des sous-citoyens ; en France, on se demande encore si les Noirs et les Arabes sont des Français comme les autres...

Pourtant, les quatre intervenants s'accordent pour dire qu'en dépit du conservatisme des élites françaises et du retour en force d'une parole raciste, la société est peut-être bien plus prête à l'égalité effective qu'on ne pourrait le croire...

QUELLES SUITES POUR LA MARCHÉ ?

Le problème, interroge Antoine Spire, ne réside-t-il pas dans la reconnaissance des acteurs de la Marche de 83, de leur exemplarité, et du relais politique à lui donner ?

Pour Edouard Philippe, le sujet n'est plus dans le droit mais dans le fait : on a besoin de

politiques publiques et d'initiatives privées résolues, et de mettre en avant la valeur emblématique d'un Obama ou d'une Taubira... Mais pour Dominique Sopo, il n'est pas sûr que « l'antiracisme, grande cause nationale de 2014 », soit la panacée : tout dépend de ce qu'on en fait. On doit reconnaître que de ne plus se faire tuer parce qu'on est noir ou arabe est une avancée, mais ne pas négliger les brouillages possibles : même Marine Le Pen parle de fraternité et d'égalité.

Rokhaya Diallo rappelle qu'on continue à les percevoir comme des autres, alors qu'aux Etats-Unis, malgré les problèmes de discrimination, leur qualité d'Américain n'est jamais mise en cause... On a toujours l'impression d'avoir à faire un effort particulier pour être considérés comme français.

Pour Djida Tazdaït, le problème, c'est la transmission : « On veut construire la mémoire de cette histoire parce qu'on a marre d'être des figurants. » Rassembler les associations antiracistes lui semble un grand pas en avant dans le contexte actuel où tout est polymorphe et où on a besoin d'exemplarité politique. Mais c'est insuffisant. Elle appelle à concevoir un rendez-vous, un moment référent face à l'inquiétude montante.

CONCEVOIR DES INITIATIVES POSITIVES

Pour Rokhaya Diallo, il faut être concret. Par exemple, concernant le problème du contrôle au faciès : le gouvernement considère que l'attestation n'est pas opérationnelle, alors que l'on sait que cela marche ailleurs...

Il faut sortir du contexte hexagonal, se positionner au niveau de l'Europe. En France, on a un débat sur des Roms qui sont 20 000, alors qu'en Allemagne ou en Espagne, ils sont 100 000. Les responsables politiques étant prescripteurs, il faut les mettre face à leurs responsabilités.

Antoine Spire marque les limites de son accord : la critique est insuffisante, il faut inventer des actions positives. Cela fait réagir Dominique Sopo : le récépissé est une initiative positive ! Et la critique des comportements de la classe politique ou des méthodes de la police est positive ! Il ne suffit pas de bosser sur la devise républicaine ; les discours doivent être accompagnés de politiques publiques.

Sinon, le risque du baratin républicain, c'est qu'il peut nous amener à l'idée que la République..., c'est du baratin.

VOUS AVEZ DIT LAÏCITÉ ?

Depuis 1989, avec plus ou moins de vigueur, le débat sur la laïcité fait rage en France. C'est au sein de l'institution scolaire que s'est développé ce qu'il faut bien appeler la nouvelle querelle de la laïcité. La première, en 1905, avait abouti à la séparation de l'Église et de l'État. La seconde concerne aujourd'hui la totalité de l'espace public ; une loi est venue réglementer le port de signes distinctifs à l'école et interdire, dans la rue, le port du voile intégral cachant le visage des femmes. Quatre points de fixation ont enflammé les esprits depuis l'été : faut-il interdire le voile à l'université ? Qu'en est-il de l'entreprise ? Comment la laïcité doit-elle s'y réguler ? Comment traduire la loi à l'école (adoption d'une charte de la laïcité) ? Et, enfin, après l'affaire de la crèche Baby-Loup, la laïcité et la petite enfance. Ce sont ces questions dont traite notre dossier. ■ A. Spire

La laïcité respecte tous les cultes

Historien et sociologue des religions, Jean Bauberot interroge depuis plus de trente ans la notion de laïcité en France. Dans un ouvrage autobiographique à venir⁽¹⁾, il revient sur son engagement pour une « laïcité inclusive ». Rencontre.



Jean Bauberot. ▲

DDV Le combat en faveur de la laïcité a occupé une grande place dans votre vie. Peut-on dire que votre histoire familiale y est pour quelque chose ?

J.B. Incontestablement. Je suis issu d'une famille de paysans limousins convertis au protestantisme, et qui ont été contraints, sous le Second Empire, de vivre clandestinement leur foi. Pour eux, l'avènement de la III^e République a été comme une libération. En proclamant le principe de laïcité, la République s'est mise à protéger leur liberté de conscience. La laïcité est bien plus que la séparation du pouvoir politique des autorités religieuses. Elle est l'affirmation d'une neutralité des pouvoirs publics face à tous les cultes.

DDV Pour vous, la laïcité n'est donc en rien un moyen de lutter contre l'emprise des religions sur l'opinion ?

J.B. Pas du tout. Deux positions se sont toujours opposées : celle d'Emile Combes, qui était anticlérical et voyait dans la laïcité « intégrale » un moyen de lutter contre l'obscurantisme ; et celle de Briand ou Jaurès, pour qui il s'agissait juste de permettre à toutes les religions de s'épanouir. Il est amusant de voir que ces positions demeurent aujourd'hui, et qu'un Michel Onfray, pour ne citer que lui, est en quelque sorte l'héritier de Combes.

DDV Dans un premier temps, l'affirmation de la laïcité se fait contre l'Église catholique...

J.B. La loi de 1905 vise surtout à mettre la religion dans le droit commun. Grâce à elle, les prêtres peuvent devenir maîtres d'école et même exercer des fonctions politiques. Sans elle, ni le chanoine Kir, ni l'abbé Pierre n'auraient pu entrer au Parlement. Le fait que les amendements proscrivant le port de la soutane en public soient repoussés témoigne de l'indifférence de l'État laïc face au vêtement. Cette prise de position résonne curieusement aujourd'hui.

DDV Diriez-vous que la manière d'envisager la laïcité a changé depuis un siècle ?

J.B. Il est certain que nous assistons au retour d'une certaine catholïcité dans notre pays. Cela tient à des pesanteurs socio-historiques. Ce repli identitaire doit beaucoup à la peur que nos concitoyens éprouvent face à la globalisation et aux craintes qu'ils ressentent au moment de se projeter dans l'avenir.

DDV Les choses vous semblent-elles aller dans le mauvais sens ?

J.B. Il ne faut pas être négatif. Certes, le discours de Latran⁽²⁾ a constitué une forme de régression, en ce qu'il oubliait de rappeler que des communautés juives et musulmanes vivent dans notre pays depuis des siècles, voire des millénaires. Mais d'autres choses ont été positives.

DDV Comme quoi ?

En retirant la gestion du dossier « laïcité » au Haut-Conseil à l'intégration, et en créant un Observatoire composé de personnalités de tous horizons, le gouvernement a affirmé récemment que la laïcité ne concerne pas que les seuls immigrés d'origine musulmane.

DDV Cela n'empêche pas des formations politiques extrêmes de récupérer la notion de laïcité pour lutter contre l'Islam en France.

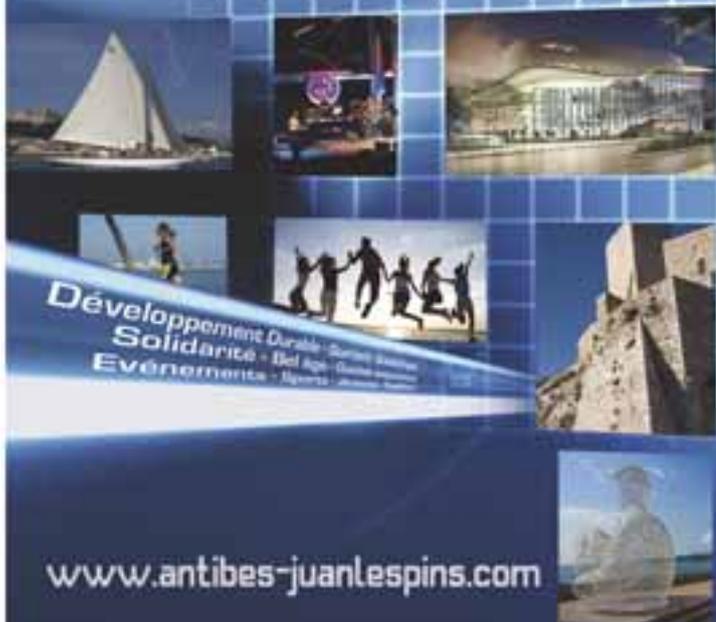
J.B. Nous ne devons pas pour autant perdre notre sang-froid. Cette laïcité falsifiée n'abuse personne. Pour isoler les extrémismes, sachons hiérarchiser les problèmes. Il y a des sujets plus graves que les autres : l'excision ou les mariages forcés ne sauraient être comparés au port d'un simple bout de tissu.

■ Propos recueillis par Baudouin-Jonas Eschappasse

* 1. « Une si vive révolte, itinéraire hérétique d'un protestant », éditions de l'Atelier, 21 euros.

2. Dans lequel Nicolas Sarkozy revenait sur les origines chrétiennes de la France.

une ville à découvrir sur le net



www.antibes-juanlespins.com



Votre catalogue
GRATUIT
sur simple demande

10 000 produits
d'emballage
pour toute l'entreprise
disponibles sur stock !

Livraison en 24/48h partout en France

raja.fr

3912 * ou 0820 306 306 *

0820 306 307 *

16, rue de l'étang - Paris Nord 2
95977 Roissy CDG Cedex
* 0,209 € HT/min

LA RÉGION BOURGOGNE S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Il n'y a pas de paix durable sans développement économique et sans éducation des peuples

Contribuer au changement des conditions de vie des habitants des pays en développement, à leur formation, favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, c'est participer à créer les conditions favorables à la paix.

Afin d'améliorer les perspectives de vie des hommes et des femmes des pays du Sud, la Région Bourgogne accompagne les structures bourguignonnes qui mènent des actions en faveur d'un développement économique et social durable de ces pays.

Chaque année finance plus de 40 projets qui se concrétisent.

www.region-bourgogne.fr

Conseil Régional de Bourgogne - Page officielle

Des membres de l'Association Appareils Solidaires du monde, lors d'un chantier à Madagascar

Le voile peut-il être laïque ?

Contrairement à ce que laisserait penser la présence dans mille folklores de foulards ou fichus, de voilettes ou perruques, le « voile », en France, ne peut plus être laïque depuis qu'il est surdéterminé par... le débat sur le voile !

Dans un train de banlieue, deux hommes d'origine africaine ont une discussion animée. Soudain, l'un d'eux s'écrie : « *La laïcité, Inch'Allah !* » Cela aurait pu être le début d'un sketch d'Eli Kakou. Mais la scène est authentique...

Le voile peut-il être laïque ? La laïcité peut-elle s'en remettre à *la Grâce de Dieu* ?

La réponse semble évidente : c'est « non ». Mais qui n'a pas croisé dans la rue une femme portant le hidjab ? Ce n'est pas parce qu'il y a des femmes ou des jeunes filles qui adoptent *l'uniforme musulman* que cela rend le voile laïque, mais sa banalité dérange...

Les laïques, dans l'Europe chrétienne, désignaient les profanes, ceux qui ne sont pas « ordonnés » et ne peuvent, à ce titre, ni administrer les sacrements, ni prêcher. Une première brèche est faite avec la promulgation de l'édit de Nantes qui accorde, sous certaines conditions restrictives, la liberté de croire et de culte aux Réformés : mais, plus important, ce culte contestataire de la catholicité émet l'idée que chacun a la liberté d'interpréter la Bible comme il l'entend, abolissant ainsi la distinction entre prêtre et laïque, et insinuant qu'il n'y a pas d'autorité en matière de pensée, que celle-ci est libre et ne peut être imposée par la force. Idée qui fonde la notion de laïcité et que consacrera la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

QUAND LES CHRÉTIENNES SE VOILAIENT...

Il y a eu, en France, des femmes voilées : c'est ainsi que se signalaient celles qui avaient *pris le voile*, autrement dit prononcé des vœux qui leur imposaient chasteté et célibat. Il y a donc bien une interdiction sexuelle attachée au voile. Mais dans un pays de tradition catholique, c'était chose ordinaire, reliquat d'une Eglise dominante, qui ne *choquait pas*.

Qu'en est-il du voile qu'on dit *islamique*, terme qui signale déjà une lecture plus fondamentaliste de l'Islam. Mais la question n'est pas de savoir si le port du voile est, ou non, une injonction coranique, mais de déterminer s'il peut être laïc... ou s'il peut cohabiter avec la laïcité, et sous quelles conditions...

Ce qui est sûr, et il convient de le rappeler ici, c'est que dans tous les pays de culture musulmane où un parti qui se revendique de l'Islam prend le pouvoir, le voile devient immédiatement un enjeu politique : tout est fait pour l'imposer aux femmes, par la loi, l'intimidation, la violence... Et les femmes qui refusent de le porter

prennent le risque d'être assassinées. Le voile y est donc toujours une atteinte majeure au principe de laïcité selon lequel on n'impose ni croyance, ni culte.

UN « CHOIX » TRÈS SURDÉTERMINÉ

Le voile n'est donc jamais laïque, il est toujours politique : instrument de domination et de terreur qui s'exerce d'abord sur les femmes dont on occulte le visage, supprimant ainsi tout signe d'altérité.

La situation est bien sûre différente ici même s'il convenait de rappeler cet état des choses, ne serait-ce que pour dire aux jeunes filles qui se voilent, *au nom du féminisme* ou de leur *libre arbitre*, que même si on peut respecter, par principe, leur choix, il n'en reste pas moins que celui-ci est surdéterminé et ne peut s'entendre en faisant abstraction de l'usage qui est fait du voile dans les Etats où règne la charia. Mais si le voile ne saurait être laïque, il existe de fait et on ne peut éviter de cohabiter, au moins *provisoirement* avec lui. Parce que combattre l'extension du voile, c'est d'abord le combattre idéologiquement, sur le terrain de l'analyse et non sur celui de l'invective ou de l'interdiction, ce qui revient au même... Parce qu'une bonne loi, démocratiquement parlant, c'est celle à laquelle on obéit parce qu'on pourrait en être l'auteur et qu'on en comprend la nécessité. Enfin, parce qu'on doit entendre ce qu'il y a de contestation dans cette pratique sans pour autant renoncer à la faire reculer.

Si le voile est politique c'est donc sur le terrain politique qu'il faut le combattre : il ne faut pas théologiser le débat, mais au contraire le déthéologiser...

Mano Siri

REPÈRES

L'édit de tolérance

L'édit de Nantes, ou édit de Tolérance, signé par Henri IV en 1598, définit les droits des protestants et met fin aux guerres des religions. La France devient ainsi le premier royaume d'Europe où la religion du roi ne s'impose plus automatiquement à ses sujets, situant de fait, sinon de droit, une liberté de penser.

TÉMOIGNAGE

Djemila Benhabib

« *Je voudrais vous dire la peur que j'ai connue le 25 mars 1994 à Oran, quand le Groupe islamique armé (GIA) avait ordonné aux femmes de mon pays le port du voile islamique. Ce jour-là, j'ai marché la tête nue, ainsi que des millions d'autres Algériennes. Nous avons défié la mort. Le souvenir de Katia Bengana, une jeune lycéenne âgée de 17 ans, assassinée le 28 février 1994 à la sortie de son lycée, planait sur nos têtes.* »

Blog de Roger Evano, Mediapart



En banlieue parisienne, à Aubervilliers, protestation contre l'exclusion du collège Henri-Wallon de deux élèves portant le voile islamique (septembre 2003). ◀

Quand Elisabeth Badinter intime à Dieu de rester.. intime !

Elle est républicaine et aimerait voir la République ne financer aucune école confessionnelle.

Pour elle, le voile n'a pas sa place à l'université, qu'il soit islamiste ou qu'il recouvre la tête d'une bonne sœur.

■ PORTRAIT

Une féministe

Elisabeth Badinter est philosophe, auteur notamment de :
« *L'Amour en plus, histoire de l'amour maternel* » (Flammarion) ;
« *L'Un est l'autre : Des relations entre hommes et femmes* » (Odile Jacob) ;
« *XY, de l'identité masculine* » (Odile Jacob) ;
« *Le Conflit : la femme et la mère* » (Flammarion).
Son essai « *Fausse Route* », publié en 2003 et qui fustige la misandrie et la « *posture victimaire* » des féministes contemporaines, ainsi que divers écrits critiques quant aux nouvelles lois concernant la parité politique ou le traitement des crimes et délits sexuels, ont suscité une vive polémique. De nombreuses féministes lui contestent ce titre. De son côté, elle continue de se réclamer du féminisme, arguant qu'il n'a pas vocation à conduire à une guerre des sexes visant à prendre une revanche contre les hommes.



© Chamussy / SIPA

Depuis longtemps, Elisabeth Badinter est une voix originale et forte qui exige le respect de la laïcité. Prenant position dans les discussions concernant le port du voile islamique, en particulier dans l'affaire de la crèche Baby-Loup, elle estime nécessaire de défendre la laïcité, et incite le gouvernement à voter « *une loi interdisant le port de signes religieux ostentatoires dans le secteur de la petite enfance, comme c'est le cas à l'école* ». Elle considère le port du voile comme « *un étendard politique et communautaire* ». Nous l'avons rencontrée.

DDV A vos yeux, la laïcité est fille du mouvement des Lumières...

Elisabeth Badinter. Oui. La loi de 1905 sépare le profane du sacré. Elle met à distance le religieux, en laissant toute leur place à la raison et à l'esprit critique (magnifiés par les Lumières). La laïcité promeut la citoyenneté abstraite, dénuée de particularismes, et facilite la rencontre et le dialogue entre les hommes et les femmes de toute obédience.

« Le communautarisme coïncide avec le renoncement à l'esprit critique... »

DDV Mais la loi de 1905 protège aussi toutes les religions, dont l'Etat favorise l'existence : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.* »

E.B. Il s'agit de donner aux religions le droit de s'exprimer et d'exister. Ce n'est pas leur donner la possibilité d'avoir le dernier mot sur la politique. Chacun est libre de pratiquer, mais la séparation entre le religieux et le politique est fondamentale.

DDV Vous vous souvenez sûrement de la position d'Aristide Briand lors de la discussion sur la loi de 1905 : à ceux qui plaident pour l'interdiction des soutanes, il affirme que ce serait une exigence trop radicale.

E.B. Il a bien fait d'apprécier ainsi la situation politique de l'heure. Je suis une intellectuelle, pas une politique, mais je pense que les femmes ne doivent pas porter de voile à l'école ou à l'université quand elles assument une fonction de service public, ou qu'elles exercent une profession qui les met en présence d'enfants. Il en est de même pour la kippa. Sur tout cela, on devrait légiférer, mais après un travail pédagogique et une grande consultation, comme pour la loi de 2004.

DDV Vous défendiez, dans les années 1970, le droit à la différence, qui débouchait sur un droit spécifique de chaque communauté.

E.B. C'était une erreur de jeunesse. Dans la

foulée de 68, le droit à la différence apparaissait comme un enrichissement, comme une liberté supplémentaire. C'était l'époque de l'émergence des Black Panthers, par exemple, qui affirmaient vouloir les droits de tous, plus des droits spécifiques. Ces droits particuliers sont la négation de la République et la porte ouverte aux communautarismes.

DDV Acceptez-vous pourtant que des femmes, par exemple, revendiquent un habillement particulier (le voile) au nom de leur religion ?

E.B. Dans la rue, oui, mais à condition qu'elles montrent leur visage, pratique indispensable à l'interlocution, à la vie avec autrui. Mais des lieux comme l'école publique doivent être neutralisés. N'est-ce pas un facteur de paix que d'empêcher la pression sur autrui par effet d'intimidation, qu'il s'agisse du voile ou de la kippa ? Une telle pratique doit être imposée aussi, de la même façon, à l'université, du moins pendant les cours. Au collège, aujourd'hui, je le vois régulièrement à La Courneuve où je passe, les jeunes filles ont pris le pli : elles enlèvent voile ou foulard pour entrer à l'école et le remettent à la sortie. C'est là respecter la République. Quant au voile des bonnes sœurs catholiques à l'université, le traitement devrait être le même, évidemment.

DDV Il vous est arrivé de mettre une burka pour ressentir l'impression que pouvait avoir une femme musulmane ainsi « déguisée », et vous avez parlé d'un formidable sentiment de toute-puissance...

E.B. Voir sans être vue est une jouissance incomparable. Un sentiment de supériorité vous envahit, et la rupture de l'égalité républicaine est consommée. Il reste que la burka est aussi affreusement inconfortable.

DDV Comment expliquez-vous la prégnance croissante de ces débats depuis près de trente ans ?

E.B. Autrefois, on n'aurait jamais pensé à exhiber ainsi ses convictions religieuses, qui relèvent de l'intime. Il y a eu transformation des mentalités. Avec la montée en puissance des sectes, nombreux sont ceux ou celles qui se plaisent à afficher leur affiliation identitaire. Une bonne musulmane est censée cacher ses cheveux. N'est-ce pas une question obscène que de demander à un interlocuteur s'il croit en Dieu ? Aujourd'hui, cette question se banalise, alors qu'elle est d'une indiscretion inimaginable, je le pensais déjà il y a quelques années en écoutant Jacques Chancel poser cette même question : « *Et Dieu, dans tout cela ?*⁽¹⁾ »

DDV Beaucoup de nos concitoyens éprouvent le besoin, face à la mondialisation, de se raccrocher à une identité collective. La croyance en participe. Se rattacher à une communauté rassure.

E.B. Mais ce peut être aussi étouffant. Le

■ PORTRAIT

Une philosophe

Elisabeth Badinter est dix-huitiémiste. Elle a écrit « *Emilie, Emilie, l'Ambition féminine au XVIII^e siècle* » (Flammarion) ; « *Madame du Châtelet, Madame d'Épinay : ou L'Ambition féminine au XVIII^e* » (Flammarion), et « *Condorcet. Un intellectuel en politique* », avec Robert Badinter (Fayard, 1988). Ensemble, ils ont rendu à Condorcet l'émotion, le vécu, donnant la parole au cœur autant qu'à l'intelligence d'un héros hors du commun.

communautarisme coïncide avec le renoncement à l'esprit critique. Dans certaines banlieues, une musulmane qui refuse de se voiler peut être mise au ban de sa communauté. Et l'accusation de trahison pèse sur celui ou celle qui ne se plie pas aux oukases les plus orthodoxes.

DDV Beaucoup de ceux qui plaident pour une « laïcité tolérante » affirment que la demande de manifester son identité particulariste dans l'espace public vient des plus pauvres, et qu'il faut savoir les entendre.

E.B. Mais pourquoi enfermer les plus pauvres dans leurs communautés ? Les maintenir hors de la communauté nationale ? N'est-ce pas un service à leur rendre que de leur apprendre la République ? Le communautarisme fonctionne trop bien dans certains lieux. Savez-vous qu'à l'époque du ramadan, ceux qui refusent de jeûner peuvent être stigmatisés ou rejetés ? Dans certaines crèches, on appelle « cochons » les enfants « blancs », parce qu'ils sont les seuls non juifs et non musulmans à manger du porc... Qu'on le veuille ou non, la consommation de nourriture casher ou hallal sépare les enfants de ces minorités des autres.

DDV Etes-vous aussi choquée par les exhibitions catholiques dans l'espace public ? Quand l'archevêque de Paris monte au Sacré-Cœur avec une grande croix sur l'épaule, cela vous semble normal ?

E.B. Cela ne me choque pas. Je pense qu'il est des lieux de prière pour manifester sa foi, que chacun a droit à ses lieux de culte. Mais j'accepte qu'il puisse y avoir des manifestations particularistes dans l'espace public.

DDV Reconnaissez que les musulmans arrivés tardivement en France ont des difficultés à disposer de lieux de culte décents. Pensez-vous que les maires qui, comme Manuel Valls à Evry, ont tourné la loi pour financer des associations culturelles, qui ont construit une mosquée, ont été légitimes à le faire ?

E.B. Non, on n'est jamais légitime à violer la loi qui proscrie le financement public des cultes. Pour autant, je ne souhaite pas que ces mosquées soient financées par l'Arabie saoudite, le Qatar ou l'Iran.

DDV Alors, où trouver l'argent ?

E.B. Aux fidèles de se cotiser ! Il existe des classes moyennes musulmanes qui doivent faire cet effort. Pour ma part, je ne peux que regretter que l'État accepte de financer des écoles privées religieuses. La loi Debré est en contradiction avec les principes républicains de laïcité.

■ Propos recueillis par
Antoine Spire

*

1. Pendant des décennies, sur France Inter, Jacques Chancel a interviewé, dans « *Radioscopie* », tous ceux « qui comptaient dans l'univers médiatique ». Chaque fois, ou presque, Dieu était au programme, et on se moquait volontiers de Chancel en répétant : « *Et Dieu dans tout ça ?* ». L'animateur écrit dans ses mémoires : « *Je vais rester dans la mémoire pour une phrase que je n'ai jamais prononcée. [...] Ça venait du fait que tout le monde, surtout les agnostiques, me parlait de Dieu.* »

L'Observatoire de la laïcité cherche ses marques

A peine créée, l'instance est jugée isolée, manquant d'autorité et cherchant à tout prix le compromis. Son plan de marche semble être d'assurer les conditions d'un dialogue serein, sans souffler sur les braises. Mais il lui faudra bien prendre position.

LES INSTITUTIONS

L'Observatoire de la laïcité

Fondé par Jacques Chirac en mars 2007, l'Observatoire de la laïcité a été renouvelé, le 5 avril 2013, pour une durée de cinq ans.

- Président :

Jean-Louis Bianco.

- Rapporteur général :

Nicolas Cadène.

L'Observatoire comprend :

- 7 hauts fonctionnaires

représentant l'Intérieur,

la Justice, la Fonction

publique, l'Hôpital,

l'Éducation nationale,

l'Outre-mer et

les Affaires étrangères ;

- 2 sénateurs

et 2 députés ;

- 10 personnalités qualifiées,

désignées en raison de

leur compétence

et de leur expérience.

Les membres de

la commission sont

nommés pour quatre ans.

Le mandat des sénateurs

et des députés est de 3

et 5 ans.

La CNCDH

La Commission nationale consultative des droits de l'homme, créée en 1947, assure auprès du gouvernement un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'action humanitaire. Elle est composée de 64 personnalités et représentants de la société civile. Sa présidente est Christine Lazerges.

Le monde de la laïcité n'est pas celui des Bisounours. On le savait déjà. Neuf mois d'existence de l'Observatoire de la laïcité le confirment amplement. Jean-Louis Bianco avait-il une petite idée du borbier dans lequel il allait s'enfoncer quand, en avril 2013, François Hollande et Jean-Marc Ayrault lui ont demandé de devenir le premier président en titre de l'Observatoire ? Nicolas Cadène, le rapporteur général, confie « *Nous avons été surpris, le président et moi, par l'ampleur des réactions et la politisation extrême du sujet.* » Dont acte.

Passé encore pour cet

ex-conseiller ministériel

en charge du Parlement,

qui n'avoue comme ex-

périence de la laïcité qu'un très vif intérêt per-

sonnel pour la loi de 1905 et quelques confé-

rences données çà et là. Bianco, lui, en vieux

roulier politique, ancien ministre des Affaires

sociales et de l'Intégration, devait quand même

pressentir que sa route ne serait pas semée

de pétales de roses.

APAISEMENT ET CLARTÉ

Il aura fallu pas moins de dix ans pour que

l'Observatoire annoncé par Jacques Chirac

- modeste, avec son budget de 50 000 euros,

ses locaux, rue Saint-Dominique, prêtés par Matignon, et son président bénévole - soit ramené par François Hollande. Rappelant, dans son discours d'installation, que « *notre pays a besoin d'apaisement et de clarté* », il demandait à l'Observatoire d'assurer « *les conditions d'un dialogue serein et constructif* » sur ces questions « *lourdes et complexes* ».

Une des premières patates chaudes de Jean-Louis Bianco a été de se prononcer sur l'affaire de la crèche privée Baby-Loup, qui avait licencié

une jeune musulmane

pour port de voile.

Enflamant les esprits

depuis cinq ans, de cour

d'appel en cour de Cas-

sation en cour d'appel.

« La France n'a pas de mal avec la laïcité »

Jean-Louis Bianco

Faut-il ou non, comme le réclament les « laï-

cards » les plus convaincus, rédiger une nouvelle

loi qui précise la neutralité religieuse des struc-

tures privées qui s'occupent des tout-petits ?

Manifestement, Hollande, pas plus que Jean-

Marc Ayrault, n'est pas chaud pour toute action

législative qui tisonnerait les braises d'une

société civile déjà bien malmenée par la crise.

Le 15 octobre, l'Observatoire estimait qu'il n'y

a pas lieu de légiférer, mais de faire connaître

les instruments légaux qui existent déjà.

Dounia Bouzar, anthropologue spécialisée dans



Jean-Louis Bianco. >

les entreprises, a voté pour : « *L'affaire Baby-Loup est un symptôme de l'ignorance du droit.* » Nicolas Cadene commente : « *Légiférer n'est pas forcément la panacée, mais en France, c'est soit une loi, soit rien.* » Un membre de l'Observatoire, le philosophe Abdennour Bidar, s'est abstenu. Trois ont voté contre : le président du comité Laïcité République Patrick Kessel, la sénatrice François Laborde, et le député Jean Glavanny, qui tonne : « *En étant uniquement sur une ligne, il n'est ni utile ni nécessaire de légiférer. Alors qu'il faut à chaque fois rappeler les droits mais aussi les devoirs, l'Observatoire a raté son positionnement.* »

Ideologues sans concessions contre gens de terrain plus pragmatiques, jusqu'au-boutistes contre évolutionnistes : comment l'instance ne serait-elle pas travaillée par les mêmes questions, les mêmes oppositions qui divisent les Français - jusqu'au sein de la Licra - dès que l'on parle de laïcité ?

Prises de parole, tribunes et rappels à l'ordre, les grandes gueules agacent. Cadène se défend : « *Nous ne muselons personne. Ce qui nous pèse, c'est que certains de nos membres nous dénigrent à l'extérieur.* »

D'autant que l'Observatoire ne s'est pas encore vraiment imposé comme une instance incontournable. Bien au contraire. Une série d'affaires subies ou non le déstabilisent.

UN RAPPORT CONFIDENTIEL

Au creux de l'été, « *Le Monde* » sort un rapport confidentiel de la Commission laïcité du Haut Conseil à l'intégration. Piloté par Alain Seksig, inspecteur général de l'Education nationale, et ancien responsable de la commission Education de la Licra, le rapport estime que la loi doit interdire le voile à l'université. Tollé et colère ! La presse touille l'affaire. Elle met l'Observatoire sur la sellette. Qu'importe si le HCI et sa Commission laïcité n'existent plus depuis décembre 2012 et si l'enquête n'est pas sérieuse, l'Observatoire a manqué de visibilité. Bien sûr, il y a les bruits sur son isolement. Ainsi, Vincent Peillon aurait sorti sa charte de la rentrée 2013, tout seul comme un grand. Billevesées ! A l'Education nationale, on explique : « *L'Observatoire n'existait pas en décembre 2012, quand le ministre a lancé l'idée.* » Pour le reste, deux des rédacteurs initiaux - Bidar et Laurence Loeffel - en sont devenus membres, et le texte lui a été soumis trois fois avant son approbation finale. Par contre, plus rien ne va plus entre le Défenseur des droits et l'Observatoire. Pourtant, Dominique Baudis avait proposé à Jean-Louis Bianco de coopérer.

« Alors qu'il faut, à chaque fois, rappeler les devoirs qui accompagnent les droits, l'Observatoire a raté son positionnement ».

Jean Glavanny, député

Faute de réponse à ses questions, notamment sur le statut des mères de famille voilées qui accompagnent les sorties scolaires, il a saisi, le 4 septembre, le Conseil d'Etat.

Chez le Défenseur, on déplore : « *L'Observatoire nous aurait fourni son expertise théorique et il aurait profité de notre connaissance pratique. Mais rien. Ils se contentent de mettre les choses sous le boisseau.* »

L'impression d'avoir affaire à une instance molle, qui passe son temps à minimiser les problèmes, qui préfère le compromis serein à l'affirmation plus dérangeante de ce qui est permis et de ce qui interdit, qui n'ose pas imaginer l'avenir, est partagée par nombre de visiteurs de la rue Saint-Dominique. Et ce ne sont pas les déclarations de Jean-Louis Bianco, si contraires au ressenti des Français - telle l'ambiguë « *La France n'a pas de mal avec la laïcité* » -, qui les feront changer d'avis sur une supposée volonté politique de ne pas faire de vagues, au moins avant les élections municipales.

DES « GUIDES PRATIQUES » DE LA LAÏCITÉ

D'autant que l'Observatoire a mis au premier plan de son programme de travail la labellisation de guides pratiques de la laïcité destinés aux municipalités, aux hôpitaux, aux maternités et aux entreprises.

Dounia Bouzar croit dans la vertu de tels guides. Farouche adversaire d'« *une loi sur le voile en université, qui ne résoudrait rien* », elle n'en surveille pas moins l'augmentation du nombre des pratiques religieuses ségrégationniste, comme ces barbus qui ne veulent pas serrer la main des femmes. Quand la cote d'alerte sera atteinte, elle compte bien pousser l'Observatoire à prendre parti. Parallèlement, il serait dans la nature de l'instance de mettre à son ordre du jour l'époussetage de la loi de 1905 pour y intégrer les musulmans. Que cela passe par un grand débat parlementaire ou la tenue d'Etats généraux. Un jour ou l'autre, Jean-Louis Bianco sera donc bien obligé de prendre position sur l'avenir. Quitte à troubler la sérénité tant réclamée par le président Hollande. Au risque, aussi, de se voir accuser de faire le lit des islamistes ou celui des islamophobes.

On vous l'avait bien dit. La laïcité n'est pas le pays des Bisounours.

Georges Dupuy

LES INSTITUTIONS

Le Défenseur des droits

Instituée le 29 mars 2011, cette autorité constitutionnelle indépendante, chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité, regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations. Le Défenseur est Dominique Baudis.

**ADDICTED
TO LYON**

www.economie.grandlyon.com

Marc, barman à Lyon (France)

C'est la richesse et la diversité de la ville qui me séduisent chaque jour. Il y a les salons, les grands événements culturels et populaires qui brassent beaucoup de monde. Tour à tour, la ville scintille et s'illumine, danse, chante, palpite et s'apaise pour mieux s'électriser ! Il y en a pour tous les goûts : chacun vit son Lyon !

Cantines scolaires : l'assiette lyonnaise

Accommoder la laïcité pour poursuivre le rêve républicain... Pour faire table commune, encore faut-il que chacun puisse manger ce qui lui convient. Appel d'offres sur une expérience unique initiée à Lyon par la Licra, il y a cinq ans.

Tout commence en 2008 quand, sur fond de tensions grandissantes autour des repas servis dans les cantines scolaires de Lyon⁽¹⁾, La Licra est saisie par une famille qui s'estime discriminée, et sollicitée par la municipalité pour organiser une concertation. « *Tout le monde était d'accord sur un point, raconte Patrick Kahn, chargé de mission de la Licra Rhône-Alpes : les recommandations appliquées depuis plus de vingt ans - incluant des menus sans porc - n'étaient plus adaptées.* » Sur les quelque 20 000 repas servis dans les cantines scolaires de la ville, 30 % relèvent en effet de demandes particulières, principalement religieuses et très majoritairement musulmanes. « *Certaines villes ont continué de s'abriter derrière l'arrêté sur la*

vache folle pour justifier l'absence de viande au menu scolaire, et la plupart préfèrent organiser des rencontres limitées aux seuls acteurs religieux », souligne le responsable de la Licra qui, d'emblée, défend auprès de la Mairie l'idée d'ouvrir à une concertation très large, afin de trouver une solution qui soit acceptable par tous.

Sous l'autorité de l'adjoint à l'éducation de la Ville, qui bénéficie d'une vraie tradition de dialogue entre les cultes⁽²⁾, la Licra a convié associations antiracistes, parents d'élèves, familles religieuses mais aussi laïques, libres penseurs, syndicats. Rencontres inédites, qui ont lieu pendant plusieurs mois dans la « maison

commune », sur la base de conditions intangibles engageant chacun des participants : faire la plus grande discrétion sur ce chantier ; obtenir l'unanimité sur la proposition finale ; et la soumettre au maire qui, à son tour, devait la présenter à un vote des élus.

UN REPAS COMPLET, SANS VIANDE

Au terme de six mois de réflexion, malgré les difficultés et les divergences importantes, une proposition sur laquelle tout le monde a engagé sa signature voit le jour : à côté d'un menu

traditionnel, l'idée d'un repas complet sans viande. Le conseil municipal de Lyon a repris cette proposition adoptée par l'ensemble des partis politiques, à l'exception du FN.

« *Effective depuis 2009, la mesure*

n'a pas coûté un euro de plus aux Lyonnais et n'a posé aucun problème, raconte encore Patrick Kahn. Et pourtant, tout le monde prédisait que la ville allait s'étriper... A l'arrivée, même le FN n'en a rien fait, c'est tout dire ! Parce que la preuve a été faite que tout le monde pouvait se parler, qu'il était possible d'aborder ces questions calmement. »

La seule difficulté, une fois le consensus obtenu, aura été, pour la Mairie, de répondre à l'afflux des demandes d'inscriptions d'enfants... De fait, près de 2 500 enfants qui n'allaient plus à la cantine y sont revenus⁽³⁾. « *Notre plus belle victoire* », résume Patrick Kahn.

■ Karen Benchetrit



La cantine d'une école primaire de la ville de Lyon. ◀

REPÈRES

Ce que dit la loi

Les cantines des écoles élémentaires dépendent de la commune.

Dans le secondaire, les marchés sont traités sur appel d'offres par les établissements.

Les maires ne sont pas tenus de proposer des menus en fonction de la conviction religieuse, ce choix relevant de la compétence du conseil municipal.

C'est ce qu'indique le rapport rendu en mars dernier par le Défenseur des Droits sur la question, selon lequel 9 % des réclamations de parents font état de problèmes liés à une composition des repas heurtant leurs convictions religieuses dans les écoles publiques élémentaires.

*

1. Des femmes de service forçaient des enfants à manger du porc. Certains élèves refusaient les légumes, au motif qu'ils avaient été en contact avec de la viande...

2. A Lyon, et nulle part ailleurs, est d'ailleurs dispensée, depuis un an à peine, par l'université catholique et l'université Jean-Moulin Lyon 3, une formation pour apprendre la laïcité. Premiers diplômés en « Interculturalité, Laïcité et Diversité » : des imams, des aumôniers musulmans et des agents de la fonction publique.

3. La Mairie a fait le bilan de l'expérience en 2012.

4. « *La République et le cochon* ». Seuil, 2013.

La République et le cochon

Faut-il manger la même chose à la même table pour être de bons citoyens ? La question de la table partagée s'est invitée lors de la dernière campagne présidentielle sur un mode peu convivial - le halal et le casher ayant été montrés du doigt comme « *d'un autre temps* ». Elle n'a en vérité pas cessé depuis la Révolution de soulever incompréhensions et propositions, à l'heure de l'ouverture de la citoyenneté aux Juifs, comme le montre, dans un essai très stimulant⁽⁴⁾, l'historien Pierre Birnbaum. Au temps des Lumières, Voltaire, l'Abbé Grégoire ou encore le comte de Clermont-Tonnerre débattaient ainsi gravement pour savoir si les Juifs peuvent devenir citoyens, alors qu'ils refusent bien souvent de manger du cochon, incontournable sur les tables de la fête révolutionnaire et du banquet républicain. A la fin du XIX^e siècle, la polémique agite le monde juif en voie d'assimilation. Et, au même moment, sous couvert d'hygiénisme, l'antisémitisme s'en prend à l'abattage rituel, dont l'interdiction va triompher dans l'Allemagne nazie, puis dans la France de Vichy.

La charte sur la laïcité à l'épreuve du terrain scolaire

Prenons un cas d'école, c'est le cas de le dire, d'un débat pédagogique organisé entre lycéens sur le thème : « Est-il légitime d'interdire les signes religieux au lycée ? »



REPÈRES

La charte à l'école

La charte de la laïcité à l'école, en vigueur depuis cette rentrée scolaire, stipule que la nation confie à l'école la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

Les directeurs ont reçu un kit pédagogique pour aider les enseignants à parler de la laïcité en classe, à la rattacher aux notions des programmes.

Le texte de la Charte comporte 15 articles. Il insiste sur le fait que « le port des signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit », et martèle le caractère laïque des enseignements, qui ne peuvent être contestés pour des motifs religieux.

Me N est professeur de philosophie dans le Val de Marne, dans un lycée où des élèves, soutenues par d'autres, ont revendiqué, il y a peu, le droit de se voiler. L'affaire s'est terminée de façon *satisfaisante*, les jeunes acceptant d'ôter leur voile mais arborant une longue robe couvrante qui les désigne comme *musulmanes*... Pourtant, d'après un de leurs enseignants, on a du mal à les définir comme de jeunes extrémistes, leur discrétion et leur réserve cadrant mal avec cet affichage religieux. Elle y voit plutôt l'expression d'une révolte, d'une quête d'identité, d'un mal-être, voire d'un cache-misère... la robe longue autorisant des dessous qu'elles n'oseraient pas arborer s'ils étaient visibles... Situation complexe donc, à l'image de cette question que pose le voile à la République laïque...

UN DÉBAT À HAUT RISQUE, QUI NE S'IMPROVISE PAS

Mme N... choisit, comme la charte sur la laïcité l'y invite, d'organiser un débat : proposition plébiscitée par les élèves et par l'administration. Elle dit avoir l'expérience de ce genre de joute verbale, n'a pas peur de parler avec les filles à foulard et considère qu'être professeur de philosophie impose de faire vivre la culture et l'expérience humaniste.

Ayant vécu une biographie compliquée, un accès difficile à son identité (mère catholique et père juif, orphelin et communiste), elle se

dit sensible à la problématique individuelle, ce qui lui évite d'être dans une posture laïcarde hostile, pétrie d'interdits et de considérations géopolitiques auxquelles *les filles à foulard* se sentent étrangères...

SAVOIR ENTENDRE AUSSI LES RÉACTIONS ADOLESCENTES

Question déjà tranchée par la loi : on peut donc réfléchir ensemble sur une question sans être inquiétée par la loi, celle-ci ne poursuivant que les contrevenants en acte, et non pas les pensées... C'est aussi cela la laïcité...

Elle leur a demandé de répondre en exprimant leur pensée personnelle, en étant le plus sage possible, pas en *déballant leurs tripes*. Les élèves ont perçu qu'on pouvait parler calmement et qu'on pouvait avoir l'opinion qu'on voulait en toute confiance mais que c'était un effort de s'expliquer de façon sereine, d'argumenter et d'étouffer le sentiment d'indignation.

Cela a permis à Mme N. de faire valoir sa posture de neutralité dans le débat qu'elle contribuait à modérer. Occasion de leur expliquer sur quoi se fonde la laïcité des agents de l'Etat : elle avait modifié la disposition de la classe, formé un cercle pour que les élèves puissent se parler directement, mais mis son bureau hors du cercle pour signifier sa position de régulatrice du débat.

Faire l'expérience de la laïcité c'est comprendre qu'il y a des règles au débat, qu'on est libre de parler mais pas d'éructer...

Le débat oral a été prolongé par un travail écrit - « Faut-il interdire les signes religieux à l'école ? » - qui a donné lieu à un rendu très construit : l'oppression sur la tenue vestimentaire y était à la fois dénoncée mais l'avantage à l'égalité qui évite de fabriquer des clans était en même temps souligné... Raisonnablement qui souligne comment les jeunes vivent in fine cette loi : comme une mesure antidiscriminatoire qui les frustre du droit de s'exprimer dans un affichage vestimentaire...

Mme N termine son témoignage en évoquant une de ses élèves, rockeuse : écrire l'a amenée à changer de position, passant de l'affirmation du droit de faire ce que l'on veut à la reconnaissance qu'on aurait tendance à rester enfermé dans son clan sans se parler si on pouvait librement arborer des signes d'appartenance religieuse...

Le voile à l'université donne des vapeurs à un HCI déjà mis au rencart

Histoire de tirer sa révérence, feu le Haut-Commissariat à l'Intégration a laissé un rapport contre le port du voile à l'université, alors que cette question s'y pose « entre adultes », et donc différemment qu'à l'école et au lycée...

Que valent les sondages et que disent-ils, mais surtout, que veulent-ils attiser ? « 78 % de nos concitoyens se sont déclarés hostiles au port du voile ou du foulard à l'université. »

Énoncée ainsi, la réponse est sans équivoque. D'autant qu'on ne parle ni de kippa, ni de croix. Dans cette France républicaine et laïque, tout semble être désormais religieux, mais surtout barbu, islamique, et terrifiant. Près de dix ans après le vote de la loi interdisant « les signes ostensibles religieux à l'école », le Haut-Commissariat à l'intégration s'attaque à l'université en réclamant, dans un rapport pour le moins alarmiste remis à l'Observatoire national de la laïcité, l'interdiction du foulard, donc, islamique, dans l'enseignement supérieur.

L'UNIVERSITÉ CONCERNE DES ADULTES RESPONSABLES

Le président de l'Observatoire, Jean-Louis Bianco, faisait part de son « incompréhension », soulignant que « ce rapport n'engageait que la mission laïcité du HCI, qui n'était plus en fonction ». Signe de détente tandis que la presse, elle, en fait ses choux gras, distillant imprudemment l'idée selon laquelle le concept de voile islamique rime aujourd'hui avec charia, intégrisme et refus du droit des femmes. Les spécialistes de l'intégration n'ont-ils pas oublié ce que l'université signifie et incarne ? Si la loi de 2004 ne concernait que les établissements secondaires et non ceux du supérieur, dans lesquels seul le niqab, le voile intégral et le prosélytisme, sont interdits, ce n'était pas pour rien. Elle réaffirmait que l'école était émancipatrice, qu'elle servait à « fabriquer » des adultes responsables, et se conformait à la liberté d'expression qui reconnaît aux étudiants le droit d'exprimer leurs convictions religieuses à l'intérieur des universités. Celles-

ci sont traditionnellement des lieux de savoir, espaces d'indépendance de la pensée, de confrontation des idées et de débats démocratiques. Le HCI parle d'une remise en question du principe laïc dans les universités avec le voile, et met en avant que, faute de cadrage, certains établissements élaborent leur propre règlement intérieur, portant à la fois sur les tenues vestimentaires et le contenu des enseignements comme à l'Inalco, Lille-III, Montpellier-I, Paris-VII, Toulouse-I.

LA LAÏCITÉ DANS LE DIALOGUE

Ces établissements anticipent certaines situations, comme le port du voile pendant un examen, la récusation d'un examinateur d'un autre sexe au nom de la religion, ou celle d'auteurs comme Voltaire, Pascal ou Camus, taxés de blasphématoires. Ils refusent tant le retour du créationisme que l'émergence d'associations communautaristes et la tenue de débats politico-religieux.

Tout autre est la position de la Conférence des présidents d'université, qui réfute toute idée de « montée du communautarisme ou de l'intolérance à l'université ».

Pour son président Jean-Loup Salzman, « l'université est attachée à la laïcité, mais le dialogue, conforme à la tradition de liberté et de pluralisme de l'université, paraît plus utile ». Pour Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur, la ligne est claire, n'en déplaise à son homologue de l'Intérieur : « Qu'on n'invente pas des problèmes là où il n'y en a pas, et qu'on ne fasse pas une polémique d'un sujet qui n'en est pas un. »

Le HCI aujourd'hui disparu voulait, par ce ballon d'essai, remettre la guerre du voile à la une.

Manqué ?

Alain Lewkowicz

JUSTICE

Le cas de Baby-Loup

Selon une étude BVA, « les Français soutiennent à 87 % la direction de la crèche privée Baby-Loup », qui a licencié Fatima Afif, l'ex-directrice adjointe qui refusait d'enlever son voile dans l'exercice de ses fonctions.

La cour de Cassation avait rappelé que la loi interdit le port du voile dans les établissements publics, pas dans le privé.

Mais la cour d'appel de Paris vient de confirmer la légitimité du licenciement de Fatima Afif.

Laïcité, méfions-nous des contrefaçons

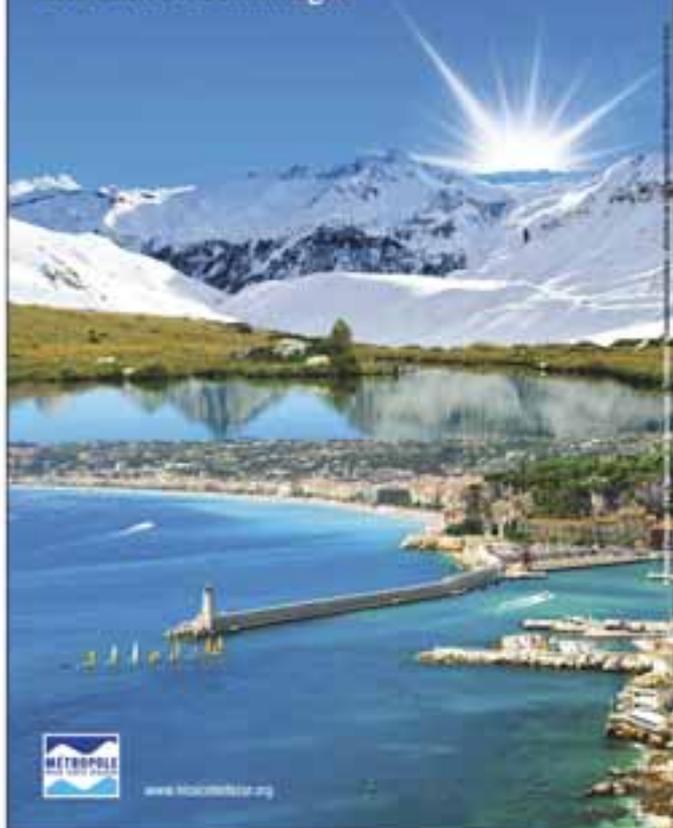
Elles sont nombreuses, ces associations qui, au nom de la laïcité républicaine, font entendre leur voix pour soutenir les initiatives visant à « nettoyer la France » de toutes sortes de signes religieux... surtout musulmans. Au point que sur la toile, et sans toutes les amalgames, on les appelle les partisans de la « charia laïque ». Riposte Laïque, par exemple, dont le slogan « Ni voile, ni burka, l'islam ne passera pas », annonce la couleur. Jean-Louis Carasso, ancien socialiste, écrit : « Hitler imposait l'étoile jaune aux juifs, les islamistes imposent le voile (ou pire) aux femmes musulmanes : c'est l'étoile jaune du XXI^e siècle. »



Une femme portant le voile dans un amphithéâtre d'une université de Marseille. ◀

Métropole Nice Côte d'Azur

46 communes unies
entre mer et montagne



www.nicemetropole.org

ISTRES UNE VILLE À VIVRE



2 0 1 4



Rand frères sas,
rand diffusion

& Accessoires devient
essentiel

Bala Boosté®
PARIS

KAMÉO®

ASPO ASPO®

Attitude®

Bala Boosté®
PARIS

lollipops®
PARIS

Accessoires de Mode
Fabrication, Commercialisation,
Distribution, Exploitation

Rand frères sas
rand diffusion

45-47-49, BOULEVARD SAINT MARTIN - 75003 PARIS
TÉL : 01 47 11 11 30 - Fax : 01 47 11 11 31 - rand@randfreres.com

ORT
FRANCE
EDUCATION ET FORMATION

*soutient la LICRA
dans son combat
contre le racisme et
l'antisémitisme.*

10 VILLA D'EYLAU - 75116 PARIS
TÉLÉPHONE : 01.44.17.30.80
TÉLÉCOPIE : 01.45.01.80.21
e-mail : ortfrance@ort.asso.fr
web : <http://www.ort.asso.fr>

L'hôpital pourra-t-il un jour devenir laïque ?

Oui, quand personne ne sortira plus de ce « lieu de vie » vers l'enfer, ni le paradis !... Par ailleurs, le rapport de 2013 de l'Observatoire de la laïcité⁽¹⁾ conclut, en ce qui concerne les hôpitaux, qu'on ne constate pas de « tensions croissantes ». Qu'en est-il vraiment ?

Pour ceux qui travaillent à l'hôpital, la législation suggère une attitude de neutralité (loi Rolland). Mais dans quelle mesure ? L'administration tolère le port d'un médaillon religieux, à l'instar de signes plus distinctifs comme une grande croix, une kippa ou un voile. Mais certains préfèrent le cacher, comme Jean-Louis B., médecin généraliste à l'hôpital Cochin : « *Quand je vais travailler, je cache ma croix.* » Pourquoi ?

Pour ne pas être immédiatement catégorisé aux yeux du patient, et ne pas risquer d'entraver sa relation singulière avec le praticien. En cas de fête, certains se débrouillent pour ne pas perturber leur vie professionnelle. Nathalie N., infirmière en pédiatrie à l'hôpital Necker, raconte que deux de ses collègues faisaient le ramadan et travaillaient comme les autres sans demander de traitement de faveur. Pendant sa pause, l'une allait prier quand d'autres sortaient fumer une cigarette. Mais le cadre infirmier ne l'a pas toléré et lui a fait savoir. Elle ne prenait pourtant pas du temps sur son service, la pause étant un temps libre, et elle avait la décence de s'isoler pour ne pas déranger.

UNE LAÏCITÉ INTOLÉRANTE POUR LES UNS...

La neutralité doit-elle donc vraiment récuser la religion dans tous les cas ? Elle suggère de ne pas revendiquer ses croyances et de ne pas les imposer, mais les limites n'en sont pas claires et permettent des abus dans les deux sens...

... TOLÉRANTE POUR LES AUTRES ?

Pour les patients, le principe de laïcité s'applique autrement, la charte du patient définissant ses droits. Un patient « *doit pouvoir suivre dans la mesure du possible les préceptes de sa religion* ». Jusqu'à quel point ?

Il y a les patients qui refusent d'être traités par une femme ou par un homme, ceux qui n'acceptent pas les transfusions de sang, les familles qui suivent des rites et sont observantes, les pratiques allant de la nourriture cachée ou hallal... à l'exigence de pouvoir prier !

« *Les familles sont souvent le plus grand obstacle* », nous confie une aide soignante de la Salpêtrière. Notamment quand c'est le mari qui décide à la place de sa femme, ce qui n'est pas la même chose que lorsque des parents décident pour un enfant mineur.

Parfois, parce qu'il y a trop de monde dans la chambre du patient, la famille s'empare de la

salle d'attente pour prier, alors que c'est un lieu commun. « *Quand ils dérangent à cause d'un rite et qu'on leur demande d'arrêter, on est très vite taxé de raciste. Alors qu'on est simplement dans un hôpital et qu'il faut se comporter d'une certaine façon.* »

La laïcité, principe de neutralité, s'opposerait-elle ici à l'hospitalité, qui implique de savoir accepter les conséquences de la diversité des patients ? Mais dans quelles limites ?

L'aide soignante raconte également combien le regard est parfois dur entre les patients eux-mêmes. Notamment sur la communauté musulmane. « *On sent le regard* », nous dit-elle. Les tensions de l'extérieur viennent se cristalliser dans la salle d'attente.

... ET DIFFICILE À APPRÉHENDER

En 2003, le rapport sur la laïcité, dirigé par Bernard Stasi, soulignait : « *La difficulté de la traduction juridique du principe de laïcité s'explique par la tension entre ces deux pôles nullement incompatibles mais potentiellement contradictoires : la neutralité de l'Etat laïc et la liberté religieuse.* »

Le problème soulevé est celui de la polysémie du terme de laïcité. Les enjeux sont aujourd'hui toujours les mêmes... Beaucoup ont choisi une définition de la laïcité qui leur est propre. En fonction de leurs appartenances sociales, de leur culture, de leur identité. Est-ce la neutralité qui prime, est-ce l'hospitalité, qui consiste à accueillir la religion quel que soit le contexte ?

Un vigile de la Salpêtrière dit lui-même que pour lui, la laïcité, « *c'est très flou... Je ne sais pas vraiment ce que c'est.* » Et lorsqu'on remarque que personne n'en a la même définition, on peut nous aussi se dire qu'on ne sait finalement pas ce que c'est.

L'hôpital en tant que lieu public, lieu de vie, est comme une métonymie de notre société. C'est presque une représentation en miniature de la population française. Toutes les cultures s'y rencontrent et tous leurs problèmes s'y dessinent.

Le principe de laïcité est vague et sa pratique devient difficile. L'hôpital en est le théâtre. Il est ainsi nécessaire de comprendre que la laïcité nous offre autant de droits que de devoirs.

Certes les tensions n'ont pas augmenté à l'hôpital, mais elles n'ont pas diminué non plus. Le quotidien ne semble pas changer.

■ Raphaël Bocobza



Une patiente voilée à l'accueil d'un hôpital. ▲

REPÈRES

Les trois principes fondamentaux du service public

La loi dite de Rolland, réaffirmée en 1997, évoque les trois principes fondamentaux qui doivent être suivis par les services publics : la mutabilité (ou adaptabilité) des agents ; la continuité et le bon fonctionnement des services ; enfin, l'égalité, qui suppose la laïcité et la neutralité du service.

En 2006, la charte du patient est créée par le ministère de la Santé. Elle met en avant des droits tels que celui de pouvoir choisir son praticien (sauf si cela vient déranger le fonctionnement de l'hôpital), l'égal accès aux hôpitaux et aux soins, et le respect des volontés du patient après la mort...

*

1. L'Observatoire de la laïcité a pour mission de vérifier l'application du principe de laïcité dans les services publics. (Voir pages 18-19 de ce numéro.)

Diversité et laïcité en entreprise

Des principes juridiques encadrent la liberté d'expression des croyances religieuses des salariés. Ils concernent le respect de la dignité d'autrui, de l'hygiène, de la sécurité et de la bonne marche de l'entreprise.

BIOGRAPHIE

Maria Giuseppina Bruna a terminé sa thèse de doctorat qui interroge le portage d'une politique de diversité en entreprise comme processus de changement. Membre du comité des référents Diversité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, elle vient de coordonner l'ouvrage « *Ouverture sociale, égalité et diversité* » paru en juillet dernier aux Presses de l'UTBM.

La Licra a travaillé avec le groupe SEB, dans le cadre d'une convention visant à favoriser et gérer la diversité. Alain Jakubowicz (au centre) a signé une convention avec M. Thierry de la Tour d'Artaise, président du groupe SEB (à droite), en présence de M. Harry Touret, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines (2^e à gauche), de M. Joël Tronchon, directeur du développement durable (à gauche), de Françoise Dana (2^e à droite) et d'Annette Bloch pour la Licra. ▼



Déléguée exécutive de la Licra en charge du certificat Licra « Diversité et Laïcité », Maria Giuseppina Bruna est une universitaire enseignant à Paris-Dauphine et à Paris-Est. Spécialiste du Management de la Diversité, de la Responsabilité sociale des organisations et de l'Égalité des chances, elle siège au comité exécutif de la fondation GDF Suez, « Agir pour l'emploi », et au conseil d'orientation de la fondation « Agir contre l'exclusion ».

DDV Quels sont les enjeux de l'expression des demandes religieuses des salariés dans les entreprises ?

Maria Giuseppina Bruna. Le principe de laïcité ne s'applique pas de la même manière aux sociétés privées et au service public. Néanmoins, des principes juridiques encadrent la limitation de l'expression religieuse des salariés. Il s'agit des règles d'hygiène et de sécurité, du respect de la liberté de conscience d'autrui, des aptitudes professionnelles nécessaires à la réalisation de la mission, des impératifs organisationnels et commerciaux liés à la satisfaction de l'intérêt économique de l'entreprise. Il convient ici de distinguer la liberté de conscience des salariés (qui est absolue et inaliénable) de la liberté d'expression de leurs croyances, qui peut être légitimement encadrée, au nom du respect de la dignité d'autrui, de l'hygiène, de la sécurité et de la bonne marche de l'entreprise.

DDV Pouvez-vous résumer les différents points de vue existant sur le concept de laïcité dans l'entreprise ?

MGB. Par-delà le consensus sur les valeurs républicaines, il existe une diversité de points de vue entre les organismes (patronaux, syndicaux et professionnels, associatifs, académiques) engagés en faveur de la diversité, quant à la pertinence d'une intervention législative destinée à imposer le principe de laïcité dans le secteur professionnel (nécessité ou non d'une loi afin de sécuriser les entreprises laïques, là où les règlements intérieurs ne possèdent pas une force juridique suffisante).

Les débats touchent aussi au périmètre éventuel de la nouvelle loi (portée générale ou confinement au seul domaine de la petite enfance).

Là où les organisations syndicales apparaissent assez silencieuses en la matière, l'Association nationale des directeurs des Ressources hu-

maines propose une déchristianisation des jours fériés. L'Association française des managers de la diversité insiste sur l'importance de la formation des managers et de la sensibilisation des collaborateurs (réalisation de

guides pratiques). La Licra plaide en faveur d'une réaffirmation forte du principe de laïcité, y compris dans l'enceinte professionnelle, comme levier de renforcement de la cohésion sociale.

DDV En quoi la question de la laïcité en entreprise questionne-t-elle les défis du vivre ensemble ?

MGB. La problématique de la résurgence du fait religieux dans l'enceinte professionnelle est extrêmement complexe. Multidimensionnelle, elle interroge les conditions du vivre ensemble dans le cadre de l'entreprise, des leviers de la socialisation, de la coopération et de la performance organisationnelles.

Elle appelle à un renouveau managérial à même de conjuguer la reconnaissance de la singularité de chaque collaborateur et la nécessité de la cohésion des équipes. Il s'agit d'articuler le droit à la différence (d'autant plus légitime que nous évoluons dans une société empreinte d'individualisme) et l'exigence sociale, économique et politique du vivre ensemble.

Le lancement du certificat Licra « Diversité et Laïcité », à destination d'organisations soucieuses d'intensifier leur engagement citoyen, vise à impulser une démarche partenariale, transversale et durable en faveur de la responsabilisation sociale des entreprises.

Propos recueillis par Justine Mattioli

« Distinguer l'inaliénable liberté de conscience des salariés, de la liberté d'expression des croyances. »

La gestion du fait religieux à La Poste

Entre culture républicaine et management responsable, le Groupe s'est engagé, dès 2006, dans une stratégie de responsabilisation sociétale. Il mène une ambitieuse politique de prévention des discriminations et de promotion de la diversité.

Organisation patrimoniale de service public, ayant subi au cours de la dernière décennie un mouvement rapide de modernisation et de « managérialisation », le groupe La Poste est la plus grande entreprise publique française.

A ce titre, il est tenu à un devoir d'exemplarité dans sa politique sociale, sa gestion des ressources humaines et ses pratiques de management. C'est pourquoi le Groupe a investi, dès 2006, dans le cadre d'une stratégie de responsabilisation sociétale, une ambitieuse politique de prévention des discriminations et promotion de la diversité.

UNE DÉMARCHE À LA LISIÈRE DU VOLONTAIRE ET DE L'OBLIGATOIRE

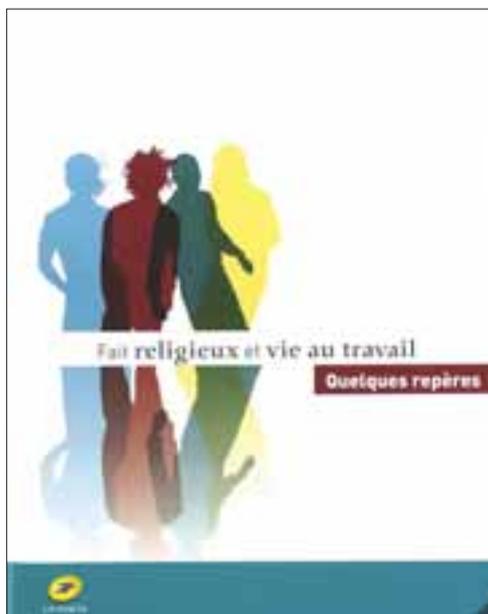
S'inscrivant à la lisière du volontaire et de l'obligatoire, elle a souhaité concilier les impératifs de performance avec une démarche de développement responsable.

D'abord placée sous la houlette de la direction de projet « Diversité et Handicap », la politique diversité de La Poste a été confiée, à partir de 2011, à la direction de l'Égalité des chances et de la Diversité⁽¹⁾ et à la direction de la Responsabilité sociale de l'entreprise du groupe, dirigée par Christine Bargain. Inscrite dans une dynamique collective et partenariale, cette politique de La Poste a provoqué un changement organisationnel profond dès 2011.

Attachée au principe de laïcité, La Poste a été confrontée à des revendications religieuses qui auraient pu entamer l'organisation du travail (demandes de congés ou d'autorisations d'absence pour les fêtes religieuses), la cohésion des équipes (interprétations religieuses misogynes et conduites sexistes) et la relation avec les clients (port de signes religieux ostentatoires par des postiers).

Alliant diagnostic partagé, création d'outils organisationnels de « neutralisation » des process RH et managériaux, fluidification informationnelle et formation, la démarche pionnière de La Poste a jeté les bases d'un traitement managérial (encadré mais flexible) des demandes religieuses.

A l'heure où coexistent dans le Groupe des collaborateurs de statut différent (fonctionnaires tenus au devoir de neutralité et salariés de droit privé), le traitement managérial de ces demandes a été encadré par des normes émanant de la DRH⁽²⁾. Il s'agissait de rappeler l'attachement de La Poste au principe de laïcité, au respect de la personne et à la cohésion des



Couverture du guide interne de La Poste sur la gestion de la diversité religieuse. ◀



1. Rattachée à la DRH, elle est dirigée par Sylvie Savignac (pilotage des volets RH de La Poste-maison mère et de ses principaux « métiers »).
2. Elaborées par la DRH, les normes régissant le traitement des demandes religieuses chez La Poste reposent sur des principes juridiques encadrant la restriction de l'expression des convictions religieuses dans la sphère professionnelle. Il s'agit des règles d'hygiène et de sécurité, du respect de la liberté de conscience, des aptitudes professionnelles inhérentes à la mission, d'impératifs organisationnels et commerciaux liés à la réalisation de l'intérêt économique de l'entreprise.

équipes, tout en favorisant une gestion responsable, décentralisée et adaptative, des demandes religieuses, grâce à l'élaboration de guides pratiques et de formations à l'adresse des managers.

En articulant conformité au droit et réflexivité managériale, compréhension individuelle et sens du collectif, La Poste a appréhendé l'émergence des revendications religieuses sous l'angle de laïcité, assurant leur traitement par le management et jetant ainsi les bases d'une *gestion responsable des ressources humaines*.

■ Maria Giuseppina Bruna

Ets MIR-MIL

123, rue d'Aboukir
75002 PARIS

& 01 44 88 22 00 - Fax : 01 44 88 22 01

e-mail : contact@mirmil.com

Syndicats : entre grands principes et réalités... l'après Baby-Loup

Congés pour fêtes religieuses, port du voile, repas spécifiques... Face à l'affirmation croissante du fait religieux dans l'entreprise, que répondent aujourd'hui les grandes organisations syndicales ?

C'est sans doute l'une des suites de « l'affaire » Baby-Loup : le débat sur la question des revendications religieuses dans le monde du travail, qui augmentent de manière significative, semble aujourd'hui inévitable, y compris au sein des formations syndicales... Inévitable et pour le moins délicat, dans la mesure où, à l'instar de la société française, les avis en interne sont pour le moins partagés.

FO



« On marche un peu sur des œufs... et on est en pleine discussion dans différentes instances », confirme à FO Anne Baltazar, secrétaire confédérale en charge du secteur Economie sociale-Egalité-Handicap.

Elle représentait l'organisation dans les récents débats au sein de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur l'opportunité d'une nouvelle loi pour renforcer la laïcité. « Nous avons adopté son avis - défavorable -, à une réserve près : il suggère un peu trop une liberté totale dans l'entreprise. » L'avis de la CNCDH a été rejoint par celui qu'a rendu, le 12 novembre, le Conseil économique, social et environnemental (le Cése) sur le fait religieux en entreprise.

FO a rappelé à cette occasion son « attachement viscéral aux valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité - auquel nous ajoutons toujours la laïcité » (le terme devant, pour FO, être lié au principe d'égalité, en particulier entre hommes et femmes).

Fonctionnaire ou salarié du privé, la laïcité doit être un combat commun pour tous, peut-on lire en substance⁽¹⁾. L'organisation appelle à une réaffirmation claire du principe de neutralité dans les lieux où elle s'applique strictement (le secteur public), et souhaite qu'elle soit élargie aux structures privées du secteur médico-social et de la petite enfance.

LA CFDT



De son côté, la CFDT ne souhaite pas que le champ de la laïcité soit étendu⁽²⁾ : « Il est délimité, et cela nous va bien », explique Omar Benfaïd, secrétaire confédéral en charge des Discriminations et

des questions d'immigration. « On privilégie le "cousu main" plutôt que l'énonciation d'un grand principe, on travaille au cas par cas, en appliquant le droit du travail, l'idée étant de neutraliser la question religieuse autant que possible. »

« A partir du moment où on a une lecture de la laïcité dans ses deux dimensions, on trouve des solutions. Reste une difficulté avec les "entreprises de tendance"⁽³⁾, notamment chez nous... On a eu quelques cas pour lesquels on n'a pas trouvé une réponse totalement satisfaisante. Comme celui d'une adhérente qui voulait être candidate aux élections du personnel et avait la tête couverte. Interpellés par sa section syndicale, on a répondu que l'on ne pouvait pas représenter l'ensemble de l'organisation avec un signe distinctif (qu'il soit religieux ou politique, d'ailleurs), faute de pouvoir trouver une règle (une interdiction formelle étant exclue). Un groupe projet a été mis en place sur la question et un guide pour les militants est en préparation. »

LA CGT



Du côté de la CGT, enfin, les réactions sur le sujet se concentrent sur le service public. Si l'affaire Baby-Loup n'a fait l'objet d'aucune réaction, la Charte de la Laïcité à l'école, en revanche, a été abondamment commentée. « Afficher une charte sur un panneau administratif déjà bien fourni ne va pas résoudre les grandes questions du moment. La Laïcité, condition de la liberté, et non déferlante d'interdictions comme certains pourraient le penser, est-elle devenue l'enjeu majeur de notre système éducatif ?⁽⁴⁾ »

Karen Benchetrit

POUR EN SAVOIR PLUS

Les habitudes alimentaires arrivent quasi en tête des demandes qui entraînent la plus grande difficulté d'acceptation, juste après le ramadan, avant le voile et les congés pour fêtes religieuses.

Source : « *Entreprise et religion* », étude réalisée par Anne Lamour en 2010 pour le cabinet First&42nd.

*

1. Dans sa contribution à la réflexion menée par la CNCDH.
2. Le principe de laïcité s'arrête aux portes de l'entreprise. Il ne s'applique aux entreprises privées que lorsqu'elles gèrent un service public (par délégation, par exemple).
3. Cette notion juridique regroupe les partis politiques, les organisations syndicales, les écoles catholiques, etc.
4. Sous la plume d'Alain Barbier, de la CGT FERC.

Abonnez-vous

LE DROIT DE VIVRE

Adressez vos chèques au « Droit de vivre », 42, rue du Louvre, 75001 Paris.

20 €
par an

Laïcité... l'exception française

Si la France a exclu la religion des affaires publiques, ailleurs dans le monde les Eglises sont influentes, voire souveraines, les références religieuses courantes. Et ce qui scandaliserait nombre de Français est, ici et là, vécu sereinement...

Les pays qui ont fait de la laïcité un fondement juridique inscrit dans leur Constitution, à l'instar de la France, constituent une extrême minorité (c'est le cas de la Turquie, de l'Inde, du Mexique, ou encore du Japon). En Grèce, où l'orthodoxie a quasiment le statut de religion d'Etat, la mention de la religion figurait sur les cartes d'identité jusqu'en 2001. Et, en Argentine, jusqu'en 1994 il fallait être catholique pour se présenter à la présidence de la République. Outre-Manche, l'anglicanisme n'est plus le culte officiel mais demeure celui de la reine, qui en est « le gouverneur suprême », tandis qu'en Italie les crucifix sont présents dans tous les tribunaux.

Le Danemark, la Norvège, la Finlande, ou encore l'Ecosse revendiquent une religion d'Etat, sans oublier les pays séculiers qui séparent Eglise et Etat mais ne se privent pas de références à Dieu, comme c'est le cas en Autriche, aux Pays-Bas ou en Allemagne :

La séparation de l'Eglise et de l'Etat y a été instituée dans l'entre-deux-guerres par la République de Weimar. La « Loi fondamentale » (qui tient lieu de Constitution) proclame toujours la responsabilité du peuple allemand « devant Dieu et devant les hommes ». Créée en 1945, la CDU, la *Christliche Demokartische Union* (Union de la démocratie chrétienne) est l'un des principaux partis à avoir très souvent dirigé le pays (les Chanceliers Konrad Adenauer et Helmut Kohl en étaient issus).

Les Eglises sont financées par des impôts religieux versés par les contribuables (catholiques et protestants), prêtres et pasteurs sont des

fonctionnaires de l'Etat. Richissimes (certains diocèses ont un budget supérieur à celui du Vatican), les clergés financent des hôpitaux et sont représentés dans les comités de surveillance des radios et télévisions. L'instruction religieuse est dispensée dans toutes les écoles publiques dès le primaire, les élèves pouvant en être dispensés avec l'autorisation des parents et suivre à la place un cours d'éthique.

Les programmes sont définis par les autorités religieuses mais doivent recevoir l'approbation des Länder (Etats composant l'Allemagne). Les juges ouvrent généralement les séances par la formule « *Que Dieu m'assiste* », même si ce n'est pas une obligation mais une coutume.

Last but not least, aux Etats-Unis - premier pays au monde à avoir inscrit la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans sa Constitution, en 1791 -, la Bible est partout présente, des prétoires où l'on rend la justice au nom de Dieu aux chambres d'hôtels.

Le serment à Dieu est un passage obligé pour tout Président au moment de son investiture, et la Constitution précise que la nation se trouve placée « sous le regard de Dieu ».

Quant au dollar, il demeure frappé de la célèbre devise « *In God we trust* ». Dans les tribunaux, les témoins jurent de dire la vérité, généralement sur la Bible mais ce n'est pas une obligation (contrairement à une idée reçue...). Ils peuvent en effet se soustraire à cette coutume, en vertu du Premier amendement de la Constitution, qui garantit la liberté de religion.

■ Karen Benchetrit

ÉTYMOLOGIE

Et le grec, dans tout ça ?

Laïcité vient du grec *laos*, peuple, par opposition au *clericos*, le clergé : laïc désigne à l'origine celui qui n'est pas membre d'un corps sacerdotal. Sous la plume de Montaigne, l'adjectif qualifie plus largement une façon de penser détachée de la religion, mais il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour que « la laïcité » entre dans le dictionnaire. D'invention 100 % française, le néologisme désigne alors la séparation de la société civile et de la société religieuse. Il est né en même temps que celui de « cléricisme »...



Inscription figurant sur les billets de banque américains. ◀

Touche pas à mon concordat !

Élément du droit local alsacien et mosellan, le régime concordataire n'a jamais été remis en question. Pourtant, il ne cesse d'être au centre d'un pugilat politique que personne n'ose arbitrer.

FRONDE

La Licra au pays du Concordat

En rejoignant les partisans de la prescription, la Licra avait provoqué l'indignation et la colère de sa section strasbourgeoise. « Nous étions furieux ! Comment Alain Jakubowicz, un si grand avocat, avait-il pu vouloir la disparition du concordat signé en 1801, sans penser qu'il faudrait une autre Révolution française pour que ça se produise », s'indigne encore Philémon Lequeux, ancien président de la Licra du Bas-Rhin. L'enseignement de l'islam et l'intégration des imams au régime concordataire ? « Impossible ! Il n'y avait pas de musulman en 1801. Les inclure aujourd'hui serait inconstitutionnel », affirme-t-il.

Attention : terrain glissant

« L'abrogation du concordat ne ferait reculer ni le racisme ni l'antisémitisme. » Telle est la position de l'actuel président de la Licra à Strasbourg, Gilles Winckler. « A titre personnel, je suis sur la même ligne que la direction nationale. Mais en tant que président de la Ligue, je m'y oppose. Ça la desservirait, et beaucoup de nos membres démissionneraient. L'enseignement des religions dans les écoles s'est modernisé. On y apprend désormais l'histoire de toutes les religions, et cela apaise les tensions qui peuvent exister entre les différentes communautés. D'ailleurs, la plupart des enseignants sont aujourd'hui laïques », précise-t-il.

Les déclarations électoralistes de la campagne présidentielle de 2012 s'agissant de l'abrogation du concordat en Alsace et en Moselle ont fait long feu. Enfin... presque. Car si les débats ont été houleux entre le camp des « pour », réaffirmant le caractère inaliénable d'une République laïque et indivisible dans laquelle tous les citoyens doivent être logés à la même enseigne, et le camp des « contre », invoquant la spécificité du droit local et faisant du concordat le socle culturel et social des trois départements concernés, prudence et vigilance restent de mise. On veut bien en parler, mais à demi-mot, qu'on pèse avec une précision d'horloger.

LA LAÏCITÉ NE SAURAIT ÊTRE LA NÉGATION DU PASSÉ

L'intrusion de cette question dans le débat politique révélait alors, s'il le fallait, combien le sujet reste explosif, mais aussi une méconnaissance totale de ces territoires d'exception où la République reconnaît, salarie et subventionne les cultes. Une singularité que le Conseil constitutionnel s'est empressé de réaffirmer en février dernier, précisant que la laïcité ne saurait être la négation du passé. Le candidat Hollande ne s'y était pas trompé et plutôt que d'abrogation, il parlait, lui, de « constitutionnalisation » de la loi de 1905. Sans doute faisait-il preuve d'une sage précaution; tentant ainsi de récolter quelques voix dans une région qui a, depuis son retour dans le giron français en 1918, toujours boycotté une gauche encline à imposer la séparation des Églises et de l'Etat. « Faire campagne autour de cette question, c'est perdre les élections », assure-t-on là-bas, où le statu quo est la règle.

LE CONCORDAT, CE N'EST PAS LE DROIT LOCAL

Sauf que le concordat, ce n'est pas le droit local. Vus d'Alsace et de Moselle, les deux semblent pourtant se confondre. Vus de Paris et d'ailleurs aussi. Au prix d'une cotisation supplémentaire de 1,80 % du salaire brut, le système d'assurance maladie, de sécurité sociale et des retraites tout comme le code du travail et le code civil, le droit des communes et celui des associations, y sont plus favorables qu'ailleurs. Et on y chôme deux jours de plus que dans le reste du pays pour célébrer saint Étienne et le Vendredi saint. Toucher à la question religieuse est perçu comme une menace pesant sur ces avantages socio-économiques protecteurs qui ont tout de même coûté aux

contribuables 58 millions d'Euros en 2012. Paranoïa ou réalité ? Certaines déclarations politiques pour le moins ambiguës visant à abolir « la spécificité du régime Alsace Moselle » provoquent doutes et crispations. Encore plus lorsqu'il s'agit d'islam. Enseignés dans les écoles primaires et les collèges, seuls le protestantisme, le catholicisme et le judaïsme ont droit de cité. La commission Stasi en 2003 et le député UMP François Grosdidier en 2006 proposèrent d'intégrer le culte musulman dans le concordat. En vain. « On estime à près de 110 000 le nombre des musulmans en Alsace-Moselle, soit davantage que les protestants et que les juifs. Est-il acceptable qu'ils soient exclus du droit applicable en Alsace-Moselle au seul motif qu'ils n'étaient pas présents sur le territoire en 1801 », se demandent les partisans de cette intégration ?

La ligne officielle tracée est sans équivoque : « Le concordat est historique, et non géographique. » Exit l'islam. Un véritable serpent de mer. Malgré le souhait des ministres de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur de mettre en place dans les universités publiques des cursus de formation pour les imams, comme c'est déjà le cas à Strasbourg, à Paris et à Lyon, n'en déplaît aux « laïques » qui refusent que l'université forme des cadres religieux, le concordat comme pomme de discorde à encore de beaux jours devant lui.

Alain Lewkowicz

Caricature de Charles Léandre, couverture du journal « Le Rire » du 20 mai 1905. ▼



L'exemple québécois

Depuis plusieurs années, la « Belle Province » est agitée par de très vifs débats. En cause, la place de la religion dans la société québécoise.

La laïcité est un concept relativement neuf chez nos cousins d'outre-Atlantique. L'inscription de ce principe dans les textes législatifs québécois y fait, encore aujourd'hui, polémique.

Les premiers débats mettant en cause la place centrale occupée par la religion (surtout catholique) dans la société québécoise remontent aux années 1970. Au lendemain des mouvements étudiants de 1968 qui ont agité, là aussi, les campus, la place de l'Église au sein de l'institution scolaire y est remise en cause.

En 1976 est constituée l'Association québécoise pour le droit à l'exemption de l'enseignement religieux (AQADER). Il regroupe des parents préoccupés par le respect du droit à la liberté de conscience de leurs enfants. Il prendra le nom de Mouvement laïque québécois (MLQ) cinq ans plus tard, et se battra pendant plus de trente ans pour obtenir l'abrogation de l'article 93 de l'acte constitutionnel de 1867, qui nie le « pluralisme » religieux de la « Belle Province ».

Des audiences du Comité sur les droits à l'égalité ont beau être organisées au Parlement dès le début des années 1980 pour modifier ce texte, les élus tergiversent.

UNE AFFAIRE JUDICIAIRE JOUE UN RÔLE D'ACCÉLÉRATEUR

En 1984, les tribunaux doivent en effet examiner la requête des parents Cusson-Lafleur, qui veulent dispenser leurs enfants de l'enseignement religieux dans une école publique à Trois-Rivières. Ils en sortiront victorieux.

Mais le combat n'est pas gagné pour autant. Suivront de nombreuses actions pour que soient retirés les crucifix des salles de tribunaux, puis de l'ensemble des bâtiments publics.



L'hôpital Lakeridge Health, dans l'Ontario (Canada), profite du projet controversé de charte des valeurs québécoises pour recruter des infirmières. Une publicité montre une infirmière coiffée d'un voile islamique.

Le texte affirme : « Nous ne nous soucions pas de ce qui est sur votre tête. Nous nous soucions de ce qui est dedans. »

UNE LOI SUR LA LAÏCITÉ DIVISE LE PAYS

Il reste aujourd'hui à inscrire le principe de laïcité dans les textes de loi. Depuis 2010, un collectif promeut une déclaration pour un Québec laïque et pluraliste. Leur pétition rassemble à ce jour un peu plus de 54 000 signataires. Depuis quelques semaines, le débat s'est largement politisé. En mettant en avant sa « charte des valeurs québécoises », le parti indépendantiste actuellement au pouvoir a poussé le gouvernement de Pauline Marois à mettre en discussion une loi sur la laïcité qui divise le pays. Car ce texte ne se contente pas de garantir la liberté religieuse de tout un chacun, il cible surtout le port de signes ostensibles (foulard, kippa) et vise sans le dire la minorité musulmane, sans s'interroger véritablement sur la place de la religion catholique au sein même de l'État québécois.

■ Baudoin Jonas Eschapasse

A Issy-les-Moulineaux, le respect d'autrui et l'ouverture aux autres sont au cœur des manifestations publiques, des rencontres et des animations de quartier organisées par la Municipalité.

Cet esprit, c'est aussi celui de la LICRA.

C'est pourquoi nous soutenons ses combats, et plus particulièrement l'action de la section locale, et l'esprit de vigilance qui l'anime.

Aussi tenons-nous à vous assurer plus que jamais de notre sincère amitié et de notre total et fidèle engagement à vos côtés.

André SANTINI
Ancien ministre
Député des Hauts de Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux

MONTPELLIER L'ÉCOCITÉ



La ville où la nature prime !

Montpellier, lauréate de 6 prix « verts » [+ d'infos sur montpellier.fr](http://montpellier.fr)

La double vie de Yamina

L'Association tunisienne de soutien des minorités (ATSM), créée en 2011, est sur tous les fronts : prêches antisémites, discriminations à l'embauche, agressions physiques de Tunisiens noirs... Avec Philippe Schmidt, président de la commission internationale, la Licra s'est rapprochée de l'association.

Yamina Thabet, 23 ans, est en cinquième année de médecine et veut devenir chirurgien orthopédiste. De quoi remplir pleinement un emploi du temps, mais cela ne lui suffit pas et elle a une double vie pour le moins accaparante : elle a fondé, il y a deux ans, l'Association tunisienne de soutien des minorités, l'ATSM.

Conformément à l'idée que l'on pouvait se faire il y a quelques années de la Tunisie, où les diverses communautés coexistaient assez paisiblement, Yamina a été élevée dans la tolérance et le respect de l'autre. Rentrée sur concours au fameux lycée pilote Bourguiba de Tunis, elle est maintenant étudiante en médecine.

Au-delà de son éducation, c'est sa pratique quotidienne de soignante qui l'a sensibilisée à la détresse des victimes de discriminations : « *A l'hôpital, les gens se sentent en confiance. Au près d'un médecin, ils se confient enfin sur des sujets dont ils n'osent même pas parler à leur famille, comme une conversion au christianisme.* »

Yamina a créé son association en 2011, dans la foulée de la révolution, alors que l'intolérance se répandait en Tunisie : « *L'homophobie, le racisme contre les Noirs ou l'antisémitisme ont toujours existé. Les gens ont pris la parole après la révolution de janvier, c'est globalement une bonne chose. Mais en matière de racisme, cela a permis aussi à un discours latent d'exploser.* »

Prêches antisémites, discriminations à l'embauche, agressions physiques toujours plus nombreuses de Tunisiens noirs, l'ATSM – qui compte désormais plus de mille militants actifs – est sur tous les fronts. D'autres associations de défense des droits de l'homme existent, mais elles détournent le regard : « *Elles évitent d'aborder des sujets encore tabous, comme l'homophobie ou l'antisémitisme. Elles basculent vers la sphère politique et prennent garde à ne pas bousculer avec des sujets qui dérangent. Elles oublient que, quand on s'occupe des droits de l'homme, on ne fait pas tri sélectif* », martèle Yamina. Bien sûr, ces associations travaillent sur des problématiques essentielles, tels les droits de la femme ou la lutte contre la torture, mais qui sont plus faciles à aborder dans le contexte culturel tunisien.



Yamina Thabet. ◀

© DR

QUAND ON N'A PAS QUE DES AMIS

Alors, le sale boulot, si on ose dire, revient à l'ATSM. Et quand on n'a pas que des amis, on doit se montrer irréprochable. Les militants, assistés par un avocat bénévole, se comportent donc en professionnels. Pour chaque cas, ils prennent des photos, réunissent des témoignages. Le moindre détail compte pour ne pas être discrédité.

Outre ce volet juridique, l'aspect éducatif est primordial pour l'ATSM dans un pays où l'endoctrinement extrémiste commence à présent dès la maternelle, via l'implantation croissante d'écoles coraniques, et où des vagues de jeunes garçons partent se battre en Syrie sous la bannière des salafistes.

La lutte pour le respect des droits de l'homme en Tunisie n'a rien d'une promenade de santé. Yamina a déjà été arrêtée, le local de l'association vandalisé. Régulièrement menacée de mort, Yamina bénéficie d'une protection policière, mais elle n'a pas peur car elle ne se sent pas seule. Entourée des militants, elle trouve aussi sa pugnacité dans la confiance des victimes qui, chaque jour, contactent l'association.

Son engagement a changé sa vie, mais elle est fière de ne pas lui avoir sacrifié ses études. L'unique fois où elle n'a pas pu assurer une garde, c'est parce qu'elle avait été arrêtée ! Dans un éclat de rire, elle avoue que rien pourtant n'est vraiment cloisonné : « *J'ai réussi à convaincre plusieurs chefs de service d'adhérer !* »

■ Delphine Auffret

Enquête à Djerba

On a entendu parler de plusieurs incidents violents contre les juifs tunisiens. Yamina s'est rendue à Djerba pour comprendre ce qui s'est passé et recueillir des témoignages directs. « *Jamais de ma vie je n'ai vu une peur pareille, a-t-elle déclaré. On est entré par effraction dans l'école juive et la synagogue, brisant la porte métallique. Un homme a été attaqué devant un groupe d'enfants terrifiés. Des filles ont été brutalisées alors que les hommes se trouvaient dans la synagogue. J'ai vu l'homme qui a perpétré ce crime avec un couteau dans un café, clamant : "Je suis le nouvel Hitler." Ce qui m'inquiète, c'est qu'ils ont été attaqués à cause de leur religion, et que la loi est très clémente envers les auteurs de ces crimes.* »

Rencontre à Paris avec Yamina Thabet

Reçue au siège de la Licra, Yamina Thabet nous a expliqué que si la liberté de conscience est actuellement inscrite dans la Constitution, de nombreux journalistes tunisiens « *croupissent toujours en prison, certains depuis onze ans et demi !* ». L'ATSM a créé une sorte d'observatoire.

Le discours de l'imam de Radez a été repris dans plusieurs médias et en plusieurs langues, alors qu'il a tenu des propos « *abjects et morbides* » qui appelaient à l'éradication du peuple juif, priant le Seigneur que leurs femmes deviennent stériles, etc. L'ATSM a porté plainte auprès du ministère de l'Autorité religieuse. Sans suite.

En revanche, Yamina s'est fait arrêter, au même titre que des policiers coupables de corruption et accusés de torture.

Le dur chemin des Roms

Le 1^{er} janvier 2014, les Roms seront traités comme tous les citoyens européens en matière d'accès au travail. Ce qui ne changera rien pour la plupart d'entre eux, sans emploi déclaré, sans logement, peu scolarisés, discriminés, condamnés de facto à l'économie grise, à la mendicité et au bidonville.

« Une journée avec des Roms entre Bagnole et Montreuil », reportage photos d'Alexandre Gelebart en mai 2013. ►



© Alexandre Gelebart / 20 min / SIPA

« Cette haine-là... »

« [...] Voilà la troisième fois que j'en vois (des Bohémiens). Et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable, c'est qu'ils excitaient la haine des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons. [...] Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et complexe. On la retrouve chez tous les gens d'ordre. C'est la haine qu'on porte au Bédouin, à l'Hérétique, au Philosophe, au Solitaire, au Poète. Il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère. [...] »

Lettre de Gustave Flaubert à George Sand, le 12 juin 1867

Sale temps pour les Roms ! Une fois de plus, les voici jetés – en vrac et sans nuances – en pâture à une opinion publique qui ne les a jamais portés dans son cœur. C'est Manuel Valls, qui doute de leur capacité à s'intégrer. C'est Leonarda, cette jeune Rom arrêtée dans un bus scolaire pour être expulsée avec les siens vers le Kosovo, qui déclenche polémiques et manifestations, et dont on apprend que son père a menti. C'est, cet été, dans la France profonde, l'explosion des cambriolages qu'on attribue aux Tziganes sans autre forme de procès. C'est, également, l'image ravageuse des travailleurs détachés roumains – Roumains, Roms, même combat – qui, payés avec un lance-pierre, viennent concurrencer les salariés français de l'agro-alimentaire breton. Enfin, en Irlande, ce sont ces deux petites têtes blondes retirées à leur famille brune de poil jusqu'à ce que les tests ADN démontrent qu'ils sont bien leurs enfants.

Fin décembre, la machine à stigmatiser pourrait bien passer une nouvelle vitesse. Après sept années d'un régime transitoire que Paris avait, notamment, imposé aux Polonais, aux Tchèques et aux Hongrois entre 2004 et 2008, les Roms roumains ou bulgares, européens depuis 2007,

seront traités comme les autres citoyens de l'Union. Ils pourront ainsi travailler sans être obligés de remplir un dossier de carte de séjour d'une complexité propre à décourager les employeurs les plus militants. Déjà, des voix prédisent le déferlement de dizaines de milliers de nomades maffieux, parasites sociaux, as de la cambriole, mendiants agressifs et voleurs d'enfants (on en oublie !), tous attirés par l'assouplissement des conditions de séjour en France.

A Montreuil, Martin Olivera⁽²⁾ hausse les épaules : depuis 2002, date de la suppression du visa, le nombre de Roms qui stationnent en France est stable : entre 15 000 et 20 000, dont 40 % d'enfants. Pour cet anthropologue spécialiste

reconnu des populations roms et coordinateur de l'association Rues et Cités, « *les Etats qui, comme l'Espagne ou la Grande-Bretagne, ont assoupli leurs conditions de séjour n'ont pas été submergés.* ».

LA MACHINE À STIGMATISER

Sur le fond, la fin des mesures transitoires ne changera rien pour les deux tiers d'entre eux. Elle bénéficiera pleinement à ceux qui parlent français et possèdent les compétences nécessaires. Ceux-là finiront par trouver un emploi stable,

« On veut qu'ils s'intègrent, mais on ne leur en donne pas les moyens »

Claire Sabah

avoir accès aux droits sociaux et dénicher un logement, avant de disparaître. Au Secours catholique, Evangéline Masson-Diez, en charge des Roms sur Paris, note : « *Les autres continueront de galérer. La loi reste inchangée.* » Ainsi, comme les autres citoyens européens, ces pauvres sans travail et sans logement devront-ils toujours prouver qu'ils ont les moyens matériels de chercher un job, de se loger et de se soigner sans être à charge pour l'Etat. Faute de quoi ils seront reconduits aux frontières, avant de revenir, en toute légalité, la semaine suivante.

Jean-Pierre Bercovici, responsable de l'accompagnement du campement de Triel-sur-Seine pour le Secours catholique, commente : « *On continuera à les expulser parce qu'ils ne répondent pas aux critères, et à détruire leurs campements pour des questions d'hygiène.* »

La crise économique et la montée du chômage n'arrangent rien. Faute de travail, ils ont adopté des stratégies de survie qui mélangent les petits

boulots, déclarés ou non – ferraille, bâtiment ou emplois agricoles saisonniers –, et la mendicité. Faute de logements, ils se terrent dans des squats ou rejoignent les grands bidonvilles organisés, où ils devront payer pour être admis. De plus en plus de familles errent dans les rues des grandes villes. Claire Sabah, responsable du département étranger au Secours catholique, s'indigne : « *On veut qu'ils s'intègrent, mais on ne leur en donne pas les moyens.* » Olivera enfonce le clou : « *C'est la politique du non-accueil qui fabrique du bidonville, de la précarité, de la mendicité agressive et du travail au noir.* » Comme Jean-Pierre Bercovici – dont le campement de Triel-sur-Seine est promis

au démantèlement –, il dénonce les expulsions de terrain qui détruisent la chaîne des formations professionnelles et de la scolarisation. Sans parler du suivi médical.

Ainsi se profile une jeune génération rom analphabète, désespérée et violente, qui conforte les pires idées. Evangéline Masson-Diez commente : « *Les bénévoles ne sont pas armés pour porter ces populations fragiles. Où sont les professionnels ? Que fait l'Etat ? Que font les maires ?* »

TRIER LES « BONS » ET LES « MAUVAIS »

Villages d'insertion, accords entre Etat et collectivités locales, accompagnement des retours, partout en

France, comme à Montreuil (*voir encadré*), les institutions cherchent des solutions. Mais la plupart des politiques d'accompagnement aboutissent à trier les « bons » Roms des « mauvais », qui, eux, ont vocation à retourner s'intégrer au pays. La belle affaire, puisque les

« C'est la politique du non-accueil qui fabrique du bidonville, de la précarité, de la mendicité agressive et du travail au noir »

Martin Olivera

« bons » se débrouilleront toujours par eux-mêmes ! Quant aux « mauvais », expulsions, discriminations à l'emploi, au logement, aux soins, à l'éducation ; la situation des Tziganes dans leur pays natal a empiré ces derniers temps. Au point d'être comparée, toutes proportions gardées, à celle des juifs en Allemagne à la fin des années 30.

Le dernier rapport d'Amnesty International sur les Roms en Roumanie (daté de juin 2013) est accablant. Qui pourrait donc les forcer à rester là-bas ? Silence ! En France, les élections municipales s'annoncent délicates, et les chemins des urnes sont loin de mener tous aux Roms.

■ Georges Dupuy

Les Roms, l'arbre qui cache la forêt

« [...] La "question Rom" serait-elle un objet transitionnel indispensable à nos démocraties néolibérales, tiraillées entre leur idéal d'humanisme originel et une réalité sociale toute différente, structurée par une organisation économique inégalitaire, voire ségrégative ? [...] »

Il reste alors à souhaiter aux Roms et aux autres Tziganes que les Gadje assument enfin leurs contradictions – et s'emploient à les résoudre.

Martin Olivera :

« Roms en (bidon) villes ». Ed. Rue d'Ulm, 5 euros.

Les leçons de Montreuil

Drôle de mélo. En avril 2013, les forces de police expulsent une dizaine de familles roms, sans que Dominique Voynet, maire de Montreuil, aux portes de Paris, s'y oppose. Tollé ! C'est oublier, injustement, que depuis 2008 la Mairie a mis en place, en partenariat avec l'Etat, une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour accompagner la centaine de familles qui s'étaient retrouvées sur le carreau après l'incendie de leur squat. Relogées sur deux sites stabilisés (électricité, eau courante, douches et toilettes), les familles s'engageaient, entre autres, à scolariser leurs enfants, à respecter les lois de la République et à accepter les rendez-vous des travailleurs sociaux. La Mairie, elle, les accompagnait en matière de santé, de suivi scolaire, d'apprentissage du français et de travail.

Aujourd'hui, alors que le MOUS est censé se terminer fin 2014, le bilan est le suivant :

- 10 familles ont été exclues pour n'avoir pas respecté le cahier des charges
- 15 familles ont disparu après avoir trouvé du travail en France ou à l'étranger.
- 22 familles, jugées en voie d'intégration et autonomes, sont sorties des sites pour intégrer des logements « passerelle », première étape vers un habitat normalisé.
- 30 familles se sont engagées sur cette même dynamique
- 10 familles ne sont pas en état de sortir, pour qui la Mairie a commencé à réfléchir à l'après-MOUS.

Notamment grâce à des projets de retour au pays élaborés en coopération avec des structures roumaines, sur fonds européens.

G.D.

*

1. Claire Sabah est responsable du département des Etrangers, au Secours catholique.

2. Martin Olivera est anthropologue, spécialiste des Roms.

Ces nouveaux électeurs sont-ils prêts, par désespoir, à nous plonger tous dans la nuit ?

Entre la Creuse et l'Allier, un p'tit gars bien de chez nous, qui rêve de fermeture des frontières, va donner sa première voix électorale au FN. Portrait d'une brebis plus désespérée qu'égarée. Mais combien y en eut-il, de « brebis » allemandes de ce genre dans les années 30, pour voter avec le troupeau ?

Facebook nuit gravement à Marine Le Pen

Les dérapages racistes s'y sont multipliés, prouvant que, derrière la façade, la bête immonde se porte bien. Marine a beau exclure à tour de bras les cadres de son parti qui évoquent l'occupation nazie à tout bout de champ, ou qui traitent Christiane Taubira de guenon, le vernis se craquelle : le FN reste bel et bien raciste !

Rastafari

Le mouvement messianique rastafari (ou « rasta ») est originaire des Caraïbes. Son nom vient du ras Tafari Makonnen (de l'amharique « ras », qui signifie tête mais désigne aussi un haut responsable politique), qui, en 1930, est couronné négus d'Éthiopie, roi des rois, lion conquérant de la tribu de Juda, sous le nom de Haïlé Sélassié.

C'est un p'tit gars bien de chez nous, au look exotique, entraperçu à la télévision lors de la campagne présidentielle. Il vit au bout du monde, quelque part entre la Creuse et l'Allier, au fin fond de cette France profonde qui se sent autant abandonnée que menacée. Coiffé de *dread locks* dignes de Bob Marley, c'est une sorte d'hybride *Peace and Love* post-hippie et de *Rastafari* jamaïcain. Son tee-shirt est frappé d'une énorme feuille de cannabis aux éclatantes couleurs africaines. 18 ans aux fraises, il va voter pour la première fois. Il déclare que son suffrage ira à Marine Le Pen !

Etrange idée pour quelqu'un dont l'espérance de vie se compterait en secondes si, d'aventure, il lui prenait l'envie d'aller exprimer sa flamme à sa nouvelle égérie dans une manif d'extrême droite. Quelle mouche a donc piqué ce jeune à l'allure de rastaquouère pour qu'il veuille voter Front national ? Pour lui, c'est clair : si Marine Le Pen est élue présidente de la République, elle fermera les frontières, interdira les délocalisations, et il aura du boulot dans le coin !

L'ÉPOUVANTAIL À MOINEAUX A MIS LES HABITS DE LA MONDIALISATION

Sa démarche peut paraître anecdotique. Elle est, au contraire, symptomatique de la nouvelle donne initiée par Marine Le Pen. Le FN fonctionne toujours sur la peur et l'exclusion, mais l'épouvantail à moineau a changé. Ce n'est plus seulement le travailleur immigré, les sauvagions de banlieue ou le clandestin, mais aussi la mondialisation, cette hydre sans visage qui délocalise nos emplois et détruit notre système de protection sociale. Pas besoin d'en rajouter dans le racisme avec ce

nouveau croque-mitaine. Il suffit d'exploiter la peur qu'il suscite. Le socle électoral du FN s'en trouve considérablement élargi. Au point qu'on ne compte plus les Juifs, les Arabes et les Noirs prêts à voter Marine. Des brèches s'ouvrent dans le cordon sanitaire que la droite républicaine avait jusque-là appliqué au Front national.

En matière économique, le père se réfère à Margaret Thatcher et à Ronald Reagan. La fille prône un Etat protecteur. Pour le père, la République, c'est la Gueuse ! La fille se pose en Jeanne d'Arc des valeurs de la République et de la laïcité. La stratégie est limpide. Faire que le Front national ne soit plus un parti d'extrême droite, mais de droite extrême. Nuance !

Vous ne voyez pas la différence ? Commençons par les ressemblances. Extrême droite ou droite extrême, cela fonctionne toujours sur la peur, l'égoïsme, l'exclusion. La différence ? On garde les fondamentaux historiques, mettre du sel sur la plaie qu'est pour la société française la question de savoir qui appartient à la communauté nationale pour bénéficier de sa solidarité ; et on élargit son socle électoral : Marine le Pen sera votre bouclier contre les ravages de la mondialisation.

La recomposition qui s'ensuivrait mettrait la droite française au diapason de nombre de ses homologues européennes. D'un côté, un grand pôle chrétien-démocrate et libéral, pro-européen. De l'autre, un grand parti ultraconservateur et nationaliste, avec pour fonds de commerce la peur, l'égoïsme et l'exclusion. Et en position de gouverner.

Compte tenu de l'identité et de l'histoire du Front national, la perspective que laisse entrevoir son passage de l'extrême droite à la droite extrême n'est guère réjouissante pour la France.

A chacun son job. Aux associations antiracistes de traquer les moindres dérapages racistes, d'éveiller et de réveiller les consciences, d'organiser la riposte. Notre p'tit gars rasta du centre de la France est plus une brebis désespérée de la République que vraiment égarée. Aux responsables politiques de droite comme de gauche, premiers dépositaires de notre belle devise républicaine, de lui fournir les réponses pour qu'il ne cède pas à la peur, l'égoïsme et la crispation identitaire. Si on n'arrive pas à récupérer un bon p'tit gars comme celui-là, alors c'est qu'il y a un paquet de nos concitoyennes et concitoyens qui ont basculé.



© Eric Laplace

Soral : première victoire juridique de la Licra

L'éditeur Alain Soral avait entrepris de publier une collection de livres dont le propos commun était la haine des juifs ! A l'issue du procès intenté par la Licra, c'est délestés de certains passages censurés par la loi que les ouvrages incriminés pourront être réimprimés.

Dans une même collection, Alain Soral republiait les classiques que sont quatre ouvrages des XIX^e et XX^e siècles : « *La France juive* », d'Edouard Drumont, « *Le Salut par les juifs* », de Léon Bloy, « *Le Juif international* », d'Henry Ford et « *La Controverse de Sion* », de Douglas Reed. Ils devront tous être réimprimés sans les passages censurés au nom de la loi par la justice. Le juge des référés de Bobigny a ordonné également, mercredi 13 novembre, que soit retiré de la vente « dans un délai d'un mois », pour antisémitisme, le livre « *Anthologie des propos contre les juifs, le judaïsme et le sionisme* », de Paul-Eric Blanrue, vendu sur le site Internet des éditions Kontre Kulture.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DÉBAT

La liberté d'expression, valeur primordiale du débat contradictoire et garantie universelle dans nos sociétés démocratiques, doit-elle connaître des limites ? Oui, assurément oui ! Oui : au nom du respect des autres, des valeurs du vivre ensemble. Oui : au nom du respect de la loi. La provocation à la haine raciale, l'injure antisémite sont les nouveaux vecteurs d'une libération inacceptable de la parole des marchands de haine et d'exclusion de l'autre, haï simplement parce que porteur de différences dont le chanteur Jean Jacques Goldman nous dit « qu'elles sont autant de chances ». Oui : au nom du respect de la mémoire des morts et des victimes de l'antisémitisme et du racisme, malgré le bruit et la fureur des faiseurs de haine, la Licra avait raison d'intenter un procès à Alain Soral.

Malgré la position du procureur de la République de Bobigny, à la fois irréaliste et hors de propos, le tribunal, en donnant pleinement raison à la Licra et en déboutant totalement Soral, a rappelé que le 93 n'est pas un territoire perdu de la République, et que la liberté d'expression ne peut permettre à la haine antisémite de prospérer sous couvert de vieilleries littéraires, de rééditions de pamphlets antisémites aujourd'hui interdits en France.

OUI, CES LIVRES SONT... INTERDITS À LA VENTE.

En s'illustrant ainsi dans ce combat, une fois de plus la Licra a montré qu'elle était en pointe dans les luttes contre l'antisémitisme rampant ou avoué, contre le racisme qui stigmatise des boucs émissaires et pratique des comparaisons insupportables. Peut-être est-ce une goutte d'eau dans l'immensité de la mer des provocations antisémites qui prolifèrent sur la toile, mais c'est un symbole



Page d'accueil du site web d'Alain Soral. ◀

fort de résistance dans notre société. Alors, debout citoyens, continuons le combat !

RAPPEL

Lors de cette audience, le ministère public avait requis le rejet de la demande de la Licra aux motifs que : « *Il ressort des pièces produites que de nombreux passages incriminés n'apparaissent pas comme étant constitutifs de propos injurieux, diffamant et provoquant à la haine raciale.* » En tout état de cause, ajoutait-il, le juge des référés, qui est juge de l'évidence, n'apparaîtrait « *pas compétent dès lors que le trouble manifestement illicite invoqué au soutien des demandes ne serait pas justifié, n'étant pas véritablement caractérisé. Pour lui, il aurait donc convenu de renvoyer la demande de la Licra devant le juge du fond, tous ces ouvrages étant des rééditions, les premières publications remontant à la fin du XIX^e siècle, sans qu'une date précise d'édition ne puisse être déterminée.* »

A VENIR, UN JUGEMENT SUR LE FOND...

Enfin, pour ce qui concerne l'ouvrage de Paul Eric Blanrue intitulé « *Anthologie des propos contre les juifs, le judaïsme et le sionisme* », édité pour la première fois en 2007, il s'agit, comme le titre l'indique, d'un dictionnaire de propos tenus contre les juifs. La motivation contenue dans l'assignation relèverait donc du juge du fond, qui apprécierait le bien-fondé des demandes. Sur tous ces points le ministère public comme le défenseur d'Alain Soral ont été déboutés, et la Licra a été légitimée dans ses demandes. Evidemment, cette décision n'est qu'une première étape d'un grave litige qui sera apprécié par le juge du fond. Mais on ne peut que se réjouir de cette victoire de la Licra.

David Olivier Kaminski

REPÈRES

La justice reproche à ces ouvrages les délits d'« *injure envers un groupe de personnes en raison de leur appartenance à une religion déterminée* », et de « *provocation à la haine raciale* ». La maison d'édition et Alain Soral sont également condamnés à verser, « à titre de provision », 8 000 euros à la Licra, ainsi qu'à payer une partie des frais de justice.

Dieudonné : 7^e condamnation

Un sketch : « *Shoah nanas* », tournant en dérision la mémoire de la Shoah. Un discours dénonçant les juifs « *ces chiens* », « *les gros escrocs de la planète* ». Le 28 novembre 2013, Dieudonné M'bala M'bala a été condamné pour diffamation raciale, injure raciale et provocation à la haine raciale.

Le sport, vecteur d'intégration des Roms ?

A l'initiative du think tank Sport et Citoyenneté, le Parlement européen accueillait, le 9 octobre 2013, une table ronde intitulée « Football et intégration sociale en Europe : quelles opportunités pour les populations roms ? »

Les Roumains
sont-ils interdits
de ballon
dans les clubs
de foot ? ►



© DRK

De notre envoyé spécial au Parlement européen de Strasbourg, le 9 octobre 2013.

REPÈRES

Sport et Citoyenneté

Le think tank Sport et Citoyenneté est né en 2007 à Bruxelles. Il a pour ambition d'« initier un dialogue civique européen dans le domaine du sport », en sollicitant l'ensemble de ses acteurs : les pouvoirs publics, le mouvement sportif, mais aussi la société civile, le monde universitaire, le secteur économique et les acteurs associatifs.

Intermèdes Robinson

Laurent Ott est l'un des fondateurs de l'association Intermèdes Robinson, dont la mission est de « réinvestir pour des activités de convivialité, sociales et éducatives, les espaces délaissés de la ville » de Longjumeau et de sa périphérie. L'équipe de bénévoles propose, par exemple, des ateliers éducatifs de rue ouverts à tous, et porte un projet de crèche sociale.

Les organisateurs assurent que la conférence est sans rapport avec le déchaînement médiatique de ces dernières semaines. « La table ronde est prévue depuis fin 2012 », rappelle Maxime Leblanc, chargé de projet européen au sein de Sport et Citoyenneté.

L'ensemble des participants avait pourtant en tête les récents débats sur l'intégration des Roms, comme le confirme d'entrée William Gaillard, conseiller spécial du président de l'UEFA : « On assiste à une véritable stigmatisation d'une population ; ce qui s'est dit ces dernières semaines en France ne serait pas toléré à propos de n'importe quelle autre minorité. »

EN EUROPE, PAS D'ACCÈS AU SPORT POUR LES POPULATIONS ROMS

« Dans le climat actuel, beaucoup de gens préfèrent ne pas dire qu'ils sont d'origine rom », renchérit Livia Jaroka, euro-député hongroise, qui se présente volontiers comme l'unique Rom membre du Parlement... – ou « peut-être la seule qui ose le dire », lance-t-elle avec le sourire.

Selon elle, la célébrité des joueurs de football pourrait être utilisée pour améliorer l'image des Roms en Europe : « Peu de gens savent que certaines de leurs idoles ont des origines roms, comme Ibrahimovic. »

La principale question abordée au cours de cette table ronde a été l'absence d'accès au sport pour les populations roms en Europe. « Lorsqu'on manque de tout, y compris parfois d'eau ou d'électricité, le sport n'est évidemment pas la priorité, concède Maxime Leblanc. Ce que nous recherchons avant tout est de contribuer à une

prise de conscience du problème au niveau européen, et à faire évoluer les mentalités en nous appuyant, par exemple, sur la popularité du football. »

Le réel enjeu qui se cache derrière cette thématique dépasse en effet le cadre de la pratique d'une activité physique : il s'agit de l'accès à l'éducation. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a ainsi rappelé, cet été, les défaillances de la France en matière de scolarisation des enfants roms, et stigmatisé les effets des nombreuses expulsions.

Un constat largement partagé dans le milieu associatif, comme le confirme Laurent Ott, cofondateur de l'association Intermèdes Robinson, qui porte en Essonne une action de développement social communautaire. « L'accroissement des expulsions durant les six derniers mois a abouti à un émiettement de la population, et a fini par rompre les liens que nous avons pu créer avec les familles. C'est un cercle vicieux, les élèves prennent du retard et finissent par décrocher. » Nul besoin de sortir de Paris intra muros pour mesurer l'isolement des populations roms. A moins d'une centaine de mètres de la bouche de métro Porte-de-la-Chapelle, on devine cinq ou six baraquements de fortune derrière un muret à l'abri du boulevard périphérique.

LES LOISIRS DES ENFANTS, UN FORMIDABLE LEVIER D'INTÉGRATION

Claudia vit ici avec ses deux fils. Depuis peu, nous confie-t-elle sans plus de précision. Son plus jeune fils « ne va pas encore à l'école », mais elle tient à préciser que les autres enfants qui vivent ici sont tous scolarisés. Il a 10 ans, et comme la plupart des enfants de son âge, il aimerait faire du sport. Il raconte avec envie que son frère est allé sur le terrain municipal situé à quelques minutes à pied, et a joué « avec des Français, une fois ».

Pour Laurent Ott, « les loisirs constituent un formidable levier d'intégration pour ces enfants, qui sont très demandeurs ». Mais, malheureusement, leur participation aux activités périscolaires rencontre de nombreux blocages. Il conclut ainsi par le même constat que les intervenants de la table ronde : « Les activités périscolaires sont logiquement reléguées derrière les problèmes de la scolarisation et de l'hébergement, qui dépendent en premier lieu des volontés politiques. »

Ivan Sand

Le FARE, une locomotive du combat contre le racisme en Europe

Ce « Football Against the Racisme in Europe » pourrait en remonter à tous ceux qui ont dénigré l'équipe de France parce que composée de jeunes « sauvagesons » d'origine africaine... et devenus millionnaires.

Apriori, peu de points communs existent entre un centre de réinsertion de la banlieue londonienne, le président de l'Union des associations européennes de football (UEFA) Michel Platini, et une association de défense des droits des minorités en Roumanie. Tous trois ont pourtant participé aux semaines d'actions FARE contre le racisme, qui se sont déroulées du 15 au 29 octobre dans près de cinquante pays, s'exportant même, pour la première fois, au-delà du Vieux Continent, notamment au Brésil et aux Etats-Unis.

Initiée en 2001 dans neuf pays d'Europe, dont la France, « l'idée de cette campagne est venue de la nécessité de répondre de façon collective à un problème qui dépasse les frontières », explique Piara Powar, fondateur et directeur de l'association.

L'écho reçu dans la plupart des Etats a été d'emblée très positif : « C'est ce qui nous a rapidement permis d'étendre le réseau, en nouant des partenariats avec des associations ayant un fort ancrage local », poursuit-il. La Licra est ainsi le coordinateur en France des campagnes d'actions FARE depuis leur création, et l'ensemble des sections y participe aujourd'hui activement. Cependant, le succès de cette opération s'explique aussi en grande partie par le souci constant d'impliquer les instances dirigeantes du football professionnel. Ainsi, FARE a obtenu le soutien logistique et financier de l'UEFA dès 2001, à une époque où cette institution était régulièrement taxée de laxisme dans son engagement à lutter contre le racisme. « Notre objectif était d'associer football professionnel et amateur au niveau européen, sous la bannière "Nous sommes le peuple du football" », résume Piara. C'est en combinant les partenariats à différentes échelles, depuis les petites associations de quartier jusqu'aux plus

grands clubs de football au monde, que « la campagne FARE est devenue l'événement à caractère social le plus important dans le domaine du sport ».

En France, l'édition 2013 a été l'occasion de mettre en avant l'App'Licra, lancée en juin sous le slogan « Effaçons le racisme de nos rues ». Elle s'inscrit dans la lignée des applications citoyennes, en permettant notamment de géolocaliser toute inscription à caractère raciste en vue d'accélérer le processus d'effacement.

La recrudescence de propos et d'actes discriminatoires dans des enceintes sportives, et plus particulièrement dans les stades de football, nécessite une vigilance accrue. C'est pourquoi la Licra a souhaité profiter de la tribune offerte via les semaines d'actions FARE pour donner une dimension nationale à ce lancement.

Avec le soutien de la LFP (Ligue professionnelle de football) et de l'UCPF (Union des clubs professionnels de football), l'ensemble des clubs de football professionnels français a relayé la promotion de l'App'Licra, via leur site Internet, par des banderoles de communication ainsi qu'en diffusant le clip de présentation avant les matchs de la dixième journée de Ligue 1 et de la onzième journée de Ligue 2.

C'est en rappelant sans relâche aux fédérations nationales et internationales leur devoir en matière de lutte contre le racisme que nous parvenons aujourd'hui à une réelle implication au sein des sphères dirigeantes du football.

En cultivant le dialogue avec les responsables du football en France, la Licra s'inscrit dans ce rôle au sein des associations de terrain du réseau FARE, qui constituent aujourd'hui une formidable rampe de lancement du combat contre toute forme d'exclusion au niveau européen.

Ivan Sand

REPÈRES

Le réseau FARE

Fondé en 1999, Football Against Racism in Europe parvient aujourd'hui à réunir les acteurs du football professionnel et amateur, ainsi que de nombreuses structures sociales, pour lutter contre toutes les formes de discrimination.



Action du Paris Arc-en-Ciel Football Club et de la Licra, durant la semaine FARE 2013. ◀



HÔTEL - SPA**
CASINO**

RESTAURANTS

SALLE DE SPECTACLES

LOUNGE BAR

THÉÂTRE

TEXAS HOLD'EM POKER

ROULETTES ANGLAISES

BOULE 2000 - BLACK JACK

MACHINES À SOUS



Claude Lanzmann et le Dernier des Injustes

L'auteur du plus grand film, inoubliable, sur la « Shoah » revient parler d'un homme, l'ancien rabbin Benjamin Murelstein, qui refusa de faire... 121 000 fois le « choix de Sophie » !

Peut-on saisir la vérité d'un homme ? Avec « *Le Dernier des injustes* », le cinéaste Claude Lanzmann, 88 ans en novembre, revient sur le rôle ambigu de Benjamin Murelstein, dernier doyen des Juifs du camp nazi de Theresienstadt à être resté en vie après la guerre. Encore une œuvre magistrale, réalisée par l'auteur de « *Shoah* ».

CONFRONTATION DES DEUX HOMMES SOUS LE CIEL D'ITALIE

C'est d'abord un film sur le temps. Celui qui passe et qui est passé. Sur les lieux et les visages. Et sur un temps qui ne passe pas... dans les mémoires. Le film, d'ailleurs, dure 3 h 38...

En 1975, Claude Lanzmann se trouve à Rome. Il interviewe pendant une semaine l'ancien rabbin Benjamin Murelstein, dernier et seul président encore vivant du Conseil juif du ghetto de Theresienstadt (au nord-ouest de Prague). Un camp que les nazis décrivaient comme « *une ville offerte aux juifs par Hitler* ». « *Un ghetto modèle* », qui devait exister, vivre, pour servir ensuite de propagande à l'étranger. Une publicité hallucinante de l'époque le vante comme un camp de loisirs pour tous...

Le réalisateur de « *Shoah* » a longtemps mis de côté ces longues heures d'entretiens passionnants avec un homme habile, intelligent et érudit.

« *Collabo* » pour certains, Benjamin Murelstein a sauvé 121 000 personnes de l'extermination. Il y a quelques années, alors qu'il assistait à une conférence à Vienne, Lanzmann s'est rendu compte qu'un morceau de son interview avait été utilisé. « *J'ai ressenti ça comme un vol.* »

Il a décidé de s'y « coller ». De nouveau, il s'est confronté aux lieux, du passé à aujourd'hui.

A Vienne, en Pologne, en Israël, en République tchèque : on le voit, démarche calme, aller et venir, répéter les noms des disparus, lire des notes. Mais c'est la confrontation des deux hommes sous ce ciel d'Italie qui est étonnante et rare.

Murelstein a été ce lien entre les prisonniers du camp et les nazis. Il est le seul à avoir survécu à la fonction. Avant lui, deux autres « doyens » ont été abattus.

AU CŒUR DU MAL, UNE POLITIQUE DU MOINDRE MAL...

Souvent fascinant, ironique dans ses réponses, le vieil homme se défend, mais témoigne de ce qu'il a vécu. L'échange est étincelant, intense ; l'évolution perceptible de la relation entre les deux hommes au fil de l'entretien, visible.

En 1975, donc, les questions de Claude Lanzmann



mitraillent Benjamin Murelstein sur le fonctionnement controversé des ghettos juifs, sur son propre rôle ; et le poussent à livrer sa part d'ombre dans une époque noire : « *Oui* », il a très bien connu Eichmann, « *un démon* », dit-il, rejetant « *la banalité du mal* » soutenue par Hanna Arendt. Et lorsqu'il avoue son « *désir d'aventures* » malgré les contraintes du régime en place – il en fallait pour accepter ce poste –, on sent Lanzmann basculer. « *Une des leçons du "Dernier des injustes"* », précise le journaliste cinéaste, *c'est qu'à un moment donné, il n'y a plus d'autre choix que d'obtempérer et obéir, [...] toute résistance devient impossible. Pourtant, Benjamin Murelstein s'est battu pied à pied et jusqu'à la fin contre les tueurs. Comme il le dit, les nazis avaient voulu faire de lui une marionnette, mais la marionnette avait appris elle-même à tirer les ficelles.* »

A la fin de la guerre, Murelstein a purgé 18 mois de prison pour faits de collaboration avec l'ennemi. Finalement acquitté, il s'est exilé à Rome. C'est lui qui s'est nommé « *le dernier des injustes* », en référence au titre du « *Dernier des Justes* » d'André Schwarzbart⁽¹⁾.

Projeté hors compétition à Cannes en mai dernier, le film a été ovationné.

A juste titre.

Marina Lemaire

POUR EN SAVOIR PLUS

1. « *Le Dernier des injustes* », de Claude Lanzmann. Durée : 3 h 38. Sortie le 13.11.2013.

Filmographie

En 1973, Claude Lanzmann tournait « *Pourquoi Israël* ». Ont suivi : « *Shoah* » (1985), « *Un vivant qui passe* » (1997), et « *Sobibor, 14 octobre 1943, 16 heures* » (2001). En février 2013, à Berlin, un ours d'or d'honneur pour l'ensemble de son œuvre a été remis au cinéaste.

*

1. Prix Goncourt 1959.

Un kaléidoscope des judéités françaises

Eminemment pluraliste, le « *Dictionnaire du judaïsme français depuis 1944* » ouvre des centaines d'entrées sur la diversité du judaïsme en France et sur les mille façons d'y vivre sa judéité.

À LIRE

Sous la direction de Jean Leselbaum et Antoine Spire : « *Dictionnaire du judaïsme français depuis 1944* ». Ed. Armand Colin et Le Bord de l'eau, 2013.

Parmi les contributeurs : David Banon, Jean-Yves Camus, Anny Dayan Rosenman, William Goldnagel, Jean Leselbaum, Alexis Nouss, Jean-Louis Schlegel, Dominique Schnapper, Antoine Spire, Benjamin Stora, Pierre-André Taguieff, Meïr Wainträter, Annette Wiewiorka.

Qu'est-ce qu'être juif en France aujourd'hui ? La question fait régulièrement la une des magazines, mais souvent, les réponses apportées tiennent plus du cliché que de l'analyse réelle. Elucider cette inépuisable interrogation nécessite une ampleur et une rigueur intellectuelle tout autres, à l'image de celles à l'œuvre dans le « *Dictionnaire du judaïsme français depuis 1944* ».

DEUX GÉNÉRATIONS À L'ŒUVRE

Pas moins de deux cents auteurs ont travaillé sous la direction de Jean Leselbaum et d'Antoine Spire, afin de définir et d'analyser les multiples facettes du judaïsme français contemporain. Religieux, laïcs, sociologues, historiens, philosophes, chercheurs en littérature, essayistes : c'est la quasi-totalité des deuxième et troisième générations d'intellectuels spécialistes du judaïsme nés après la Shoah qui se sont regroupés autour de ce projet ambitieux.

RELIGION, CULTURE ET IDENTITÉ

Portée par la pluralité des points de vue des contributeurs, la diversité du judaïsme s'exprime dans les quelque deux cent soixante-dix entrées de l'ouvrage. Dans une neutralité encyclopédique sont évoqués les grandes figures juives de notre temps (Jacques Derrida, Simone Veil, Elie Wiesel...), les principales organisations communautaires (le Consistoire, le

FSJU, l'OSE...), les rapports entre les forces politiques et les Juifs (le Parti communiste, le Front national, les droites...), les répercussions de la Shoah (construction de la mémoire, ritualisation religieuse, historiens), les événements majeurs de ces soixante-dix dernières années (le procès Eichmann, Mai 68, l'attentat de la rue des Rosiers, l'affaire du Carmel d'Auschwitz, l'assassinat d'Ilan Halimi), les grandes problématiques philosophiques à l'aune de la pensée juive actuelle (laïcité, modèle républicain, solidarité...), le rapport à Israël (centralité, création...), les différents mouvements religieux juifs français (orthodoxe, Massorti), les aspects de la vie dans

leur rapport au fait religieux (adoption, couples mixtes).

Ce vaste ensemble illustre la singularité profonde d'une religion qui s'affirme aussi pleinement comme une culture... même en l'absence de Dieu. L'insistance sur

« La pensée juive française se nourrit évidemment des composantes majeures du judaïsme dans le monde. »

cette dimension culturelle en tant que composante prégnante de l'identité juive a été un choix éditorial majeur. L'art, les médias, le cinéma ou la musique sont donc amplement abordés, même si le focus le plus large est réservé à la littérature comme vecteur essentiel de la judéité.

Ainsi, bien que le propos du dictionnaire soit franco-centré et présente en détail les plus grands textes des auteurs juifs contemporains de langue française, une large place est réservée aux littératures étrangères, qu'elles soient américaine, russe, israélienne. En effet, la pensée juive française se nourrit des autres composantes majeures du judaïsme à l'étranger, et les spécificités juives de chaque culture nationale sont au cœur des œuvres littéraires produites dans cet ailleurs – qui n'en est alors plus tout à fait un.

Jean Leselbaum, se souvenant de la genèse du dictionnaire, explique : « *J'avais besoin de me situer en tant que juif, aujourd'hui, dans notre pays. Je n'ai pas voulu écrire un énième essai, mais plutôt donner à appréhender ce que peut être la judéité en France, en l'abordant sous un certain nombre d'angles, tout en faisant varier les points de vue pour couvrir l'ensemble des facettes du kaléidoscope juif français.* »

Ainsi, et sans doute fort heureusement, ce « *Dictionnaire du judaïsme français depuis 1944* » ne répondra pas à ce questionnement lancinant, « Qu'est-ce qu'être Juif en France? », mais il procurera à chacun l'occasion d'entrebâiller les meilleures portes pour se poser les bonnes questions.

Delphine Auffret



Au nom du père

René Guitton a revisité son enfance catholique, et comment il acquit sur son père... « le regard d'un père ».

Notre ami René Guitton n'est pas seulement le militant expérimenté, connaisseur du monde arabo-musulman, que nous côtoyons à la Licra. Il est aussi romancier.

Son livre se situe entre la naissance au Maroc d'Alex, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans un camp d'internement, et son retour à Casablanca pour faire rapatrier le corps de son père, afin qu'il intègre enfin le caveau familial en Vendée. De longues démarches administratives vont être nécessaires pour procéder à l'exhumation et au retour du corps dans l'Hexagone.

Cet « entre-temps » va permettre à l'homme mûr de retrouver ce père qui fit construire pour sa famille une belle villa et éduqua son fils dans le sens de l'honneur, de l'humanisme et de l'ouverture. L'admiration de l'enfant pour cet homme qu'il n'a rencontré qu'à 4 ans, au retour de Syrie, à la fin du mandat français, est intacte. C'était un marin dont les cartes postales à Rose, son épouse, scandaient le bourlingage. Comment n'être pas bouleversé par cette adresse au père ?



Rose, sa mère, jeune modiste italienne, avait connu le camp pendant la guerre parce qu'elle avait été dénoncée comme professionnelle du renseignement. Cette femme farouchement libre, « d'une beauté solaire si pure, si intelligente, si magistrale que les années ne pouvaient l'altérer », avait aimé l'officier français à qui Alex s'adresse aujourd'hui : « J'étais ton gamin – barboteuse jusqu'à ton départ. Quand j'ai atteint l'âge de ta mort, je t'ai vu en frère, mon égal. Puis ce regard fraternel vers toi s'est mué avec le temps en celui d'un père. »

C'est sans doute là l'essentiel de ce roman sensible et émouvant, mais ce père est à l'origine de la formidable ouverture d'Alex à la diversité humaine qui habite le Maroc en route vers son indépendance. Lui, le catholique, a apprécié Yemna la juive, Mina la musulmane, la tante d'Amérique et les cousins d'Afrique.

Voilà comment René Guitton est devenu universaliste !

Antoine Spire

REPÈRES

René Guitton : « L'Entre-temps ». Ed. Calmann-Lévy.

Biographie

René Guitton est membre du bureau exécutif de la Licra. Il vient de publier chez Flammarion « Ces chrétiens qu'on assassine » (prix des Droits de l'homme), et « La France des intégristes. Le refus de la République ». « L'entre-temps » est en partie autobiographique. L'auteur est né au Maroc, comme son héros, d'une mère italienne nommée Rose, mais il n'est pas né dans un camp. Et s'il évoque la grande histoire du Maroc, il retouche et romance la sienne propre.

L'éminence grise se met à table

Louis Joinet raconte cinquante ans de combats pour les droits de l'homme, menés au cœur de la République, de sa Justice, et de l'Onu.

Tout le monde ne le connaît pas. Pourtant, il a joué un grand rôle dans la justice française depuis près de cinquante ans. Educateur de rue, cofondateur du Syndicat de la magistrature en juin 1968, premier directeur de la Cnil, conseiller du Premier ministre durant dix ans, expert indépendant de l'ONU pendant trente-quatre ans, globe-trotter infatigable des droits de l'homme, passionné des arts du cirque, Louis Joinet est une personnalité hors du commun.

UN ÉPRIS DE JUSTICE RESTÉ UN HOMME DE LA RUE

Avec lui, la société civile a trouvé un appui pour s'organiser en contre-pouvoir, et en même temps l'Etat a trouvé un collaborateur pour construire une légalité républicaine irréprochable. Engagé à l'ONU et dans nombre d'institutions nationales et internationales, il a su résister à l'étouffante normativité juridique en gardant le contact avec les hommes et les femmes dont la loi

s'attachait à traiter. Magistrat jusqu'au bout des ongles, il remercie les anonymes, jeunes délinquants, manifestants, soixante-huitards impénitents, saltimbanques et artistes des rues qui lui ont permis de rester toute sa vie « un homme de la rue ».

Lucide, il sait qu'il participe d'une génération qui dut apprendre à ses dépens à quel point, trop souvent, « les lendemains chantent faux ». Et si atrocement faux que certains en oublient les causes pour lesquelles ils s'étaient battus. Lui revendique légitimement obstination et persévérance dans la recherche de la justice.

Je ne partage pas son enthousiasme pour Stéphane Hessel, « le prophète des indignés », mais je reconnais qu'il sut avec audace seconder Nicole Questiaux pour faire pénétrer Joinet à la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Incontestablement, Joinet est un militant comme la Licra les aime.

Antoine Spire

REPÈRES

Louis Joinet : « Mes raisons d'État. Mémoires d'un épris de justice ». La Découverte.



14 siècles de relations entre musulmans et juifs : quelle grande histoire... commune !

De Médine à l'Andalousie, de la Sublime Porte à Sétif, Bagdad et Tel Aviv, cet ouvrage collectif, énorme et fantastique, restituée, en plus de 1 000 pages, plus de mille ans de confrontations et d'inspirations, de cohabitations et de conflits.

REPÈRES

Ss. la dir. de : Abdelwahab Meddeb et Benjamin Stora, « *Histoire des relations entre juifs et musulmans, des origines à nos jours* ». Ed. Albin Michel, 1 141 p., 59 euros jusqu'au 14 janvier, ensuite 69 euros.

À LIRE

Benjamin Stora

vient d'être nommé inspecteur général d'histoire.

Né à Constantine, il est l'auteur de « *Les Trois Exils des juifs d'Algérie* » (2006) et de « *La Gangrène et l'Oubli. Mémoires de la guerre d'Algérie (1991)* ».

Abdelwahab Meddeb,

né à Tunis, est poète, romancier et essayiste, auteur notamment du « *Pari de civilisation* » (2009) et de « *L'Exil occidental* » (2005).

POUR EN SAVOIR... MOINS...

La série télévisée d'Arte, diffusée en quatre volets sur le même sujet, est beaucoup plus contestable. Faisant l'impasse sur la Dhimmitude (infériorisation des juifs en terre musulmane), elle affirma que « *la coexistence harmonieuse entre juifs et musulmans sous domination islamique a été rompue par le sionisme politique, la refondation de l'Etat d'Israël en raison de la Shoah* ». C'est faux, et contraire à ce que disent quasiment tous les historiens.

A.S.

C'est un récit énorme : plus de 1 000 pages. Et sur un sujet explosif : les relations entre les juifs et les musulmans, racontées sur quatorze siècles, dans une œuvre encyclopédique dirigée par l'écrivain Abdelwahab Meddeb et l'historien Benjamin Stora. Pédagogique et exceptionnelle, leur « *Histoire des relations entre les juifs et les musulmans, des origines à nos jours* » fascine.

Leur réunion est elle-même, déjà, un symbole. Le 24 octobre dernier, l'écrivain franco-tunisien Abdelwahab Meddeb, producteur de l'émission « *Cultures d'Islam* » sur France Culture, et l'historien Benjamin Stora, spécialiste de l'Algérie, partageaient à l'Institut du monde arabe, à Paris, la joie de présenter leur ouvrage.

La semaine précédente, ils avaient effectué la même démarche au Musée d'art et d'histoire du judaïsme. Leur objectif ? « *Féconder le sens civique du citoyen* », énonce Abdelwahab Meddeb, qui espère aussi qu'après lecture, « *tout juif pourra se mettre à la place des musulmans et tout musulman à la place des juifs* ».

Leur travail de synthèse est un pari fou. C'est aussi celui de 120 contributeurs du monde entier - des universitaires pour la plupart -, qui a pris cinq années. Benjamin Stora ne le cache pas : il était dubitatif sur la réalisation du projet : « *A cause, dit-il, de la situation qui prend en compte ce qui se passe aujourd'hui et l'évolution de la scène internationale.* »

Comment, en effet, faire taire l'ire passionnelle, irrationnelle que provoque encore et toujours le conflit israélo-palestinien ?

A la grande surprise des deux directeurs de l'ouvrage, l'ensemble des chercheurs sollicités « attendait » ce moment pour travailler conjointement.

UNE SYNTHÈSE HISTORIENNE, MÉMORIELLE ET PLURIELLE

« *Ils ont reconstitué les considérations de l'entre-soi et fait l'état des lieux de treize siècles d'histoire* », raconte l'historien. Sans viser à une « *objectivité* » totale, ils ont cherché à faire connaître la vérité historique.

Trois grandes parties composent le livre : la période médiévale ; la période moderne ; le temps présent ; le tout complété par une partie « *Transversalités* ».

Car il n'y a évidemment pas toujours eu conflits, ruptures, oppositions.

Ces mille pages d'histoires passionnantes, agrémentées de documents visuels, de cartes géographiques, de textes de lois - tel le fameux décret

Crémieux de 1870, qui ne donnera la nationalité française qu'aux juifs d'Algérie - mettent bien en avant les liens, certes bousculés, entre les juifs et les musulmans, mais aussi les apports réciproques, tant sur le plan spirituel que culturel, de leurs relations.

AUCUN PROBLÈME N'EST OCCULTÉ

« *Nous n'occultons aucun problème*, reconnaît Stora. *Nous proposons un récit plausible, tragique, qui a cependant une vraie portée littéraire.* » Et de souligner la nécessité de « *tenir le fil de préservation mémorielle* ».

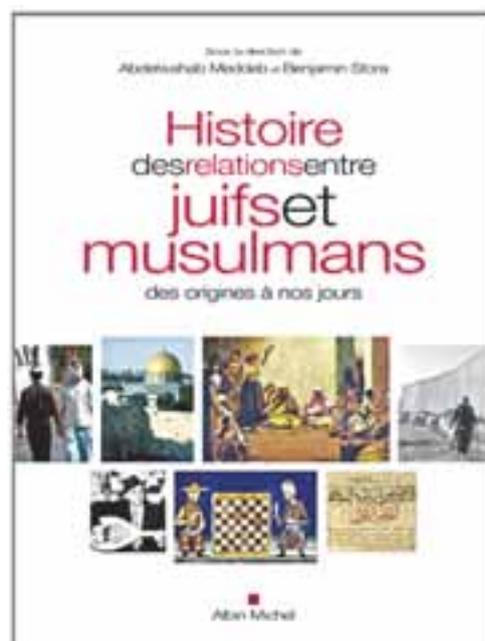
L'historien, qui confondait, enfant, certains « *mots hébreux et arabes* » en raison de leur proximité sonore, est surpris du succès remporté par ce document exceptionnel. « *Le temps est venu d'une réappropriation d'une mémoire plurielle comme exercice de la citoyenneté* », affirme-t-il.

Et c'est un fait : les jeunes générations méconnaissent l'histoire. Elles ignorent trop souvent que juifs et musulmans ont aussi vécu côte à côte...

L'ouvrage peut donc leur permettre de s'approprier des éléments historiques réels.

Une version numérique accessible grâce au lien www.juifsetmusulmans.fr donne à découvrir des chapitres et autres illustrations rares et uniques. Du lien virtuel aux liens fraternels ?

Marina Lemaire



Comment « la science » a roulé pour les nazis

Enfin réédité en traduction française, le livre sur Hitler et les professeurs, publié en 1946, constitue pour le monde entier un sinistre avertissement sur le devenir inhumain toujours possible des sciences humaines et bio-médicales.

Ce livre, écrit dès 1945 et publié en 1946 dans sa version yiddish et anglaise, dont certaines des conclusions seront utilisées lors du procès de Nuremberg, porte en sous-titre « *Le rôle des universitaires allemands dans les crimes commis contre le peuple juif* ».

Documenté et rigoureux, il explore la « science raciale » nazie autoproclamée, qui non seulement contribua à la possibilité théorique de la Solution finale, mais en élaborait les concepts fondamentaux, sans lesquels la Shoah n'eût pas été possible.

HEIDEGGER... ET LES AUTRES

On connaissait la criminelle collaboration d'un Heidegger. Mais ce livre dresse un acte d'accusation et un réquisitoire contre le devenir inhumain

toujours possible des sciences humaines et bio-médicales. Anthropologie, histoire, théologie, droit, économie, géographie, démographie, linguistique, médecine, biologie..., toutes, dès 1933, collaborent activement, voire dans l'enthousiasme, au « grand œuvre » du Führer, planifiant, préparant, puis expérimentant et exécutant le programme d'extermination conçu scientifiquement.

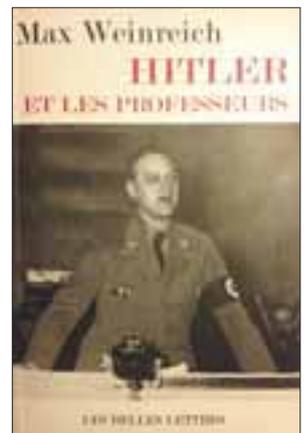
C'est de la démission et de la trahison des élites dont ce livre traite, de la façon dont elles intègrent et acceptent peu à peu des concepts contre lesquels elles auraient dû au contraire tourner leurs armes intellectuelles.

Ce livre est un avertissement : il faut le lire et le faire lire...

Mano Siri

À LIRE

« *Hitler et les professeurs* », de Max Weinreich. Traduit de l'anglais et du yiddish par Isabelle Rozenbaumas, Les Belles Lettres.



Faire vivre la Yiddishkeit

Max Weinreich, né en 1894 et mort en 1969, est, comme Viktor Klemperer, l'auteur de « *La Langue du III^e Reich* », une figure dominante de la linguistique et l'un des fondateurs du Yivo (Yidisher Vinshaft-lekher Institut), un institut yiddishophone laïque ouvert en 1925 à Vilna, qu'il dirigea jusqu'en 1939. Consacré à l'étude de la vie juive en Europe de l'Est et à la promotion de la langue et de la culture yiddish, il fut entièrement détruit par les nazis. Max Weinreich le reconstruisit à New York, récupérant ce qui pouvait l'être avec ses archives pour y faire vivre la Yiddishkeit.

Arrachons à l'oubli l'explosif « Sang du ciel »

Face à la Shoah, le livre unique et dérangeant de Piotr Rawicz a failli s'effacer derrière son suicide. Ses lecteurs et France Culture ont réussi à exhumer cet « antitémoin ».

Curieuse destinée que celle du témoignage de Piotr Rawicz. Porté aux nues par les critiques lors de sa parution en 1961, « *Le Sang du ciel* » va pourtant, insensiblement, disparaître de l'horizon littéraire. Un demi-siècle plus tard, on nous offre enfin les clefs de cet ouvrage majeur.

Un mur de silence s'est peu à peu édifié autour du « *Sang du ciel* », à force de malentendus et d'agacements. Dans les années soixante-dix, celles de « l'ère du témoin », les choix de Rawicz dérangeant, ils ne cadrent pas avec ce que l'on attend de l'écrivain rescapé : pas de « je » assumant un témoignage ancré dans l'histoire, mais de multiples voix narratives s'entrelaçant dans un temps incertain et une géographie presque irréaliste ; pas d'écriture toute en retenue, mais un flot de scènes baroques s'entrechoquant dans un jeu textuel virtuose ; pas de voile pudique sur la violence du désir sexuel quand la mort rôde, mais un texte qui fait voler en éclats ce grand tabou des récits de l'Extermination.

Et, comme si cela ne suffisait pas, l'auteur brouille les pistes à l'envi : rescapé du ghetto de Lvov, prisonnier trois ans à Auschwitz, il refuse d'être considéré comme un témoin ; écrivain, il s'élève contre l'idée même de littérature pour évoquer la Shoah.

UN TÉMOIGNAGE À L'ÉTRANGETÉ EXTRÊMEMENT PRÉCIEUSE

Les traces laissées par les chefs-d'œuvre dans les mémoires sont tenaces. Comme un hommage au choc que représenta pour eux « *Le Sang du Ciel* », des universitaires, des amis de ce mystérieux Piotr Rawicz qui mit fin à ses jours en 1982, se sont réunis sous la direction d'Anny Dayan Rosenman et de Fransiska Louwagie, pour faire redécouvrir l'auteur et son œuvre unique.

« *Un ciel de sang et de cendres* » est né de leurs lectures chorales. Elles éclairent un témoignage à l'étrangeté infiniment précieuse.

Delphine Auffret

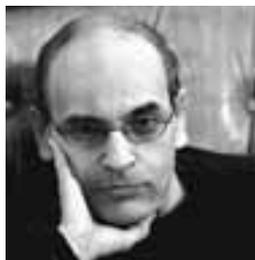
REPÈRES

« *Un ciel de sang et de cendres* », dir. Dayan Rosenman Anny, Louwagie Fransiska. Ed. Kimé, 2013.

Le pari initié par les auteurs de « *Un Ciel de sang et de cendres* » est déjà en partie gagné. France Culture a en effet consacré dix numéros de son feuilleton quotidien au livre de Piotr Rawicz (téléchargeables sur www.franceculture.fr). Par ailleurs, en janvier 2014, Gallimard va rééditer « *Le Sang du Ciel* » dans « L'Imaginaire ».

Charles Mopsik... une œuvre intellectuelle toujours en mouvement

Mort à 46 ans, en 2003, celui qui a su explorer l'histoire de la Cabale nous a laissé des textes fulgurants.



*

1. Cité par Maurice Ruben-Hayoun dans son hommage à Charles Mopsik, (« L'Arche », 2003).
2. A retrouver sur le site des Editions Verdier.
3. Avec Isy Morgensztern, il a dirigé un très bel hommage sous le titre « Une œuvre intellectuelle en mouvement ».
4. Publié en 1980 chez Grasset.

« **A** quoi ressemblerait le judaïsme si l'on avait continué à écrire le Talmud et à le faire avancer », s'interrogeait Charles Mopsik⁽¹⁾. Qui parcourt sa bibliographie ne peut être que frappé par la quantité impressionnante de textes, d'études et de traductions⁽²⁾ que ce pionnier du renouveau de la Cabale en France (de l'hébreu, « réception », « tradition ») a laissé, alors qu'il disparaissait à l'âge de 46 ans, il y a dix ans.

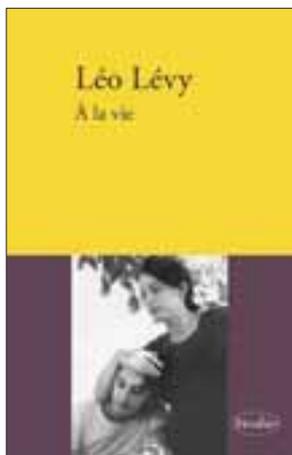
LE RENOUVEAU DE LA LECTURE JUIVE DES TEXTES BIBLIQUES

Une œuvre considérable, écrite dans une langue magnifique par cet autodidacte de génie – mais tout de même docteur en philosophie –, qui aura donc été traducteur, auteur et éditeur (fondateur, en 1979, de la célèbre collection « Les dix paroles », chez Verdier). Un travail immense, qui a ouvert la voie au renouveau de la lecture juive des textes bibliques bien au-delà des cercles savants : des lecteurs francophones ont, depuis, accès aux grands classiques de la tradition juive,

qu'il s'agisse de la réédition qu'il fit du « Guide des Egarés », de Maïmonide, qui n'existait en France que sous une forme confidentielle, de sa traduction du « Zohar » (Le Livre de la Splendeur), maître livre écrit en araméen au XIII^e siècle, ou encore de manuscrits jamais imprimés jusque-là. « Issu d'une famille modeste, élève passionné et brillant de Jean Zacklad, Charles s'est très vite donné pour tâche de sortir les textes juifs de l'oubli et de les mettre en circulation », souligne le philosophe Claude Birman⁽³⁾, co-auteur, avec Jean Zacklad et Charles Mopsik, du livre « Caïn et Abel, aux origines de la violence⁽⁴⁾ » « Et il l'a fait non par simple goût pour l'érudition, mais avec une arrière-pensée de taille : faire entrer de plain-pied la tradition juive dans le débat contemporain, en revisitant l'héritage des prophètes bibliques. Tous ceux qui ont publié avec lui et grâce à lui sont ses héritiers ».

Dix ans après sa mort, son œuvre féconde rappelle combien le judaïsme est aussi une pensée.

■ Karen Bencheitrit



Léo Lévy
A la vie



REPÈRES

Léo Lévy : « A la vie », Ed. Verdier, 2013.

*

1. Avec Bernard Henri-Lévy et Alain Finkielkraut.
2. C'est le sens même du mot Torah.

L'hommage de Léo Lévy à Benny

Léopoldine et Benny Lévy (de son nom de guerre, « Pierre Victor ») ont vécu la seconde moitié du XX^e siècle ensemble, en soufflant sur les dernières braises du messianisme prolétarien, pour revenir, via Sartre !, vers le bercail hyperbolique de la Torah.

Entre le fondateur charismatique de la Gauche prolétarienne et le juif observant à l'origine du Centre d'études lévinassiennes à Jérusalem⁽¹⁾, il y aura eu, de bout en bout, un goût, radical, pour l'étude⁽²⁾. Dans « A la vie », le récit que sa femme, issue d'une famille sauvée in extremis de la déportation, a voulu écrire pour donner envie de le lire, dix ans après sa mort, Benny Lévy apparaît avant tout comme un homme qui aura passé une grande partie de sa vie à se chercher un pays. Ce n'est qu'à Jérusalem, où il s'installe avec femme et enfants en 1995, qu'il fera la paix avec son histoire et se sentira pour la première fois chez lui, sans jamais prendre la nationalité israélienne.

Né en 1945 dans une famille juive du Caire dont les descendants parlaient le français et l'arabe, apatride en 1956 – son passeport lui a été confisqué, comme à tous les Juifs chassés d'Egypte par Nasser –, débarqué en Belgique à 11 ans, arrivé en France à 18, il sera élève à Louis-Le-Grand avant d'être reçu à Normale sup, brillant élève d'Althusser jusqu'en 1970. Sa naturalisation, il l'obtiendra

sous la présidence de Giscard, sur intervention expresse de Sartre dont il est le secrétaire personnel dès 1974, et avec lequel il partage jusqu'à la fin une très grande complicité intellectuelle.

Entre-temps, et après le sacerdoce maoïste et la dissolution de la Gauche prolétarienne, il y aura eu la vie en communauté avec une dizaine d'anciens militants, puis la rencontre avec l'œuvre de Levinas et avec la Cabale, le temps de l'étude du Talmud et de la yeshiva orthodoxe de Strasbourg, avant le départ pour Israël.

SÉPARER LES PETITES CUILLERS...

Le récit du retour au judaïsme, qui frappe l'entourage d'une incompréhension totale, ne manque pas de piquant... « Les textes, je comprends que tu t'y intéresses, lui dira un proche de l'ex-GP (Gauche prolétarienne)... Mais séparer les petites cuillers ! », raconte Léopoldine (Léo).

La semaine de sa mort, le 15 octobre 2003 à Jérusalem, paraissait son dernier ouvrage, « Etre juif ».

■ Karen Bencheitrit

Louis-Georges Tin, un historien de Cran

Au-delà de la loi Taubira, Tin a su nous interpeller : selon lui, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité passe par le versement de réparations sonnantes.



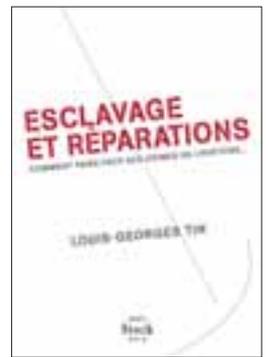
© Guillaume Vieira

Louis-Georges Tin⁽¹⁾ est noir, martiniquais, homosexuel, un peu comme Samy Davis junior était noir, juif et borgne, mais aussi musicien, danseur, chanteur et génial. Tin est, lui, normalien, historien, président du Cran (Conseil représentatif des associations noires), militant pour les droits des homosexuels. Et en révolte. Ce dernier livre, « *Esclavage et réparations. Comment faire face aux crimes de l'histoire...* », témoigne de cette révolte sous forme d'un long argumentaire en faveur des « réparations », la thèse en étant que sans le versement de réparations, il n'y aura pas de vraie reconnaissance du fait de l'esclavage. Trois chapitres savants et argumentés

développent cette thèse, je n'y reviens pas ici. Mais pouvons-nous, militants de la Licra, l'accepter sans plus ? A coup sûr, nous sommes déconcertés par une demande qui paraît presque déplacée – elle le paraît même aux yeux des plus fervents défenseurs de la loi de 2001, à commencer par Christiane Taubira elle-même. Or Louis-Georges Tin, avec beaucoup d'intelligence et sa grande maîtrise de l'histoire, argumente, répond aux objections. Ainsi : la France a demandé et obtenu des réparations de l'Allemagne, après 1914. Et les Juifs, de leur côté... Alors, pourquoi pas les descendants des victimes de la traite ? Pourtant, ne pourrait-on pas maintenir que la demande de réparation garde quelque chose de choquant en elle-même, comme si l'argent pouvait compenser le crime contre l'humanité ? N'est-ce pas d'ailleurs ce que certains Juifs ont pensé en refusant la *Wiedergutmachung* allemande ? N'est-ce pas aussi ce qu'on pourrait, malgré tout, objecter à Louis-Georges Tin ? Le mérite de ce livre est donc de nous confronter autrement à la question de l'esclavage, et de nous contraindre à revoir nos certitudes quant au crime contre l'humanité.

Alain David

Louis Georges Tin. ◀



REPÈRES

Louis-Georges Tin : « *Esclavage et réparations. Comment faire face aux crimes de l'histoire...* » Ed. Stock, 2013, 167 p.



1. « DDV » n° 647, l'article d'Alain Lewkowicz.

Abd Al Malik a fait un rêve

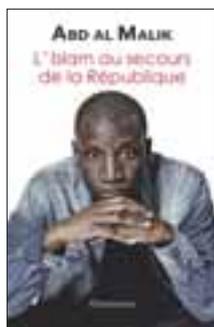
Le héros de son roman est un « Obama » blanc, converti au soufisme...

Nous avons rencontré Abd Al Malik au printemps 2012 pour la sortie du « *Dernier Français*⁽¹⁾ » (éd. Cherche-Midi). Le musicien, slameur et écrivain évoquait avec poésie son attachement à la laïcité. Il publie aujourd'hui « *L'Islam au secours de la République* », un roman à son image : sage et complexe.

Une fiction dans laquelle – point commun avec la saga « *Les Sauvages* », de Sabri Louatah –, le candidat favori à l'élection présidentielle française est musulman. Sauf qu'ici, c'est « un bon Gaulois » : un politicien converti en douce depuis quinze ans, surpris un soir par sa femme de ménage en train de prier, tourné vers La Mecque.

Dès lors, les regards changent, comme si ce choix religieux était honteux, non dicible en France aujourd'hui. « *Comme s'il était atteint d'une maladie rare, contagieuse et incurable.* » Les réactions pleuvent. Les insultes et explications

sont dues : aux médias et à l'entourage ; d'autres ; même, pleurent et confondent islam et islamisme. Abd Al Malik ne manque pas d'humour. Son candidat imagine la création d'un groupe de paroles nommé... « Les musulmans anonymes ». On sourit aussi lorsque l'anaphore présidentielle du candidat Hollande se transforme ici en « *Moi, musulman* ».



© Stéphane de Bougies - Flammarion

En dépit d'un titre un brin provocateur, Abd Al Malik n'explique pas comment l'islam pourrait venir au secours de la République. Dans la postface, il précise qu'il a voulu « donner forme » à son expérience sans avoir à parler de lui. « *C'est une démarche de partage. Crier dans la foule : "Vous n'êtes pas seuls !"* » écrit-il. Très bien. Mais alors, pourquoi

le sentiment d'une tentative, même timide, de justification de ses propres choix d'existence affleure-t-il ? – notamment son attrait pour le soufisme ?

Il n'y a pas à s'excuser d'être.

Marina Lemaire

REPÈRES

Abd Al Malik : « *L'Islam au secours de la République* ». Ed. Flammarion, 140 p., 15 euros.

Premier film

Abd Al Malik a terminé la réalisation de son premier film cet été. « *Qu'Allah bénisse la France* », tiré de son roman autobiographique paru en 2004, est en cours de montage. Sortie prévue au printemps 2014.



1. « DDV » n° 639.

Rencontres au festival des Enfants du jazz, à Barcelonnette

Entretien in situ, sur les pentes de l'Ubaye, avec le directeur du Festival, Stéphane Kochoyan.

Marcus Miller
et Les Enfants du jazz. >



© Mano Sirr

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Festival des Enfants du jazz, Barcelonnette

Infos et résa :
04 92 81 04 71

www.barcelonnette.com
et www.fnacem.com
Direction artistique
du festival :
Stéphane Kochoyan.

Marcus Miller

Né en 1959 à New York, dans une famille de musiciens, Marcus Miller compose à 26 ans « Tutu » pour Miles Davis, dont il est le bassiste attitré depuis ses 21 ans. L'Unesco vient de le nommer Artiste pour la paix, « porte-parole de la Route de l'esclave » : « Je suis très excité par cette nomination de l'Unesco. Très impatient d'utiliser la musique pour briser les barrières et partager le bien commun de l'humanité. »

La décision est venue de la présidente de l'Unesco, qui assistait au concert où Marcus jouait « Gorée ».

J'arrive juste à temps à Barcelonnette, petite ville de montagne logée au fond de la vallée de l'Ubaye, avant le premier des trois concerts⁽¹⁾ qui concluent ces quatorze jours de stage où j'envoie Leah, ma fille, depuis trois ans. Cette année, poussée par la curiosité – je l'en vois revenir tous les ans avec un appétit de vivre décuplé et des étoiles de bonheur plein les yeux... –, je décide d'y aller, emportant sous le bras quelques dizaines d'exemplaires du « DDV », ce qui me reste d'Avignon. Je regrette de ne pas avoir sur moi un tract, quelque chose que je pourrais distribuer et qui dirait qui nous sommes et ce que nous faisons. Je me console en me disant que c'est une prise de contact, une initiative dont je ne sais pas encore s'il en sortira quelque chose...

Après le concert de Melody Gardot, où elle évoque tour à tour Cesaria Evora, Miles Davis, et Louis Armstrong, qui ne meurent pas tant qu'on célèbre leur présence en jouant leur musique, je retrouve les gamins du stage au bar-hôtel où j'ai élu domicile, le Choucas, situé sur une place entourée de hautes maisons colorées, au centre de la ville.

Les « Enfants du jazz » sont là, dans l'arrière-salle du bar, assis sur des poufs et des banquettes : ils écoutent leurs professeurs, des musiciens professionnels, faire le bœuf, puis ils jouent et improvisent à leur tour dans une jamm session qui se poursuit jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance...

RENCONTRE AVEC STÉPHANE KOCHOYAN

Vendredi matin, je retrouve Stéphane Kochoyan⁽²⁾, le directeur artistique du Festival, devant un petit-déjeuner. Il sait que je viens pour la Licra, nos échanges de mail l'en ayant averti. Il a envie de parler, et nous voici embarqués dans un échange impromptu sur l'universalité du jazz. Il rappelle qu'il provient du blues, des champs de coton, du gospel des églises réservées aux Noirs. Mais, bien que né dans l'esclavage, c'est une musique pleine d'espérance, car c'est non seulement la musique qui a accompagné l'émancipation des Noirs, mais c'est aussi, tout simplement, la musique de la Libération de 1944-45. C'est sur des airs de jazz qu'on danse dans les rues de Paris, c'est le jazz qui libère et envahit l'Europe dans les années 50, après avoir été stipendié et interdit par les nazis comme « musique nègre et dégénérée ».

Stéphane Kochoyan insiste sur les valeurs qui sont celles du jazz : une musique d'intégration, de tolérance. Une musique universelle, qui a su accueillir tous les autres styles de musique. On y retrouve toutes les autres parce qu'étant essentiellement une musique de libération, elle n'exclut pas, mais se caractérise par son métissage, sa capacité à intégrer d'autres apports.

Il ajoute : « Les Enfants du Jazz n'est pas un festival de musiciens professionnels, mais un stage qui s'adresse à de jeunes musiciens amateurs ».

qui viennent pour jouer et rencontrer d'autres musiciens pendant quinze jours. Leur but n'est pas professionnel, mais d'apprendre à s'écouter. Certes, c'est vrai de toutes musiques : on ne peut pas jouer tout seul ; mais, a fortiori quand il s'agit d'improviser, on ne peut oublier les autres. La notion de liberté est centrale dans la pratique du jazz, car l'improvisation, qui en fait intrinsèquement partie, repose sur cette liberté de création. Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas la liberté individualiste du repli du soi, du tout pour ma gueule ; au contraire, c'est une liberté collective : on est libre, oui, mais avec les autres. C'est la condition nécessaire pour pouvoir improviser : écouter et accepter l'autre. La notion d'excellence aussi est essentielle, car a priori dans le jazz, on est un peu comme dans une confrérie, on est des égaux au sens où il n'y a pas d'assignation à l'origine : peu importe d'où on vient et qui on est, peu importe la langue qu'on parle, ou la couleur de la peau, ou même la religion. L'important, c'est de jouer : ce qui fait qu'on est accepté, intégré, c'est parce qu'on est excellent, et c'est cela qu'il faut viser, l'excellence, celle qui nous permettra de jouer avec les grands. On ne peut pas tricher. »

RENCONTRE AVEC ROBERTO FONSECA ET MARCUS MILLER

Vendredi soir, Roberto Fonseca, pianiste cubain, avant un concert magnifique donné avec Chérif Soumano, joueur de Cora originaire du Mali, vient parler aux jeunes sur la place Manuel, et leur parlant, en espagnol, de ce langage universel qu'est la musique et qui sait s'affranchir des frontières. Le courant passe...

Samedi, c'est le jour de Marcus Miller et je comprends définitivement pourquoi Leah revient avec des yeux qui brillent tellement. Trois heures avant le concert, il s'assoit sur la pelouse du parc où il va jouer le soir même et se raconte, échangeant librement avec eux, répondant à toutes leurs questions, moitié en français, moitié en anglais. Il évoque Miles Davis, comment il a composé « Tutu », en hommage à Desmond Tutu qui a beaucoup lutté contre l'apartheid, parle de son concert au Sénégal, du voyage à l'île de Gorée, de la chanson qu'il y a écrite. Il la jouera le soir même au public venu l'écouter :

« C'est l'île d'où partaient les Africains qui étaient emmenés en esclavage de l'autre côté de l'Atlantique : le point de départ du commerce du bois d'ébène. Là qu'étaient parqués, comme des animaux, les hommes, femmes et enfants, dans des pièces séparées, exigües, qui étaient destinés

à être emmenés comme esclaves. Ils restaient en observation pendant quelques jours ou semaines, pour voir s'ils étaient assez forts pour supporter le voyage effroyable dans les cales des navires où ils étaient attachés pendant toute la durée du transport... »

« Nous sommes entrés dans ces pièces, très petites, sans fenêtre, ce n'est une ouverture, une porte qui donnait sur l'océan, et tout ce qu'on pouvait voir, c'étaient les navires amarrés en bas qui allaient les emmener à jamais hors d'Afrique. Je me suis dit que l'île de Gorée était la dernière expérience qu'ils avaient eue en tant qu'homme africain, avant de devenir définitivement

esclave et de cesser d'être africain pour devenir afro-américain. Cette île témoignait à la fois de toute l'horreur de ce que des hommes peuvent infliger à d'autres hommes, mais aussi de leur formidable potentiel, de la capacité que nous avons à transformer quelque chose d'épouvantable en une expérience riche... Car le jazz, la musique

que nous revenons jouer ici en tant qu'Afro-Américains n'existerait pas sans cette première expérience terrible. Le jazz est né de cette terrible expérience ».

Un frisson nous parcourt, un moment d'émotion dont Marcus Miller vient de nous dire, peu avant, qu'il ne faut pas se couper, qu'il faut continuer à ressentir ce pour quoi on aime jouer : l'empathie est la racine même de la musique, on ne peut jouer sans en avoir...

UNE IDÉE D'ACTION ?

Ce festival est un lieu exceptionnel où, chaque année, une centaine d'enfants de 10 à 18 ans se retrouvent pour vivre cette expérience unique, qui donne du sens à leur vie et les fait grandir, les éduque au partage, à l'amour d'autrui, à la liberté qui ne peut pas être sans celle de l'autre, et à la culture de l'excellence.

Ce stage est proposé par la Fnacem et la Ligue de l'enseignement : tous ne peuvent pas se le payer. C'est un festival où nous pourrions revenir, parce que nous aurions quelque chose à y dire, à y montrer, un message à y diffuser, auprès des jeunes et du public de concerts. C'est aussi – pourquoi pas –, un stage que nous pourrions soutenir à notre manière : en permettant, chaque année, à cinq ou six jeunes musiciens issus des quartiers défavorisés d'y participer et de vivre cette belle expérience de vie.

Mano Siri

Portraits de festivaliers

Jade, 16 ans, 2^e année, a entendu parler de la Licra et voit le lien avec la musique : « C'est l'expérience de faire partie de la même famille humaine. » Elle évoque Jonathan, aveugle, complètement intégré au stage, qui fait tout avec eux, même les bêtises. La musique, c'est l'absence de discrimination. Elle évoque ses parents, mère française et père originaire du Bénin et du Togo, qui ont dû se marier en cachette... Elle ajoute qu'ils ont appris à se modérer, que son père s'occupe d'eux. Elle conclut : « Mon père est la preuve que la couleur de peau n'a rien à voir avec la personne que l'on est. »

Agathe Iracema est parisienne, mais sa famille vient en partie du Brésil. Elle dirige le stage de chant et confie : « On les observe, c'est tellement intense... Ils rentrent dans une espèce de rythme, travaillent tous les jours, oublient le stress, veulent se surpasser. C'est une chance inouïe qu'ils ont eue de jouer avec Marcus. La musique crée des liens très forts, c'est de l'amour qui se partage et s'échange, un phénomène d'empathie. On apprend à tirer parti de ses erreurs, on grandit ensemble. »

*

- Melody Gardot, Roberto Fonseca et Marcus Miller.
- Stephane Kochoyan, pianiste, dirige notamment Jazz à Vienne. Il est aussi le directeur artistique d'Orléans Jazz, de L'Agglo au rythme du jazz à Nîmes, des Nuits du Jazz de Vauvert, et de l'été du Pont du Gard.

Quand la BD raconte l'immigration

Du génial « *Maus* » de Spiegelman à « *Astérix et les migrants* » (chiche !), et d'Enki Billal aux « *Petits Beurs* » de Farid Boudjellal, il y a du bon pain sur la planche. Une exposition très didactique fait le point.

REPÈRES

Exposition
« *Albums, Bande dessinée et immigration. 1913-2013* »
Musée de l'histoire de l'immigration,
Palais de la Porte Dorée,
293, avenue Daumesnil,
Paris 75012.
Du 16 octobre 2013
au 27 avril 2014.
Tarif unique : 6 euros.

La BD apparaît avec la révolution industrielle, au XIX^e siècle. Elle accompagne les grands mouvements de population de l'histoire contemporaine et va acquérir le statut de neuvième art. Elle nous fait découvrir les archétypes du migrant et apporte une réflexion sur l'immigration. Migrer signifie se déplacer, comme les oiseaux migrateurs qui s'envolent vers d'autres territoires. L'exposition se découpe en trois séquences.

« BULLES D'AUTEURS »

La première séquence présente les trajectoires spectaculaires de certains auteurs : films et objets nous font pénétrer dans le secret de leurs « valises ». Les deux créateurs de la BD française la plus populaire du monde, « *Astérix* », étaient fils d'immigrés. L'un était originaire de Pologne, Goscinny, et l'autre d'Italie, Uderzo. Superman lui-même, inventé par deux jeunes juifs de Brooklyn dont les parents avaient fui les pogroms d'Europe centrale, est un exilé de la planète Krypton. George McManus, américain d'origine irlandaise, est aussi un précurseur. Il croque les ouvriers irlandais déjeunant sur une poutre dans le ciel pendant la construction du Rockefeller Center. Fils d'immigrés juifs, Will Eisner raconte dans

ses bulles comment New York s'est construite à partir de vagues migratoires successives.

Art Spiegelman parvient à transmettre, dans sa BD « *Maus* », l'histoire de ses parents juifs polonais rescapés des camps de concentration nazis.

Le destin de ces artistes est lié aux grandes vagues migratoires entre l'Europe et les Etats-Unis au début du XX^e siècle.

Baru, Farid Boudjellal et Enki Bilal font partie de la génération suivante, dont les parents ont émigré en France (Maroc, Tunisie, Espagne, Italie...). Ils ont tous publié dans la revue « *Pilote* ». Leurs récits sont liés à la recherche d'une mémoire et de sa transmission.

Marjane Satrapi, jeune migrante fuyant l'Iran, connaît un succès planétaire avec « *Persépolis* ». Baloup, Pahé, Abouet et Oubrierie... illustrent le phénomène contemporain de la mondialisation et de la « *planète nomade* ».

« SUR LA PLANCHE »

La deuxième séquence, envisage les enjeux de la représentation et le choix des genres : les compilations de *strips*, de BD parues dans la presse, ont fait place à des albums complets, puis à des romans graphiques. La BD cherche à distraire par l'humour, puis elle intègre de nouveaux genres, dans le sillage de la littérature et du cinéma. Les genres traditionnels comique et animalier, la science-fiction et le western se développent au long du XX^e siècle. En 1990 apparaissent les premières BD-Reportages inspirées des méthodes d'investigation journalistiques. En Afrique, des ONG font de ce médium un instrument pédagogique pour faire connaître le droit des immigrés et les mettre en garde contre les traversées clandestines.

« TRAVELLING »

La troisième séquence, étudie les archétypes de la figure du migrant, ce héros de papier en quête d'un monde libre. Les récits sont rythmés en trois temps : le départ, le voyage, et l'arrivée en terre d'accueil, avec ses obstacles liés au climat, aux subtilités administratives et politiques, au racisme et à la xénophobie.

Deux éléments scandent ces récits : la mer et l'horizon, qui matérialisent avec force la notion de frontière physique, et illustrent la frontière mentale qui sépare les cultures. Les bédéistes dessinent des destins divers de toute la planète et posent en même temps la question de leur universalité.

Les portraits intemporels d'exilés au format de photos d'identité de l'artiste australien Shaun Tan, en page de garde de son album, semblent répondre à cette question, en attendant le voyage sur Mars!

Patrick Essono,
dit Pahé,
« *La Vie de Pahé* »,
tome 1, p. 27.
2006. ◀



Salima Aït-Mohamed, une vie d'engagement

Cette polygraphe « touche à tout » et formée à l'ethnologie, aux origines berbère, et arabe, et française, s'inquiète de « l'étiollement du lien social » dans nos villes rongées par les inégalités.

Née le 30 avril 1969, à Aït-Eurbah, en Kabylie, Salima Aït-Mohamed a connu l'exil. Partie d'Alger il y a vingt ans, elle s'est établie à Aix-en-Provence.

Titulaire de deux licences, l'une à Alger, en philosophie, et l'autre à Aix-en-Provence, en ethnologie, Salima Aït-Mohamed est à la fois journaliste, écrivaine, calligraphe et poète. Histoire et identité sont des notions au cœur de ses combats.

COMMENT DEVIENT-ON MILITANT ?

Pour Salima Aït-Mohamed, être « née en Kabylie, territoire de contestation et d'engagement, mais également dans une famille où le militantisme est une tradition irrévocable, voire une seconde nature », justifie son implication. La combinaison de son statut d'artiste et de son action militante joue un rôle cathartique dans son existence, et elle évoque « un lien très précieux entre son écriture, ses calligraphies berbères et son engagement militant à la fois libérateur et réparateur de l'offense et de l'injustice ».

Être militant suppose un engagement que Salima Aït-Mohamed définit comme « forgé par les obstacles, les difficultés, et surtout les injustices que l'on a soi-même rencontrés ou que l'on a vu accabler les cheminements d'autrui ». Humaniste, voire utopiste, elle combat l'ignorance, à l'origine du repli identitaire et des discriminations.

« Mon enracinement dans la ville d'Aix-en-Provence est réel », confie Salima Aït-Mohamed. Néanmoins, elle constate des changements préoccupants concernant l'évolution du racisme, des discriminations et des inégalités, résultant d'une politique municipale obtuse. Selon elle, « Aix-en-Provence est devenue une ville essentiellement destinée aux touristes ». La mixité sociale est en panne et le phénomène de relégation sociale en expansion : « La ville n'est accessible qu'aux catégories aisées. [...] Je ne vois pas de réel "vivre ensemble", et même le tissu associatif qui contribuait au lien social s'est étiolé », fustige-t-elle.

UN ENGAGEMENT LÉGITIMÉ PAR DES ACTIONS CONCRÈTES

Très attachée à la notion du « bien vivre ensemble », Salima Aït-Mohamed s'est engagée dans plusieurs mouvements : elle a créé le Mouvement laïque pour le vivre ensemble (MLVE), milite à l'Observatoire de la laïcité de Provence (Olpa), et a adhéré il y a plus d'un an à la Licra. De plus, elle participe à des conférences et anime des ateliers qui prônent



© Guillaume Vieira

Salima Aït-Mohamed au Havre, avec l'université d'automne de la Licra. ▲

la solidarité, l'intégration, et soulignent les richesses de l'altérité : en octobre dernier, elle a animé « six ateliers de calligraphie berbère pour deux cents scolaires de la commune de Velaux ».

En collaboration avec l'artiste Nan Moulin, Salima Aït-Mohamed prépare une exposition sur les écritures anciennes : « A l'heure des diktats de l'éphémère et des savoirs urgents et synthétiques, repartir sur l'interrogation esthétique et spirituelle des écritures anciennes est un beau geste de résistance », souligne-t-elle.

Deux conférences sont en perspective : l'une sur « les printemps, les révolutions et la Méditerranée », et l'autre sur « la laïcité kabyle » dans le cadre du colloque de l'Olpa. Enfin, en janvier 2014, elle participera à un événement (débat et ateliers) autour du nouvel an berbère, « Yennayer ». Issue d'une triple culture (berbère, arabe et française) et ethnologue de formation, elle parcourt la France pour tenter de comprendre et cibler les obstacles, les résistances à l'intégration.

■ Justine Mattioli

« Tout exil est enrichissant, même si je ne connais pas d'exil doux. »

BIBLIOGRAPHIE

Salima Aït-Mohamed

« D'Alger et d'amour, poésie », éd. Autres Temps, 2001
« Poésie grecque contemporaine, des Iles et des Muses », éd. Autres Temps, 2000.

« Contes magiques de Haute Kabylie », éd. Autres Temps, 1999, réédité en 2000.

« Contes merveilleux de la Méditerranée », éd. Autres Temps, 1998.

Abonnez-vous



LE DROIT DE VIVRE

Adressez vos chèques au « Droit de vivre », 42, rue du Louvre, 75001 Paris.

20 €
par an

Le Cercle explore la désobéissance civile

Animé par la philosophe Aurore Mréjen, le « débat d'experts » du Cercle de la Licra, le 10 octobre à Paris, rassemblait trois chercheurs : Sandra Laugier, philosophe, Albert Ogien, sociologue, et Sophie Turenne, juriste. Ils se sont appliqués à rendre ce concept compréhensible pour la quarantaine de participants.

Au Cercle de la Licra, la discussion, vive, est animée par Martine Benayoun. >



DES PRÉMICES D'UN CONCEPT...

La désobéissance civile trouve son origine aux Etats-Unis, en 1846, à la suite de l'expérience du philosophe Henry David Thoreau avec l'Etat américain : opposé à l'esclavage et à la guerre contre le Mexique, il a refusé de payer ses impôts. Il a été brièvement emprisonné et cet épisode a marqué l'avènement d'une résistance individuelle contre un gouvernement considéré comme inique. La frontière étymologique entre résistance, objection de conscience et désobéissance civile est poreuse, les trois invités en conviennent. Ils évoquent leurs recherches et visent à familiariser l'auditoire avec cette notion en s'interrogeant sur ses « causes légitimes ».

Les caractères individuel et public de l'action, ainsi que le principe de « non-violence » fondent la désobéissance civile : Gandhi ou Martin Luther King en sont d'illustres représentants.

... À SA FORME CONTEMPORAINE

Albert Ogien introduit cette « forme d'action politique » qui s'inscrit dans « un patrimoine d'actions que les êtres humains peuvent mobiliser lorsqu'ils ont à exprimer une revendication politique ». La désobéissance civile s'est marginalisée : les grandes causes (guerre du Vietnam, combats pour l'avortement...) ont disparu. Néanmoins, le recours à la désobéissance civile existe encore : Sandra Laugier et Albert Ogien ont tenté d'en comprendre les raisons dans leurs recherches.

Albert Ogien souligne qu'« il reste deux grandes causes pour lesquelles la désobéissance civile est invoquée : les questions du droit des étrangers ainsi que les actes qui visent à faire progresser les droits politiques et sociaux des citoyens ».

La désobéissance civile intervient dans un Etat démocratique où, paradoxalement, elle justifie le

recours à l'illégalité pour modifier une loi considérée comme injuste. Initiée par un individu, elle trouve sa légitimité dans l'assentiment collectif, et découle d'un « principe moral » : la confiance en soi. Albert Ogien ajoute : « L'acte de désobéissance civile est toujours fait en nom propre. Mais pour qu'il ait une légitimité, il est essentiel que d'autres individus attestent du bien fondé de l'acte. »

LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ET LA LOI : LE RÔLE DU JUGE

La désobéissance civile contrevient à la loi, et de ce fait la justice est saisie. Comment régler les problèmes de droit soulevés par ces actions ? Sophie Turenne a travaillé sur une comparaison entre la France et les Etats-Unis, où le rôle du juge est très différent : « Aux Etats-Unis, le juge va développer le droit, il doit persuader du fondement de sa décision. En France, le juge exprime de façon laconique l'autorité du code civil et l'autorité de la loi. »

Dans les cas de désobéissance civile, la marge de manœuvre du juge est plus importante aux Etats-Unis, où « il s'engage beaucoup plus traditionnellement dans la controverse et dans la discussion des arguments politiques et moraux ».

Les questions de l'assemblée dénotent une réelle difficulté d'appropriation de la notion. Les experts jonglent entre des références théoriques et empiriques pour singulariser ce concept et le rendre compréhensible pour les néophytes.

Les combats menés par la Licra localement sont souvent cités par l'auditoire comme actes de désobéissance civile. Les invités nuancent en insistant sur les spécificités de la désobéissance civile : « Tous les actes de transgression de la loi ne sont pas de la désobéissance civile [...] Ce sont des actes qui supposent l'acceptation de la peine encourue. »

Justine Mattioli

LES EXPERTS

Sandra Laugier et Albert Ogien

ont notamment publié « Pourquoi désobéir en démocratie ? » Ed. La Découverte, 2010.

Sophie Turenne est l'auteure de « Le juge face à la désobéissance civile en droits américain et français comparés ». Ed. LGDJ, 2007.

LE CERCLE DE LA LICRA

Le Cercle « Réfléchir les droits de l'homme » a été fondé par Martine Benayoun. Ce think tank a pour objectif de créer une plate-forme d'échanges sur des questions induisant réflexions, analyses et débats. Il permet la confrontation d'idées entre interdisciplinarité et enjeux mondialisés. www.lecercledelalicra.org/

La section de Colmar : un effectif limité, mais une volonté sans faille

En Alsace, dans le Haut-Rhin, Colmar cultive son patrimoine de ville médiévale et de terre vinicole.

La section de la Licra y a été créée après la Seconde Guerre mondiale, suite aux nombreuses persécutions antisémites.

Abdelhamid Hihi et sa femme Evelyne ont adhéré à la Licra dans les années 1968. Ils en sont la mémoire. Ils ont présidé la section durant dix années chacun, entre 1993 et 2013. Aujourd'hui, la présidence est assurée par Pol-Roger Levy, Abdelhamid et Evelyne Hihi occupent respectivement les postes de secrétaire général et de vice-présidente. La transmission s'est déroulée « naturellement », commente Abdelhamid Hihi, qui ajoute : « Nous avons toujours anticipé toutes les fonctions administratives ! »

UNE « PETITE » SECTION

L'efficacité d'une section est-elle nécessairement corrélée au nombre de membres du bureau ? La section de Colmar compte cinq personnes au bureau et vingt et un cotisants. Comme pour de nombreuses associations, la défection des adhérents inquiète. En 1993, la section dénombrait cent cinquante membres cotisants, soit une baisse de 86 % en vingt ans.

Pourtant, Abdelhamid Hihi se défend de tout constat pessimiste : « Nous sommes effectivement une petite section, mais nous battons, et nous travaillons volontiers avec d'autres associations ayant les mêmes objectifs ! »

UN FUTUR CONDITIONNÉ PAR DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS

La section est préoccupée par des questions de fonctionnement : la baisse des contributions financières due à la disparition des anciens cotisants (décédés ou qui cessent leur contribution) et à l'absence de renouvellement des adhésions.

Il existe une profonde césure générationnelle entre un militantisme passé, révolu, et les nouvelles formes émergentes. Abdelhamid Hihi ajoute qu'il est indispensable de faire des changements structurels : « Recrutons-nous des cotisants ou des militants ? Que proposer comme action immédiate à un cotisant volontaire ? Comment relancer nos anciens cotisants ? Comment renouveler les "dirigeants" de la section ? »

La section de Colmar insiste sur ces aspects selon elle « décisifs », et explique qu'elle se trouve devant un dilemme pragmatique : « Il faut beaucoup de temps pour former des intervenants dans les milieux scolaires. Et que dire à un nouveau venu lorsqu'il demande une action immédiate et non une longue formation ? »

La section semble posséder des outils en obsolescence et souhaite un changement d'envergure dans la gestion quotidienne des sections de la Licra.

UN RÉSEAU ET DES PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS LOCALES

Certes, l'équipe de Colmar est restreinte, mais pour fonctionner efficacement, elle a cherché à accroître la collaboration interassociations : Abdelhamid Hihi souligne que « l'avenir de la lutte antiraciste passe par la conjonction des forces républicaines ». Il soutient qu'il est nécessaire d'« aller au-delà de nos divergences et de cesser les concurrences mémorielles, car nous ne pouvons rester isolés ».

La section prend part, avec la LDH, à toutes les réunions organisées par le procureur de la République sur les thématiques du racisme et des discriminations. Elle coorganise deux conférences en novembre : « L'application des droits fondamentaux dans les lieux de privation de libertés. Terrains de discriminations ? » (en collaboration avec la Cimade et la LDH), et « Les persécutions religieuses aujourd'hui » (avec trois associations de Colmar : l'Association judéo-chrétienne, la Communauté israéliite et le B'nai B'rith). Elle participe également, en novembre, au Salon du livre.

■ Justine Mattioli

Colmar

Dans cette ville de 75 000 habitants, la voie ferrée représente une frontière réelle et symbolique entre le centre et la périphérie. Les « quartiers Ouest », classés en dispositifs ZUP et ZEP, concentrent les problèmes (chômage, relégation sociale, etc.). Leur rénovation urbaine est en cours.

Le docteur Abdelhamid Hihi au Salon du livre, à Colmar, le 25 novembre 2012. ▼



DISPARITIONS

Jean-Pierre Pierre-Bloch



Samedi 28 septembre, Jean-Pierre Pierre-Bloch, notre camarade, notre compagnon, notre ami, nous a quittés. Il s'est éteint après 74 ans d'une vie active comme il le fut lui-même, d'une vie riche et même parfois trépidante, scandée de tous les rebondissements que comporta une carrière de journaliste et d'homme engagé en politique. Je sais que tout ce qu'il fut et que tout ce qu'il fit refléta un unique engagement, une unique passion, dévorante, pour la justice, cette passion que lui légua son père comme un héritage sacré, passion qui se concrétisa à chaque instant de sa vie par sa fidélité à la Licra.

Jean-Pierre Pierre-Bloch a été de tous nos débats et de tous nos combats, les marquant de sa personnalité si attachante, mais aussi attestant comme un destin, assumé par lui sans réserve, qu'on n'est pas impunément le fils de Jean Pierre-Bloch.

Je voudrais souligner, en ce moment où je

cherche à dire, par-delà la peine qui est la mienne, la tristesse et l'hommage affectueux de toute la Licra, quelque chose qui me frappe comme une évidence plus forte que jamais : la Licra, c'est un idéal éthique, un idéal civique, l'idéal de la justice, la résolution de lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Mais ces idées magnifiques sont, pour ainsi dire, nées de l'histoire contemporaine et elles y ont été incarnées par des figures immenses. J'ai ainsi connu et admiré non seulement Jean Pierre-Bloch, mais ces personnalités d'exception que furent Georges Wellers, Jean-Pierre Lévy, Maurice Weinberg, André Monteil, François de Fontette, Georges Nicod... Tous ces noms qui faisaient vivre nos principes au regard de l'histoire.

Ta disparition, Jean-Pierre, pas davantage que celle de Rita Thalmann, ne signe la fin d'une époque : ce que tu as été persistera. Vice-président aujourd'hui de la Licra, les yeux encore embués et pleins de ces images si vivantes de tout ce que tu as incarné, j'en fais à nous tous et pour nous tous la promesse : nous tiendrons le challenge.

■ Claude Pierre-Bloch

Hanna-Suzanne Hirsch

La maman de M. Philippe Hirsch, Hanna-Suzanne, est décédée à l'âge de 97 ans. M. et Mme Hirsch et trois enfants sont d'origine hollandaise. Venus dans le Périgord il y a quarante ans, ils ont installé un village de vacances avec camping grand standing. Leur venue en Dordogne fut un grand bonheur pour la communauté juive de Périgueux, qu'ils fréquentaient avec beaucoup d'assiduité.

La Licra section Périgueux-Dordogne présente ses sincères condoléances à leurs enfants, et plus particulièrement à Philippe et à sa femme Anneke, fidèle adhérente de la Licra Périgueux depuis sa création. Ils ont participé notamment à l'un des voyages en Pologne, dans les camps de la mort, organisés par notre section.

De plus, ce sont des amis que nous apprécions énormément.

■ La Licra Périgueux

PAROLE D'ENFANT

A Alain Jakubowicz

Je m'appelle Hajji Aya, je suis une fille de 12 ans, en 5°. J'habite à Artigues, près Bordeaux, en Gironde. J'ai été élue au conseil général des jeunes de Gironde. Je défends une cause, l'antiracisme. Malheureusement, ce n'est pas avec mes petites affiches et mes prospectus que je vais réussir

à convaincre les Français. C'est vrai, je suis petite de taille, mais je peux faire de grandes choses. Je voudrais pouvoir faire passer un message à certains Français aveuglés, qui suivent bêtement le chemin de quelque ancien dont ils ont hérité un peu de stupidité. Je voudrais vraiment pouvoir un jour parler devant tous les Français, leur faire comprendre qu'ils sont aveuglés, avançant bêtement

vers un mauvais chemin à ne pas emprunter. Est-ce qu'un jour quelqu'un pourra vraiment m'écouter... Après tout, tout le monde en parle, du racisme, mais personne n'agit. J'ai été choquée par des propos dits par un certain homme politique, M. Le Pen. Dans son cas, nous ne sommes plus dans la liberté d'expression, mais dans l'abus d'expression. Il a dit : « Je préfère me réveiller

avec une vache devant moi qu'un Arabe. » Ces mots m'ont réveillée : avant, je vivais dans un monde où, en claquant des doigts, tout pouvait se réaliser. Maintenant, je prends conscience du danger que représente l'humain en lui-même... Est-ce qu'un jour l'humain pourra réellement changer ?

■ Hajji Aya

LES SURPRISES...

A Alain Jakubowicz

Cher Maître, Je vous écris peut-être pour vous montrer que je lis votre revue le « *Droit de vivre* » avec intérêt. J'ai été quelque peu étonné par l'article en page 18 sur « *les accords et les désaccords* » avec les Indivisibles. C'est l'encart qui m'a incité à lire cet article : enfin un musulman qui souhaite que soit dénoncé systématiquement l'intégrisme, et qui indique qu'il se désolidarise des intégristes. Quelle n'a pas été ma surprise en lisant l'article de voir qu'il exprime quasiment le contraire. Il faudra persuader Mme Diallo que l'encart est la bonne solution, et que le

laisser-faire musulman devant les islamistes n'a fait qu'attiser les problèmes qu'elle dénonce.

Très amicalement.

■ Eric R., Paris

RÉPONSE

Je vous rassure ! La phrase de l'encart a bien été prononcée par Rokhaya Diallo. Si nous avons choisi de la mettre en exergue, c'est que nous voulons privilégier ce qu'il y a de constructif dans son discours. Vous pensez bien que nous sommes en désaccord avec nombre de ses affirmations – l'article s'intitule « *Accords et Désaccords...* ».

■ Antoine Spire

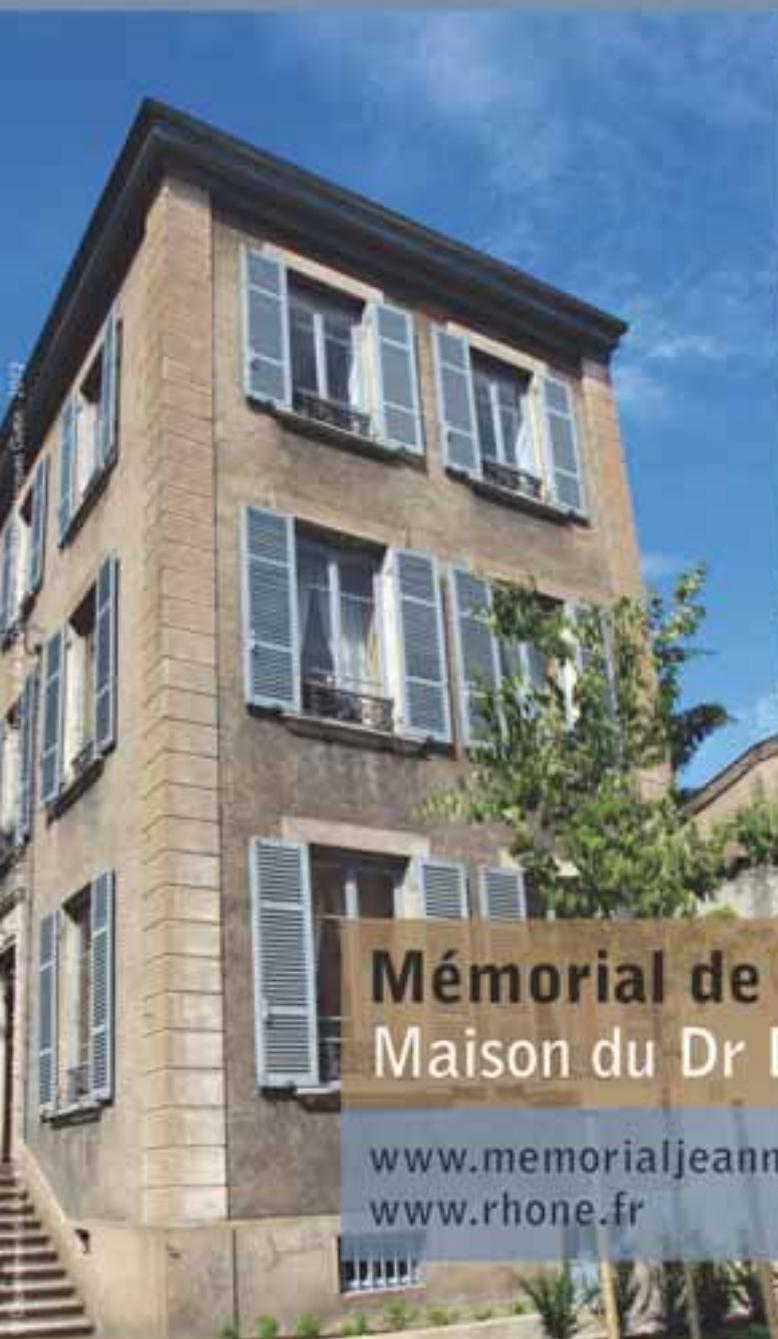
LES ENCOURAGEMENTS...

J'en tiens formellement pour la qualité et la pertinence des articles qui composent « *Le Droit de vivre* ». Veuillez agréer, Monsieur Spire, l'expression de mes salutations distinguées

■ Jérôme Leroy

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Mémorial de Caluire - Jean Moulin Maison du Dr Dugoujon

www.memorialjeanmoulin-caluire.fr
www.rhone.fr

**Pour les groupes, ouvert du lundi au vendredi.
Pour les individuels, le jeudi de 9h à 13h et le samedi de 13h à 17h.**

Ouvert sur réservation - Tél. 04 78 98 85 26

2 place Gouailhardou - 69300 Caluire-et-Cuire



territoire
de diversités

Rhône-Alpes 